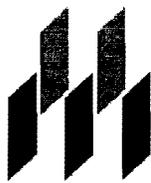


Ordre du jour adopté	Action	Document (X)	Responsable
1. Ouverture			G. Snow
2. Constatation de la régularité de la convocation			L. Castonguay
3. Vérification du droit de présence			L. Castonguay
4. Correspondance			
5. Adoption de l'ordre du jour	Décision	X	G. Snow
6. Adoption du procès-verbal SAC-100827	Décision	X	
7. Affaires découlant du procès-verbal			
7.1 (8.2.3) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs	Information		L. Castonguay
7.2 (15) Stages (Programme M.A.P.)	Information		N. Boucher
7.3 Autres	Information		G. Snow
8. Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes	Décision	X	L. Dubois
9. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques	Information		Y. Fontaine
10. Réception du procès-verbal CCJ-101006	Réception		G. Snow
11. Affaires découlant des procès-verbaux (CCJ)			
11.1 Évaluation - Sciences religieuses	Décision	X	N. Boucher
12. Comité de sélection pour le poste de rectrice ou recteur et vice-chancelier	Décision	X	L. Castonguay/ P. Robichaud
13. Rapport du Comité <i>ad hoc</i> - enseignement coopératif	Information	X	N. Boucher
14. Compte-rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick	Information		Y. Fontaine
15. Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs CGV-100918 (réunion annuelle) et CGV-100918 (réunion ordinaire)	Information	X	Y. Fontaine
16. Affaires nouvelles	Information		G. Snow
17. Prochaine réunion : le 11 mars 2011 à 8 h 30	Information		G. Snow
18. Clôture			G. Snow



**RAPPORT DU COMITÉ AD HOC  
DU SÉNAT ACADÉMIQUE SUR  
LA VIABILITÉ DES  
PROGRAMMES ET SON  
IMPACT SUR L'AVENIR DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

29 octobre 2010

Rapport soumis au Sénat académique

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>1. MANDAT DU COMITÉ ET SES LIMITES</b> .....	<b>5</b>
<b>2. PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE : LES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS</b> .....	<b>7</b>
2.1 Tendances démographiques.....	7
2.2 Tendances budgétaires.....	11
2.3 Évolution du nombre de programmes d'études.....	14
2.4 Évolution des inscriptions par type de programme.....	16
2.5 Évolution des ressources professorales.....	18
2.6 Évolution du nombre de crédits enseignés.....	20
2.7 Évolution de la taille des classes au premier cycle.....	21
2.8 Bilan.....	22
<b>3. LA CARTE DES PROGRAMMES : ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION</b> .....	<b>23</b>
3.1 Nombre de diplômées et diplômés par programme.....	24
3.2 Nombre d'inscriptions aux cours par discipline.....	29
3.3 Synthèse de l'analyse de la carte des programmes.....	31
<b>4. RELEVER LES DÉFIS DE LA CARTE DES PROGRAMMES : RECOMMANDATIONS POUR ASSURER LA VIABILITÉ</b> .....	<b>35</b>
4.1 Grands principes pour encadrer l'action.....	36
4.2 Recommandations.....	37
4.2.1 Recommandations par rapport aux défis fonctionnels.....	38
4.2.2 Recommandations par rapport aux défis liés aux ressources.....	41
4.2.3 Recommandations par rapport aux défis de la programmation.....	43
<b>ANNEXE A</b> .....	<b>45</b>
Diplômation et inscriptions à temps complet à l'Université de Moncton par programme de premier cycle, 1999-2000 à 2008-2009.....	45
<b>ANNEXE B</b> .....	<b>53</b>
Diplômation et inscriptions à temps complet à l'Université de Moncton par programme de cycles supérieurs, 1999-2000 à 2008-2009.....	53
<b>ANNEXE C</b> .....	<b>57</b>
Inscriptions aux cours et crédits enseignés à l'Université de Moncton par discipline, 2005-2006 à 2008-2009.....	57
<b>ANNEXE D</b> .....	<b>61</b>
Étapes pour la création d'un programme à l'Université de Moncton.....	61
<b>ANNEXE E</b> .....	<b>62</b>
Réactions écrites présentées au Comité ad hoc.....	62

## LISTE DES FIGURES ET DE TABLEAUX

Figure 1	Inscriptions à temps complet et effectif étudiant international à l'Université de Moncton, 1998-1999 à 2008-2009.....	8
Figure 2	Revenus de l'Université de Moncton par source, en pourcentage des revenus totaux, 1999-2000 à 2009-2010.....	11
Figure 3	Dépenses de l'Université de Moncton par poste budgétaire, 1999-2000 à 2009-2010 (en millions \$).....	13
Figure 4	Revenus et dépenses de l'Université de Moncton, 1999-2000 à 2009-2010 (en millions \$).....	14
Figure 5	Programmes de baccalauréat de premier cycle à l'Université de Moncton selon le type de programme, 1998-1999 à 2008-2009.....	15
Figure 6	Programmes de cycles supérieurs à l'Université de Moncton selon le type de programme, 1998-1999 à 2008-2009.....	16
Figure 7	Inscriptions à temps complet à l'Université de Moncton aux programmes de baccalauréat de premier cycle, 1998-1999 à 2008-2009.....	17
Figure 8	Ressources professorales à l'Université de Moncton selon la catégorie, 1998-1999 et 2008-2009.....	19
Figure 9	Postes réguliers non enseignants à temps plein budgétés à l'Université de Moncton selon le secteur, 1999-2000 à 2008-2009.....	20
Figure 10	Taille des classes au premier cycle à l'Université de Moncton selon le nombre d'inscriptions, 1999-2000 à 2008-2009.....	22
Figure 11	Distribution des programmes de premier cycle de l'Université de Moncton selon la moyenne annuelle de diplômées et diplômés, 1999-2009.....	28
Figure 12	Distribution des programmes de cycles supérieurs de l'Université de Moncton selon la moyenne annuelle de diplômées et diplômés, 1999-2009.....	29
Tableau 1	Taux de pénétration de l'Université de Moncton chez les diplômées et diplômés des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick, 1999 à 2008.....	9
Tableau 2	Objectifs de recrutement à long terme de l'Université de Moncton dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick à un taux de pénétration de 30 %, juin 2010 à 2026.....	10
Tableau 3	Nombre de crédits enseignés à l'Université de Moncton, 1999-2000 et 2008-2009....	21
Tableau 4	Moyenne annuelle des diplômées et diplômés de l'Université de Moncton par programme d'études, 1999-2000 à 2008-2009.....	24
Tableau 5	Moyenne des inscriptions aux cours et de crédits enseignés à l'Université de Moncton, par discipline, 2005-2006 à 2008-2009.....	30
Tableau 6	Analyse de la carte des programmes de premier cycle à l'Université de Moncton.....	32
Tableau 7	Analyse de la carte des programmes d'études supérieures à l'Université de Moncton.	34

## INTRODUCTION

L'Université de Moncton est confrontée à de grands défis, liés notamment aux contextes démographique et financier ainsi qu'à la concurrence accrue que se livrent les établissements postsecondaires. Ces défis exercent des pressions croissantes sur sa capacité à livrer des programmes de qualité. Reconnaisant l'importance d'amorcer une réflexion collective sur l'avenir de la carte des programmes, le Sénat académique de l'Université de Moncton a établi, en août 2009, un Comité ad hoc sur la question<sup>1</sup>.

Toute réflexion sur l'avenir de l'Université de Moncton doit tenir compte autant du contexte de sa création que de sa mission. L'Université de Moncton est une institution à trois constituantes qui a été fondée en 1963 pour donner aux Acadiennes et Acadiens du Nouveau-Brunswick un accès à l'enseignement supérieur en français dans un large éventail de disciplines. Ses fondateurs voulaient doter la communauté acadienne d'un outil de développement global qui favoriserait sa participation et sa contribution dans toutes les sphères de la société. L'Université de Moncton est la plus grande université canadienne entièrement de langue française à l'extérieur du Québec. Depuis presque cinq décennies, sa mission généraliste lui permet de développer des programmes dans un grand nombre de domaines. Les discussions qui vont se dérouler jusqu'à l'automne 2010 devront veiller au respect des principes qui ont mené à la création de l'Université de Moncton et qui sous-tendent la réalisation de sa mission.

Depuis sa formation, le Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton (ci-après désigné le Comité) a examiné des données relatives aux programmes d'études et au contexte universitaire. Il a également prévu des moyens d'inclure les corps professoraux, l'administration et la population étudiante dans la réflexion sur l'avenir des programmes. Sa démarche auprès de la collectivité universitaire est constituée de trois étapes fondamentales, soit (1) l'identification des défis et des paramètres du problème, (2) l'identification de pistes de solution aux défis identifiés et (3) la rétroaction sur le contenu du rapport intérimaire.

La première étape s'est déroulée les 19 et 20 février 2010 dans les trois campus du réseau, où environ une centaine de personnes se sont réunies en six ateliers pour bien circonscrire les enjeux et défis qui entourent la carte des programmes, et ce en fonction d'un certain nombre d'axes de réflexion identifiés par le Comité<sup>2</sup>. La deuxième étape a eu lieu les 29 et 30 avril 2010 au campus de Moncton où encore une centaine de personnes, regroupées en sept ateliers, se sont réunies dans

---

<sup>1</sup> Pour les besoins de cette réflexion, le concept de carte des programmes se réfère à l'ensemble des programmes d'études qui mènent vers le diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, c'est-à-dire la programmation de l'Université de Moncton, ainsi qu'à l'interdépendance entre les programmes et les liens entre les différents types de programmes.

<sup>2</sup> Le profil des participantes et participants à la première rencontre était le suivant : 57 % des corps professoraux, 21 % de l'administration et 22 % de la population étudiante. Lors de cette première séance, une part appréciable du corps professoral du Campus de Moncton a refusé de participer aux travaux, tandis que les corps professoraux des Campus d'Edmundston et de Shippagan ont exprimé eux aussi certaines insatisfactions. Estimant que la discussion et la réflexion autour de la carte des programmes est d'une importance capitale et que la participation tant des corps professoraux, des étudiantes et des étudiants que du personnel administratif est indispensable, le Comité a proposé un plan de rajustement au Sénat académique du 5 mars dernier en vue de lever l'impasse. Le plan de rajustement a été adopté à l'unanimité.

le but de penser et de proposer des actions concrètes par rapport aux défis identifiés lors de la première rencontre<sup>3</sup>.

Le rapport intérimaire présenté en juin 2010 était le fruit des échanges des deux premières activités de réflexion, et constituait l'outil de travail de la troisième et dernière étape de la démarche. Sa circulation offrait à la collectivité universitaire une occasion supplémentaire de contribuer tout autre élément susceptible d'enrichir le contenu du rapport final, en particulier les recommandations que le Comité doit proposer au Sénat académique en vue d'assurer le maintien de la qualité et la viabilité des programmes de l'Université de Moncton. Le Comité a reçu 21 commentaires par écrit qu'il a révisés avec intérêt et sérieux.

Ce rapport est composé de quatre sections. La première rappelle le mandat du Comité. La deuxième section présente un état des lieux chiffré sur le contexte général de l'Université de Moncton. Même si le contexte particulier de l'Université de Moncton rend les comparaisons avec d'autres universités difficiles, le Comité souligne que les données présentées dans cette section peuvent servir de toile de fond aux réflexions relatives à la programmation. La troisième section traite plus particulièrement de la carte des programmes et ses défis afférents. La quatrième section est consacrée aux recommandations visant à encadrer les actions futures du Sénat académique vis-à-vis les programmes de l'Université de Moncton.

## 1. MANDAT DU COMITÉ ET SES LIMITES

Le Comité, a été formé le 28 août 2009 lors de la 208<sup>e</sup> séance du Sénat académique. La résolution sur son établissement se lit comme suit : « **Que, étant donné le contexte économique de l'Université de Moncton, le mandat du Comité ad hoc du Sénat académique soit d'identifier les pistes de solution afin de positionner l'Université pour assurer sa mission, son développement et sa pérennité.** » (SAC-090828).

Le Comité est composé des membres suivants, nommés et élus par le Sénat académique :

- Sylvain Vézina (CM) et Lise Dubois (CM), coprésidents
- Paul-André Chiasson (CM)
- Jacques Paul Couturier (CE)
- André Leclerc (CE)
- Sid-Ahmed Selouani (CS)
- Tina Robichaud, remplacée par Justin Guitard le 1<sup>er</sup> mai 2010 (FÉÉCUM)
- Paul Bernier (CM)

Il est à noter que Paul Bernier (CM) a été nommé au Comité par l'Association des bibliothécaires, professeurs et professeurs de l'Université de Moncton, en consultation avec l'Association des professeurs, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston et l'Association des professeurs et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, à la suite d'une résolution prise au cours de la réunion extraordinaire du Sénat académique le 3 février 2010.

<sup>3</sup> Dans le cas de la deuxième rencontre, le profil était le suivant : 61 % des corps professoraux, 19 % de l'administration et 24 % de la population étudiante.

Les membres du Comité ont cru bon d'énoncer deux questions de base qui serviront à guider les travaux :

*La carte actuelle des programmes constitue-t-elle un obstacle au développement et à la pérennité de l'Université ?*

*Les pratiques actuelles de conception, de création, de maintien et de prestation des programmes de formation permettent-elles d'en assurer la qualité soutenue ?*

Pour répondre à ces questions, le Comité s'est donné le mandat suivant :

- Recueillir et diffuser l'information permettant d'illustrer et de comprendre le contexte financier de l'Université de Moncton au profit d'un dialogue éclairé au sein de la communauté universitaire;
- Analyser la « santé » de la carte actuelle des programmes;
- Développer et mettre en œuvre un processus d'engagement de l'ensemble des individus et groupes concernés par le biais d'activités diverses;
- Outiller la communauté universitaire afin de faciliter la prise de décisions relativement à la création, à la modification, au maintien et à la prestation des programmes en lien avec :
  - la mission de l'Université de Moncton
  - les pratiques administratives : évaluations externes, pratiques d'embauche, le processus d'équilibre budgétaire, l'affectation des crédits budgétaires aux facultés, etc.
  - l'impact sur les activités de recherche, de développement et de création
- Formuler des critères généraux pouvant présider à la mise en œuvre de la programmation de l'Université de Moncton;
- Développer des pistes d'action susceptibles de favoriser l'atteinte des objectifs du Sénat académique en ce qui concerne l'avenir des programmes.

À la lumière de ce qui précède, il importe de situer les limites du mandat du Comité. D'abord, il n'est pas dans le mandat du Comité de revoir la mission de l'Université de Moncton, ni de se pencher sur des questions ayant déjà fait l'objet de décisions dans le cadre d'exercices antérieurs<sup>4</sup>. Par ailleurs, le Comité proposera au Sénat académique des outils susceptibles de l'aider à prendre des décisions éclairées sur la carte des programmes, mais il n'est pas de son ressort de se charger d'une refonte de la carte des programmes ou d'une éventuelle mise en application des recommandations. Enfin, la

---

<sup>4</sup> Notamment le Rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton (2001) et le Rapport du Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes (2006).

portée du mandat du Comité se limite à identifier des pistes de solution cohérentes et structurantes aux enjeux qui auront été identifiés.

## 2. PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE : LES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

Pour réaliser le mandat qui lui a été confié, le Comité doit bien informer la collectivité universitaire sur des éléments essentiels qui caractérisent le contexte dans lequel l'Université de Moncton évolue. Ces éléments contextuels, autant internes qu'externes, peuvent avoir des incidences directes et indirectes sur la carte des programmes. La présente section s'intéresse aux tendances démographiques et aux pratiques administratives développées au fil des années. De plus, elle présente des données institutionnelles sur les programmes, les inscriptions, les ressources professorales, les crédits enseignés et la taille des classes. Dans un premier temps, cette section a pour but de sensibiliser la collectivité universitaire aux réalités (financières, démographiques, académiques, etc.) de l'Université de Moncton et, dans un second temps, d'amorcer sa réflexion sur les conséquences que celles-ci peuvent avoir sur la santé des programmes. Les discussions qui auront cours dans les séances de réflexion ne porteront pas spécifiquement sur les éléments présentés dans cette section, mais elles pourront s'y référer.

### 2.1 Tendances démographiques

L'effectif étudiant à temps complet de l'Université de Moncton pour l'année 2008-2009 s'élevait à 4 974, soit une augmentation d'environ 6 % par rapport à 1998-1999 (Figure 1). De plus, l'institution comptait 1 062 inscriptions à temps partiel, donc à moins de 9 crédits par session. Par ailleurs, l'Université de Moncton déploie des efforts de recrutement soutenus qui ciblent l'effectif étudiant à l'international, tant pour enrichir la diversité de l'institution que pour compenser la diminution du nombre de finissantes et finissants des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick. Depuis 2004-2005, le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux s'est accru d'environ 62 % pour s'établir à 441 en 2008-2009 (Figure 1). La population étudiante internationale représente actuellement près de 9 % de l'effectif étudiant à temps plein de l'Université de Moncton. Cette proportion est légèrement inférieure à celle que l'on retrouve dans les autres universités des provinces Maritimes (9,9 % en 2008-2009) et du Canada (10 % en 2006-2007)<sup>5</sup>.

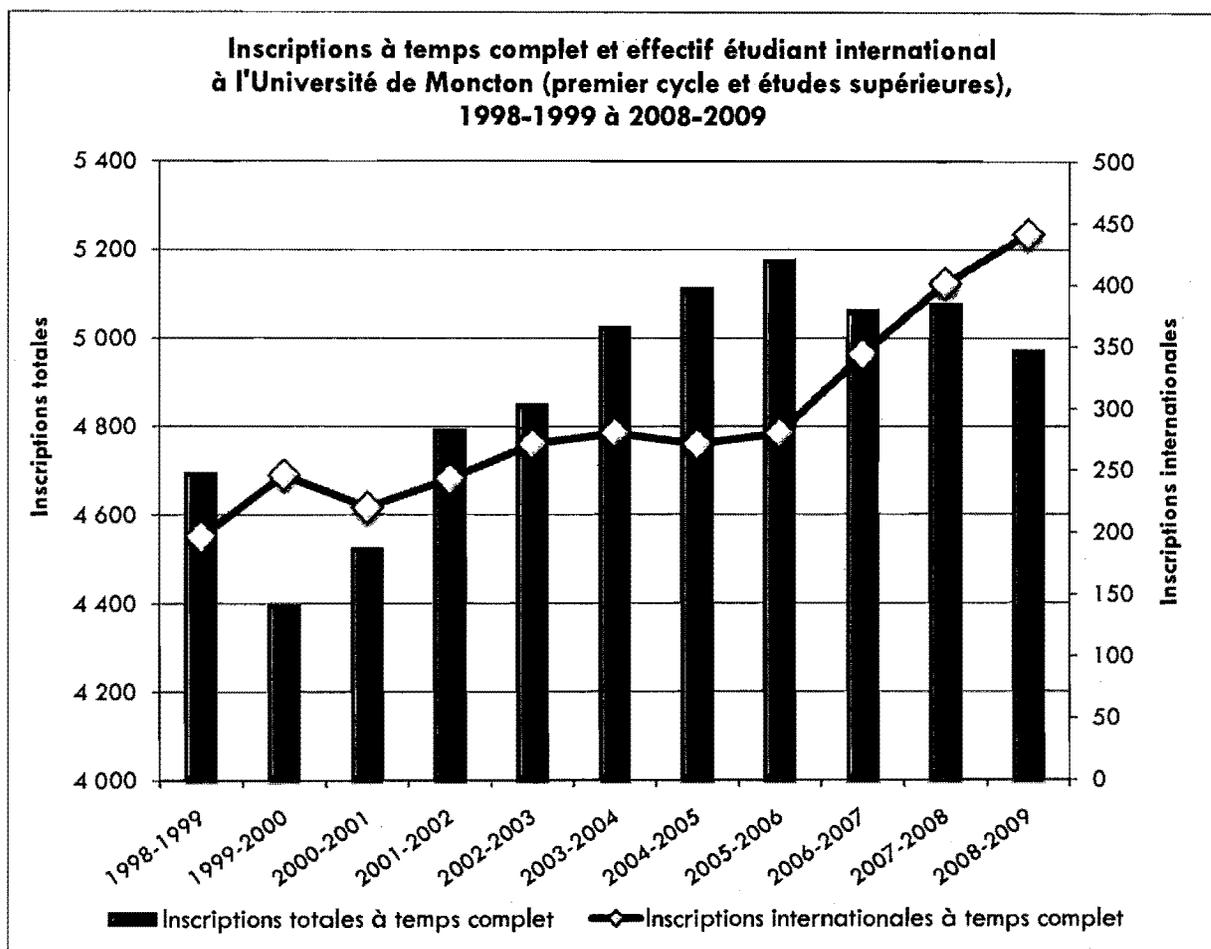
Le déclin démographique est un défi qui touche la plupart des universités de l'est du Canada, quoiqu'à des degrés divers. Selon les projections démographiques de Statistique Canada, le nombre de jeunes Néo-Brunswickois âgés entre 15 et 19 ans, toutes langues maternelles confondues, est appelé à diminuer de près de 12 800 d'ici 2025<sup>6</sup>. Vu que les élèves des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick constituent le principal bassin des nouvelles admissions à l'Université de Moncton, la réduction du nombre d'étudiantes et étudiants issus de la province est presque assurée. En septembre 2008, par exemple, les élèves des écoles secondaires francophones

<sup>5</sup> Association des universités et collèges du Canada, *Tendances dans le milieu universitaire. Volume 1 : Effectifs*, Ottawa, 2007, p. 10-16; Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes : [http://www.cespm.ca/fr/resources/Enr\\_Table5\\_2008\\_2009F.pdf](http://www.cespm.ca/fr/resources/Enr_Table5_2008_2009F.pdf)

<sup>6</sup> Cité dans le *Plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite des études 2009-2012*, Université de Moncton, avril 2009.

de la province représentaient plus des deux tiers des nouvelles admissions à l'Université de Moncton<sup>7</sup>. Au cours des dix dernières années, l'institution a réussi à maintenir un taux de pénétration annuel moyen de 29,4 % auprès des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick (Tableau 1). Par taux de pénétration, on entend le pourcentage d'élèves inscrits à la 12<sup>e</sup> année dans les écoles francophones de la province qui se sont inscrits à l'Université de Moncton l'automne suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

Figure 1



Source : Statistiques préparées par le Registrariat en janvier 2009.

Il est intéressant de souligner que la participation générale de la population du Nouveau-Brunswick aux études universitaires, définie comme le nombre qui fréquente l'université à temps plein en pourcentage du groupe des 18 à 24 ans, s'élevait à 28 % en 2006-2007, comparativement à 26 % pour l'ensemble du Canada. Or, seulement 19 % de cette tranche d'âge fréquentaient une

<sup>7</sup> Plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite des études 2009-2012, p. 17.

université néobrunswickoise<sup>8</sup>. Étant donné qu'en moyenne, plus de 29 % des diplômées et diplômés du système scolaire francophone de la province se sont inscrits à l'Université de Moncton au cours des dix dernières années, il s'avère que notre institution s'est démarquée des autres universités du Nouveau-Brunswick et de la région des Maritimes en matière de recrutement d'effectifs originaires de la province.

Tableau 1

**Taux de pénétration de l'Université de Moncton chez les diplômées et diplômés des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick, 1999 à 2008**

Année scolaire se terminant en	Élèves inscrits à la 12 <sup>e</sup> année	Inscrits à l'UdeM en septembre	Taux de pénétration
Juin 1999	3 378	883	26,1 %
Juin 2000	3 400	932	27,4 %
Juin 2001	3 331	950	28,5 %
Juin 2002	3 061	926	30,3 %
Juin 2003	3 011	858	28,5 %
Juin 2004	2 793	855	30,6 %
Juin 2005	2 774	875	31,5 %
Juin 2006	2 811	819	29,1%
Juin 2007	2 599	831	32,0%
Juin 2008	2 611	808	31,0 %
<b>Taux de pénétration moyen</b>			<b>29,4 %</b>

Source : Direction des politiques et de la planification du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et statistiques préparées par le Registrariat en septembre de chaque année, après la date d'abandon des cours.

Le nombre de finissantes et finissants des écoles secondaires francophones de la province a fléchi de près d'un quart depuis 1999. Qui plus est, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick prévoit, de juin 2010 à juin 2026, une érosion de 28,8 % du nombre d'élèves inscrits en 12<sup>e</sup> année dans le système scolaire francophone ; ils passeront effectivement de 2 603 à 1 853 (Tableau 2). Considérant qu'en 2009-2010, 3 644 des étudiantes et étudiants inscrits à temps complet au premier cycle provenaient du Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton peut s'attendre à 1 050 étudiantes et étudiants de la province en moins en 2026 (c'est-à-dire 28,8 % de 3 644 étudiantes et étudiants). Advenant cette baisse importante des inscriptions à temps complet, le nombre d'étudiantes et étudiants internationaux devra augmenter de façon considérable pour combler l'écart.

<sup>8</sup> Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, « La participation aux études universitaires : point de vue des Provinces maritimes », *Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes*, vol. 7, n° 1, juin 2009, p. 3. À titre comparatif, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard affichaient un taux de participation générale aux études universitaires pour les 18 à 24 ans de 39 % et 25 % respectivement, mais le taux de fréquentation à des établissements provinciaux des effectifs issus de chaque province est nettement inférieur, soit de 23 % et 18 % respectivement.

Tableau 2

Objectifs de recrutement à long terme de l'Université de Moncton dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick à un taux de pénétration de 30 %, juin 2010 à juin 2026

Année scolaire se terminant en	Élèves inscrits à la 12 <sup>e</sup> année	Nouvelles admissions à un taux de 30 %
Juin 2010	2 603	781
Juin 2011	2 420	726
Juin 2012	2 362	709
Juin 2013	2 389	717
Juin 2014	2 039	612
Juin 2015	2 175	653
Juin 2016	2 147	644
Juin 2017	2 041	612
Juin 2018	2 011	603
Juin 2019	1 994	598
Juin 2020	1 931	579
Juin 2021	1 928	578
Juin 2022	1 921	576
Juin 2023	1 913	574
Juin 2024	1 896	569
Juin 2025	1 875	563
Juin 2026	1 853	556

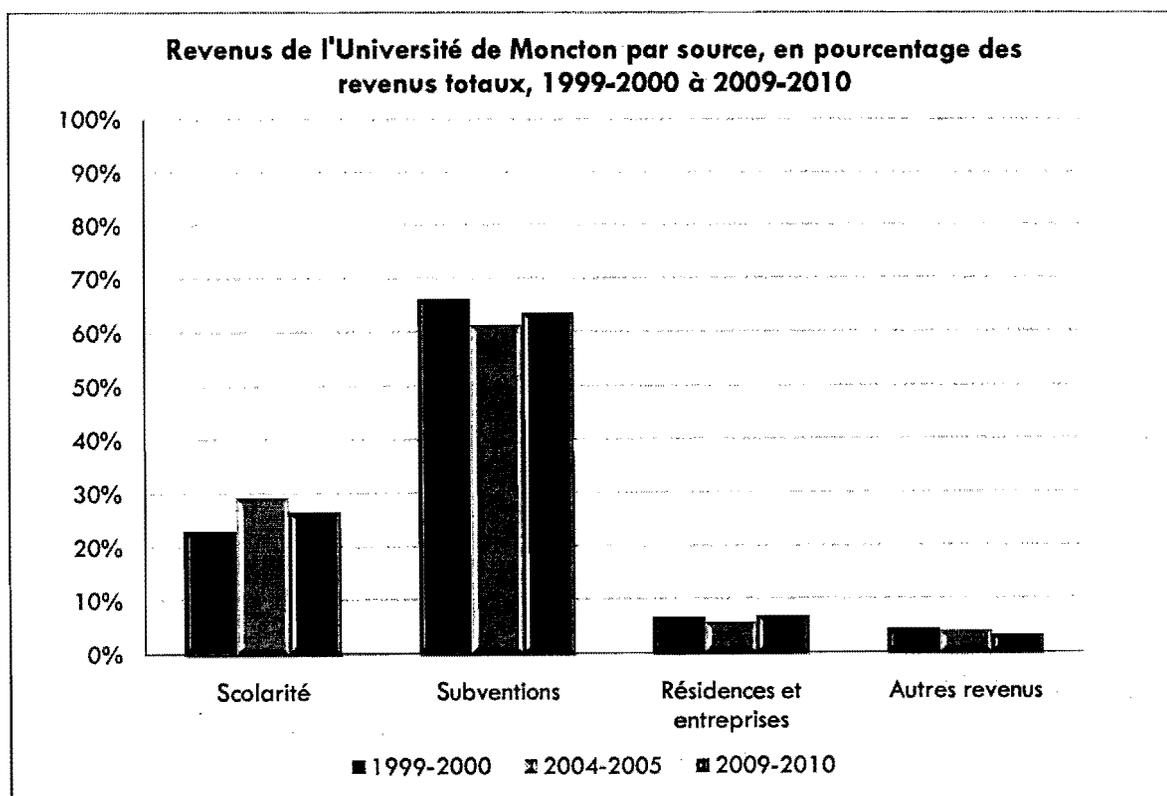
Source : Direction des politiques et de la planification du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (mai 2005).

Bref, si l'Université de Moncton veut maintenir le nombre d'inscriptions à environ 5 000, elle devra diversifier son bassin de recrutement pour pallier la décroissance démographique de la population francophone du Nouveau-Brunswick. À cette fin, l'Université de Moncton prévoit des stratégies ciblant la population étudiante internationale, l'effectif francophone d'autres provinces et les élèves anglophones issus de programmes d'immersion en français. Le nombre d'inscriptions est par ailleurs directement lié aux revenus de l'Université de Moncton, comme il sera démontré dans la section qui suit.

## 2.2 Tendances budgétaires

L'atteinte de l'équilibre budgétaire dans le milieu universitaire canadien est plus que jamais un défi difficile à relever, quelle que soit la taille de l'institution ou son emplacement. Le Conseil des gouverneurs demande que la direction de l'Université de Moncton respecte l'objectif d'équilibre budgétaire dans la préparation de ses budgets annuels de fonctionnement. Cet objectif d'équilibre budgétaire a fait en sorte que les dépenses totales de l'institution se sont accrues à peu près au même rythme que les revenus totaux au cours des dix dernières années. Selon les prévisions budgétaires 2009-2010, les revenus de l'Université de Moncton s'élevaient à environ 102 millions de dollars. L'ensemble des subventions provinciales constituait la plus importante source de revenus, soit 62,5 %, alors que les droits de scolarité arrivaient au deuxième rang, représentant 26,5 % des revenus totaux (Figure 2). Les revenus provenant des résidences et entreprises auxiliaires et d'autres sources représentaient respectivement 6,8 % et 3,2 % du total.

Figure 2

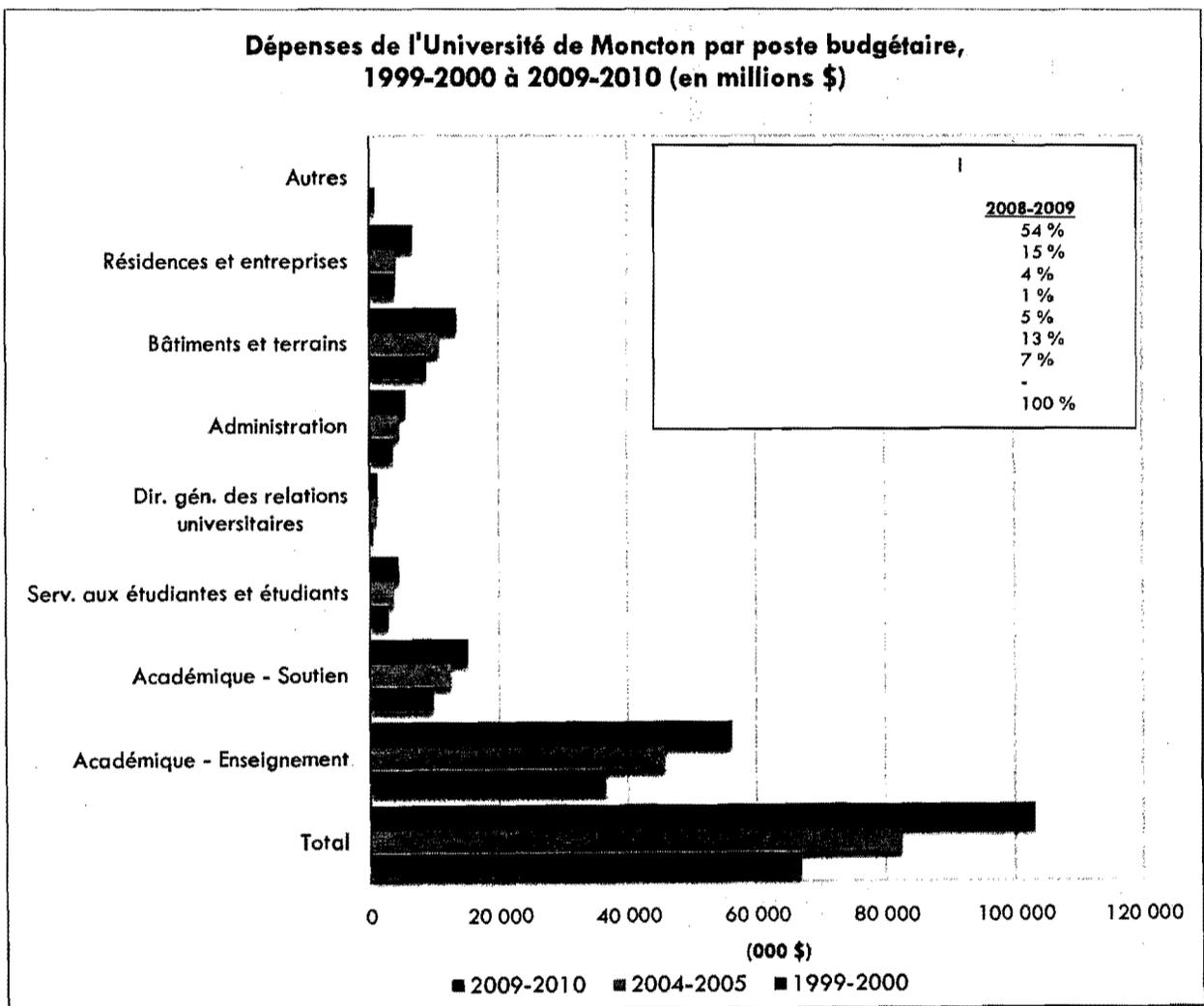


Source : Sommaire du budget 2009-2010, Vice-rectorat à l'administration et aux ressources humaines.

Pendant ce temps, les dépenses totales de l'Université de Moncton pour l'exercice 2009-2010 s'élevaient à près de 103 millions de dollars. L'académique constituait le plus important poste budgétaire avec des dépenses de 71,3 millions de dollars, dont 56,1 millions de dollars consacrés à l'enseignement et 15,2 millions de dollars au soutien à l'enseignement (Figure 3). Ce montant représente 69 % des dépenses totales, soit la même proportion qu'en 1999-2000. Toutes les dépenses qui ne sont pas directement liées à l'enseignement représentent, pour leur part, 31 % en 2009-2010. Les activités d'enseignement comprennent les dépenses associées aux facultés et écoles, soit les salaires et avantages sociaux du personnel enseignant et de soutien, les fonds de développement professionnel, le matériel et services et l'équipement, ainsi que les dépenses associées à l'éducation permanente. Pour leur part, les dépenses affectées aux activités de soutien à l'académique incluent les coûts pour les bibliothèques, le registrariat, le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, les doyens des études, les programmes coopératifs, le recrutement, les technologies, les relations internationales, l'imprimerie, les musées et galerie, le C.E.P.S. et l'aréna. Les dépenses pour les bâtiments et terrains représentaient 13,5 millions de dollars (13 % du total), suivies des dépenses pour les résidences et entreprises (6,8 millions de dollars, ou 7 %), l'administration (5,7 millions de dollars, ou 5 %), les services aux étudiantes et étudiants (4,5 millions de dollars, ou 4 %) et la direction générale des relations universitaires (1,2 millions de dollars, ou 1 %). Sous le poste budgétaire « administration », on retrouve les dépenses pour le rectorat, le vice-rectorat à l'administration et aux ressources humaines, le Secrétariat général, le Service des finances et les Ressources humaines, y compris les affaires professorales.

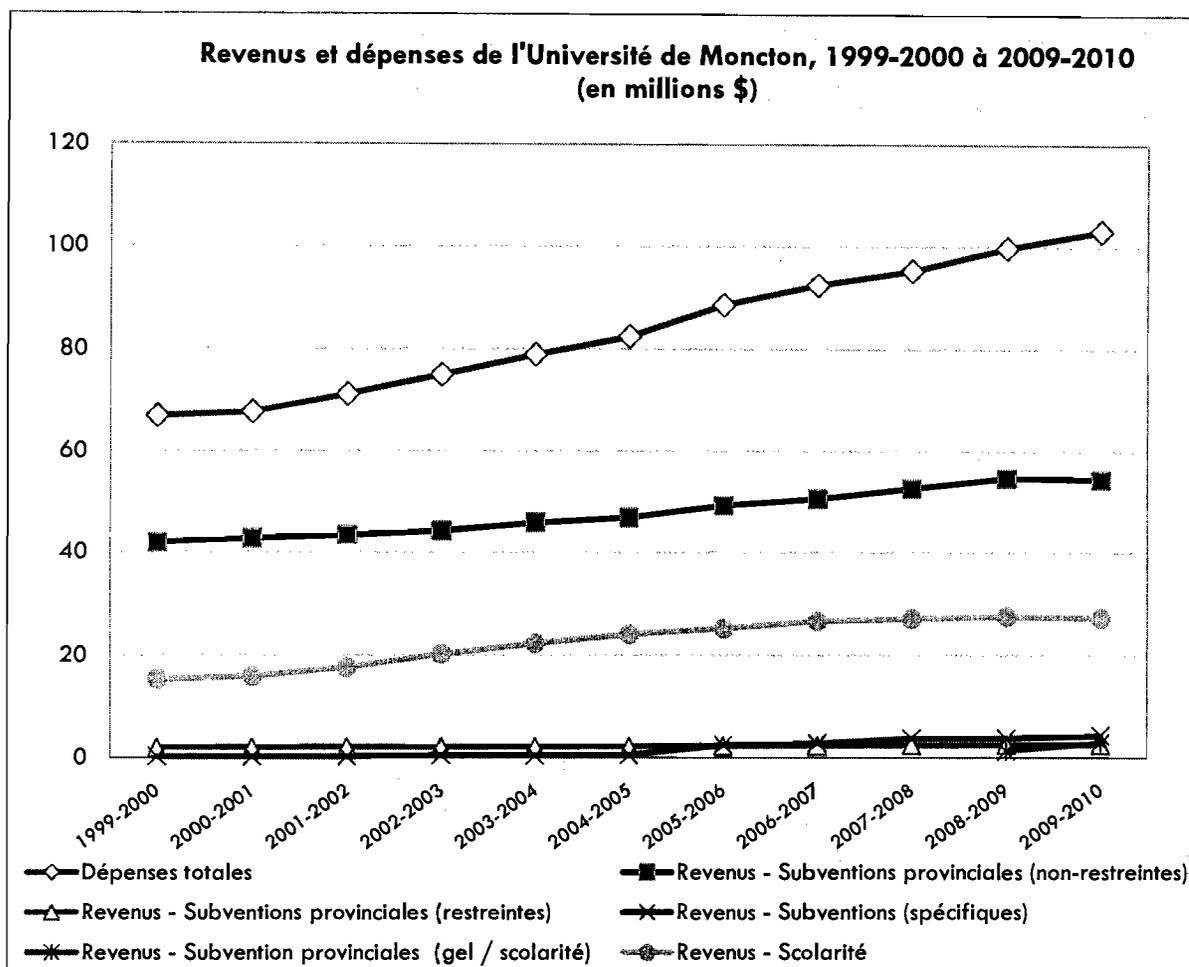
De l'examen plus approfondi de l'évolution des principales sources de revenus et des dépenses totales depuis les dix dernières années se dégage une observation importante : l'écart se creuse entre les dépenses totales de l'Université de Moncton et les revenus provenant de subventions gouvernementales, surtout provinciales (Figure 4). Bien qu'il soit demeuré plutôt stable au cours de la dernière décennie, le financement provincial suffit à peine à couvrir les dépenses croissantes de l'institution, que celles-ci soient liées à l'académique ou à l'exploitation d'une organisation de la taille de l'université (entretien, chauffage, etc.). La marge de manœuvre budgétaire de l'Université de Moncton se trouve donc très restreinte et se réduit le plus souvent à un contrôle des dépenses. Cette situation n'est certes pas unique à l'Université de Moncton.

Figure 3



Source : Budgets annuels de l'Université de Moncton adoptés au Conseil des gouverneurs, Vice-rectorat à l'administration et aux ressources humaines.

Figure 4



Source : Sommaire du budget 2009-2010, Vice-rectorat à l'administration et aux ressources humaines.

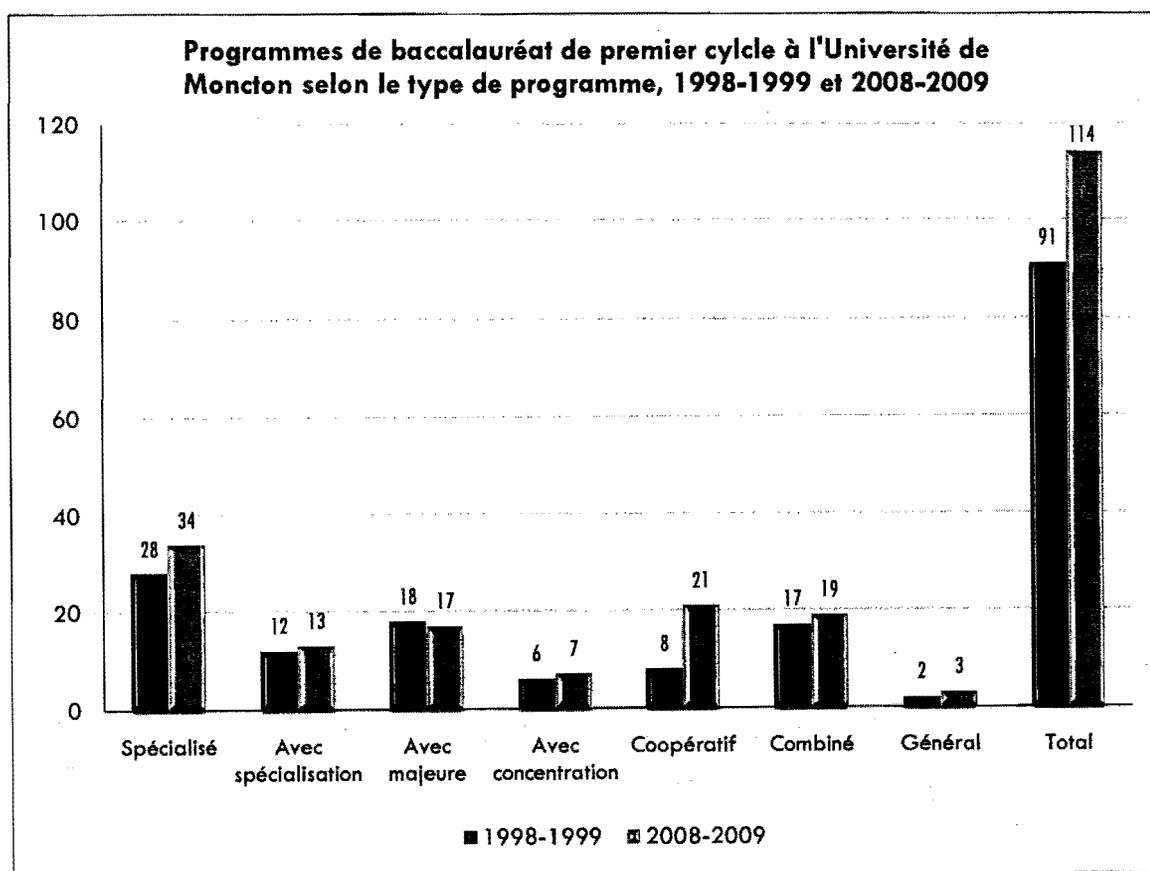
Nous avons vu que les subventions provinciales représentent environ les deux tiers des revenus de l'Université de Moncton. À ces sources de revenus s'ajoutent des subventions fédérales qui, même si elles sont proportionnellement moins élevées que les contributions du gouvernement provincial, sont essentielles pour la prestation de certains programmes. Ce financement supplémentaire, issu notamment du Programme sur les langues officielles dans l'enseignement et du Consortium national de formation en santé, a été créé pour répondre aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire. En 2009-2010, le financement assuré par ces deux programmes s'élève à plus de 7 millions de dollars. La disparition ou la diminution de contributions gouvernementales de ce genre pourraient avoir des conséquences considérables sur certains programmes de l'Université de Moncton.

### 2.3 Évolution du nombre de programmes d'études

La carte des programmes de l'Université de Moncton a évolué sensiblement au cours des dix dernières années, tant au premier cycle qu'aux études supérieures (Figures 5 et 6). En 1998-1999,

l'Université offrait 91 programmes de baccalauréat, dont 28 programmes spécialisés, 12 avec spécialisation, 18 avec majeure, 6 avec concentration, 8 en régime coopératif, 17 combinés et 2 de formation générale. Le nombre de programmes a bondi de 23 pour s'établir à 114 dix ans plus tard<sup>9</sup>. Au total, 9 nouveaux programmes de baccalauréat ont été créés entre 1998-1999 et 2008-2009, y compris 7 spécialisés (dont 5 articulés avec le CCNB) et 2 avec concentration. La hausse globale du nombre de programmes s'explique dans une très large mesure par la multiplication des programmes coopératifs, associés à un programme régulier déjà existant (une augmentation de 13), et par la création de 6 programmes spécialisés également apparentés à un programme régulier déjà existant (profil accéléré ou avec mention particulière, par exemple). Le nombre de programmes avec spécialisation, avec majeure, avec concentration et combinés a peu évolué au cours de la période.

Figure 5



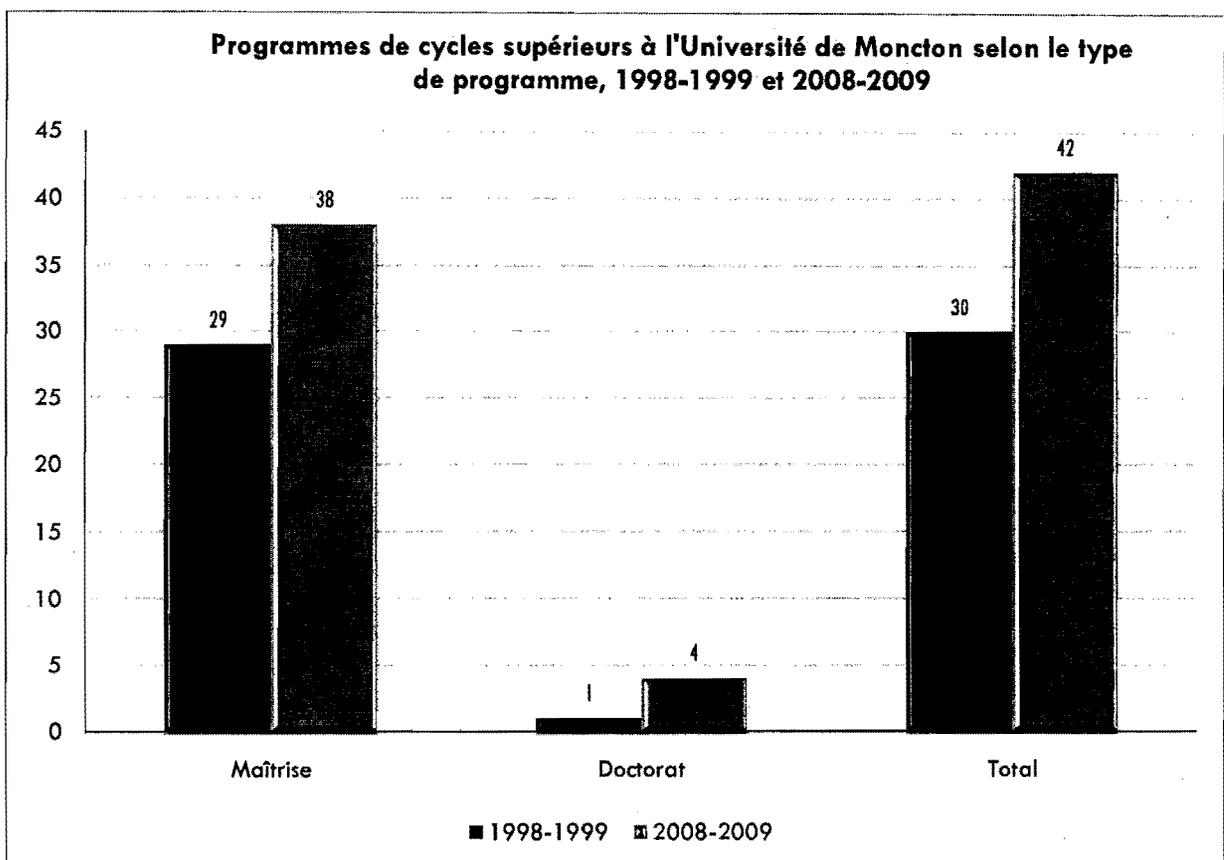
\* Programmes de baccalauréat seulement. Les programmes administrés par l'Éducation permanente sont exclus.  
Source : Répertoires de premier cycle de l'Université de Moncton.

<sup>9</sup> Il importe de préciser que 6 programmes ont été abolis au cours de la période, soit 4 spécialisés et 2 coopératifs. D'autres programmes ont fait l'objet d'un changement d'appellation ou d'une réorganisation, mais continuent d'exister.

En ce qui a trait aux études supérieures, le nombre de programmes de maîtrise et de doctorat est passé de 30 à 42 entre 1998-1999 et 2008-2009, ce qui représente une augmentation de 40 %. L'Université de Moncton offre 9 maîtrises et 3 doctorats de plus qu'en 1998-1999.

L'institution offre aussi un nombre appréciable d'autres programmes de premier cycle et d'études supérieures non comptabilisés ici, notamment des mineures, des certificats et des diplômes. Les travaux du Comité touchent uniquement les programmes qui mènent à l'obtention du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat.

Figure 6



\* Programmes de maîtrise et de doctorat seulement.

Source : Répertoires des études supérieures de l'Université de Moncton.

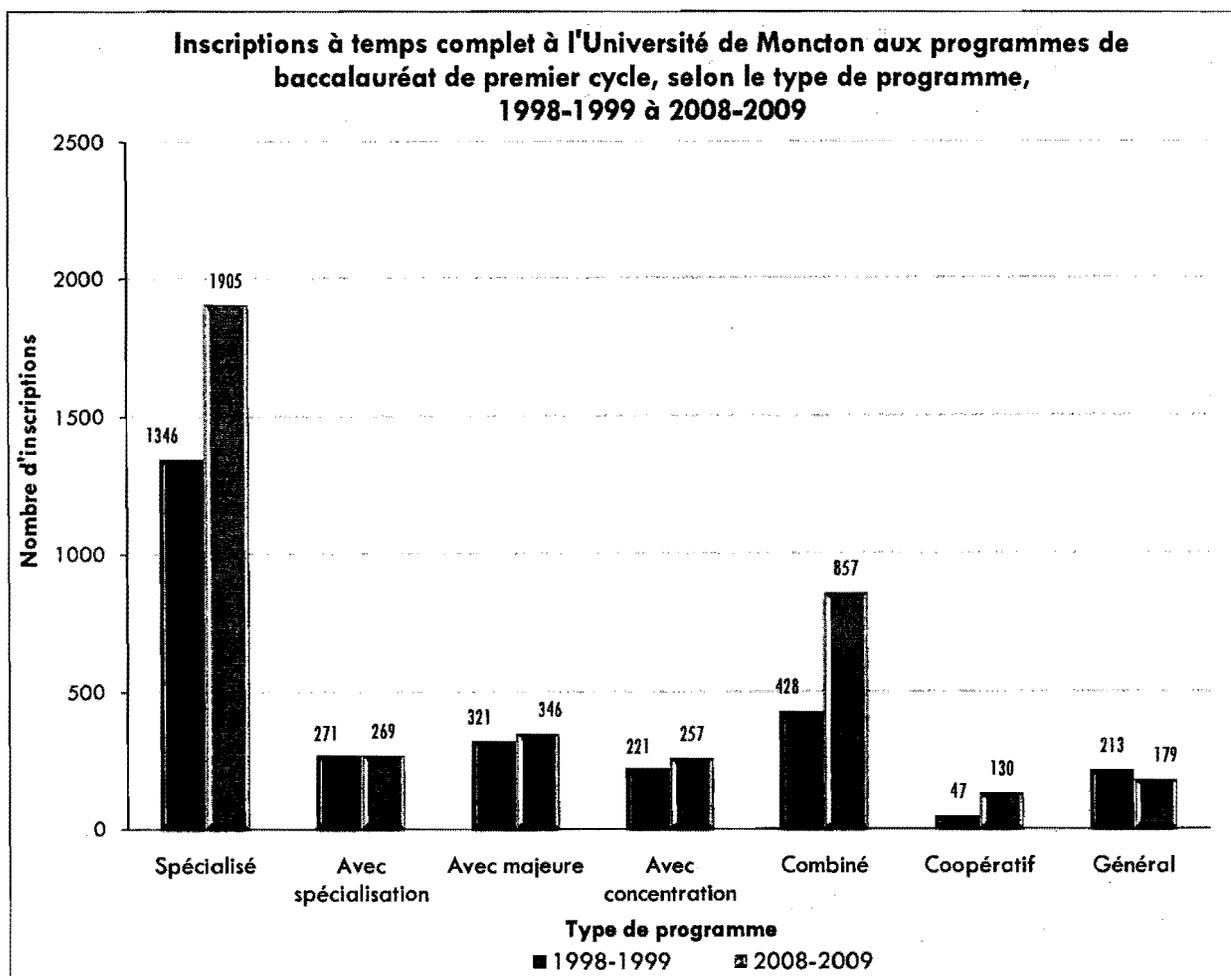
#### 2.4 Évolution des inscriptions par type de programme

Compte tenu de l'intérêt que suscite, au sein de la collectivité universitaire, la question des disciplines fondamentales et des disciplines professionnelles à l'Université de Moncton, le Comité s'est arrêté sur l'examen des inscriptions dans l'une et l'autre catégorie. Reconnaisant que la classification des programmes selon leur caractère fondamental ou professionnel constitue un exercice qui fait rarement consensus, le Comité a fait une analyse des inscriptions par type de programme. Pour les besoins de cette démonstration, les disciplines fondamentales sont surtout associées aux programmes

qui offrent la spécialisation, la majeure et la formation générale. Les formations professionnelles relèvent pour la plupart de programmes spécialisés, combinés, avec concentration, et coopératifs. Ces analyses sont présentées à titre indicatif seulement et servent à illustrer des tendances générales quant aux choix des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton.

En 2008-2009, plus de 75 % des inscriptions à temps complet au premier cycle étaient associées à un programme dit professionnel (spécialisé, avec concentration, combiné ou coopératif), alors que près de 25 % des inscriptions provenaient de disciplines dites fondamentales (avec spécialisation, avec majeure et général) (Figure 7). Entre 1998-1999 et 2008-2009, l'augmentation du nombre global d'inscriptions est surtout attribuable aux programmes regroupés dans la première catégorie. Il est à noter que les chiffres comptabilisés ci-dessous excluent les inscriptions à temps complet aux programmes de premier cycle autres que le baccalauréat ainsi que celles aux programmes d'études supérieures, ce qui explique l'écart par rapport aux inscriptions totales à l'Université de Moncton exprimées à la Figure 1.

Figure 7



\* Programmes de baccalauréat seulement. Les programmes administrés par l'Éducation permanente sont exclus.  
Source : Statistiques préparées par le Registrariat en janvier 2009.

## 2.5 Évolution des ressources professorales

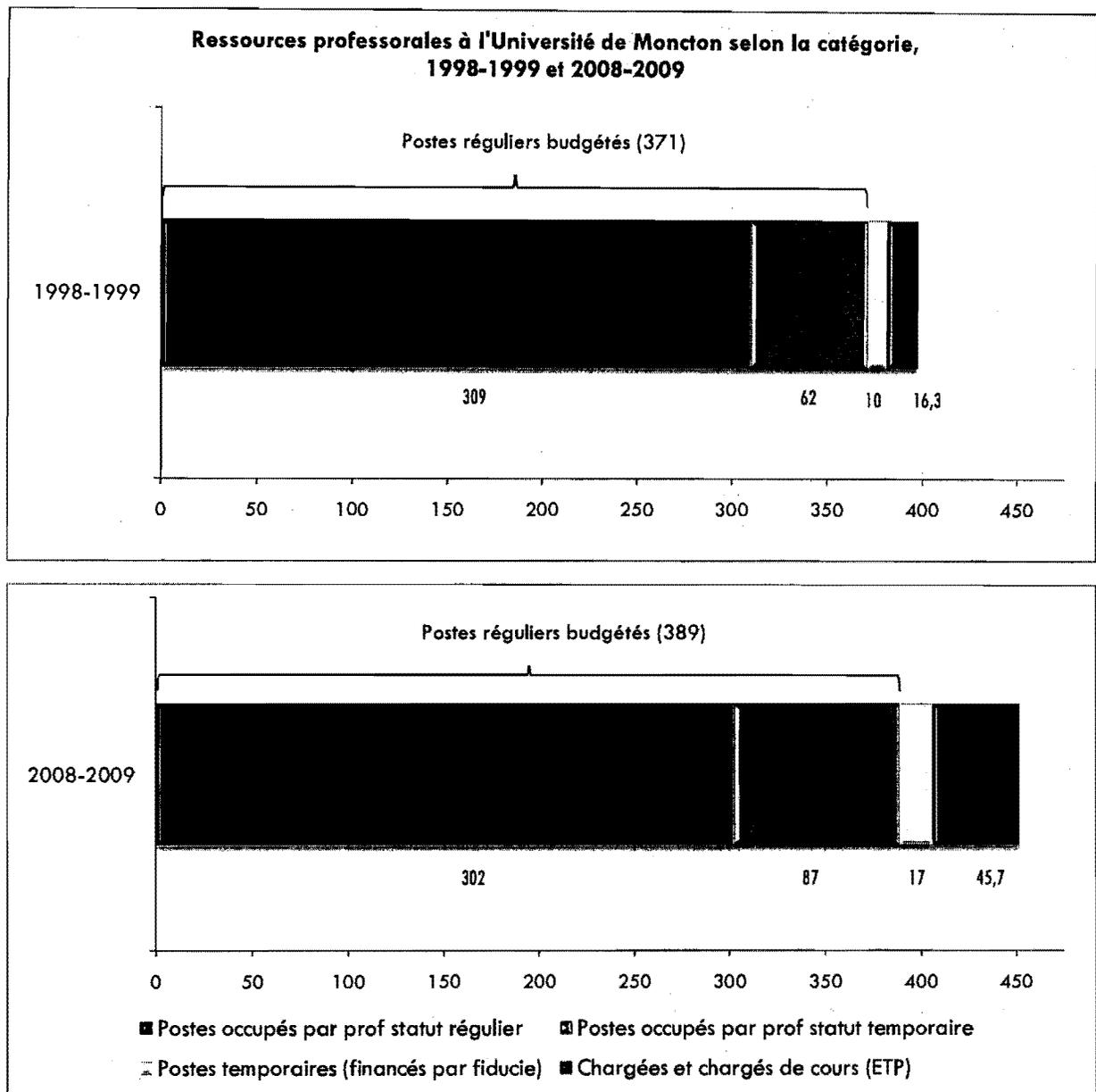
Le nombre total de ressources professorales dans les trois campus a augmenté d'environ 14 % entre 1998-1999 et 2008-2009, passant de 397,3 à 451,7 (Figure 8). Nous pouvons observer une différence entre le nombre de postes réguliers budgétés et le nombre de personnes ayant le statut régulier. Ainsi, en 1998-1999, le nombre de postes réguliers au budget était de 371, dont 62 étaient occupés par des individus ayant le statut temporaire, soit 17 %. Dix ans plus tard, le nombre de postes au budget s'élevait à 389, dont 302 occupés par une personne ayant le statut régulier et 87 le statut temporaire, soit 22 %. L'Université de Moncton compte donc 389 professeures et professeurs réguliers pour 4 974 étudiantes et étudiants à temps complet. Quelques raisons peuvent expliquer la différence entre le nombre de postes budgétés et le nombre de postes réguliers réellement occupés, notamment les difficultés à combler les postes vacants avec des candidates ou candidats réguliers possédant le doctorat, ou encore le remplacement de personnes ayant le statut régulier qui ont été nommées à des postes administratifs ou à des chaires de recherche. De plus, on compte 10 postes en 1998-1999 et 17 en 2008-2009 dont le statut est temporaire en raison d'un financement limité dans le temps (p. ex. CNFS).

En ce qui a trait à l'embauche de chargées et chargés de cours, on note également une progression pendant la période de dix ans. En se basant sur l'hypothèse selon laquelle une ressource à temps plein équivaut à 18 crédits et que les chargées et chargés de cours enseignent en moyenne 3 crédits par année, ces derniers représenteraient 16,3 ressources professorales en équivalence à temps plein en 1998-1999 et 45,7 en 2008-2009, soit une augmentation de 179 %<sup>10</sup>. Aussi, si l'on ajoute les contrats temporaires et les chargées et chargés de cours (ETP), on constate une progression sensible de leur poids, passant de 20 % en 1998-1999 à 30 % en 2008-2009.

---

<sup>10</sup> Ces données servent surtout à illustrer le recours accru à ces ressources pour livrer les programmes et ne tiennent pas compte des charges différentielles des chargées et chargés de cours

Figure 8



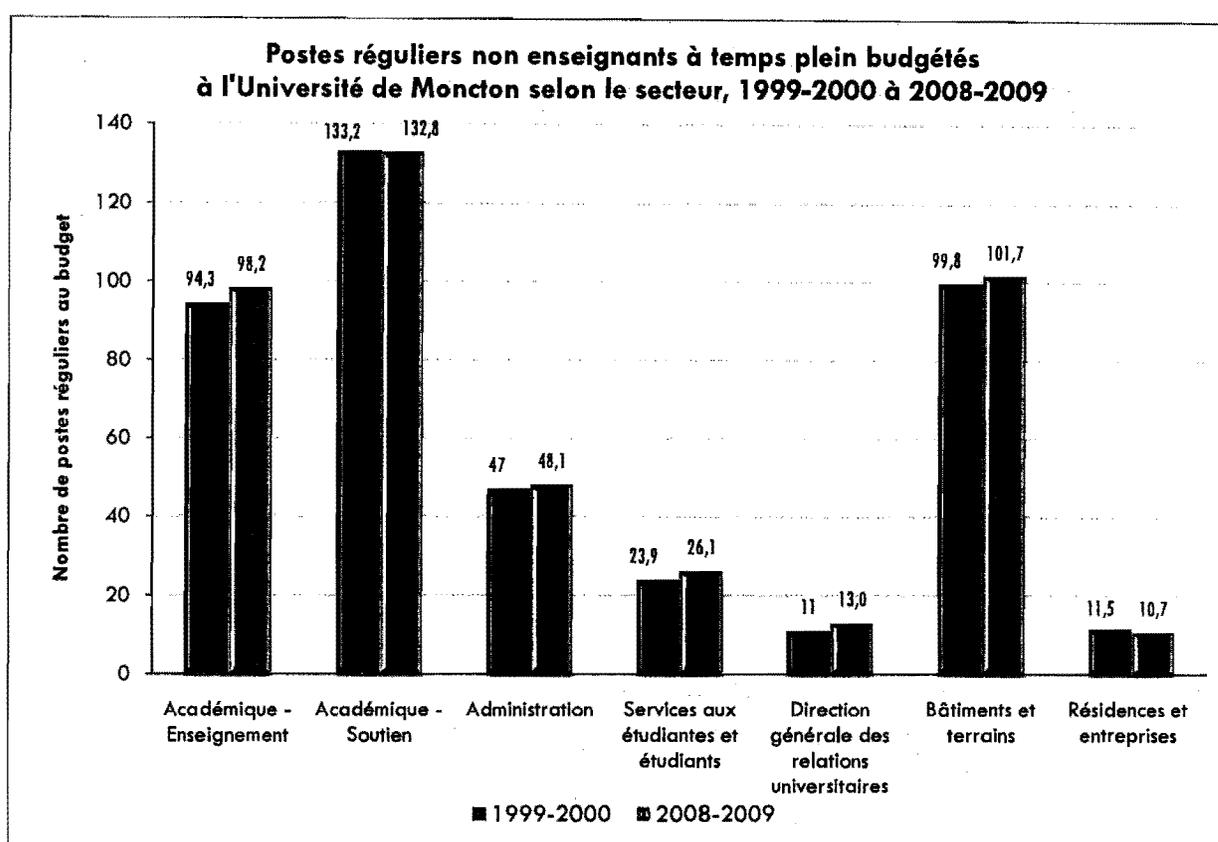
Note : ETP = équivalence à temps plein. Le calcul de l'ETP s'est effectué sur la base qu'une ressource à temps plein équivaut à 18 crédits. Pour cette démonstration, on avance l'hypothèse que les chargées et chargés de cours enseignent en moyenne 3 crédits par année.

Source : Statistiques préparées par le Service des finances, les Affaires professorales du campus de Moncton, les Services des Ressources humaines du campus d'Edmundston et le Décanat des études du campus de Shippagan.

Pour mettre en perspective l'évolution du corps professoral, nous présentons des données sur le nombre de postes non enseignants réguliers budgétés pendant la même période à l'Université de Moncton (Figure 9). En 2008-2009, il y avait 9,8 postes non enseignants au budget de plus qu'en 1999-2000, le grand total ayant passé de 420,7 à 430,5. Le secteur académique (soutien) et celui

des résidences et entreprises ont perdu moins d'un poste chacun au cours de la période au profit de tous les autres secteurs. Le secteur académique (enseignement) a connu la plus grande augmentation, soit 3,9 postes en plus.

Figure 9



Source : Statistiques préparées par le Service des Ressources humaines des campus de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan.

## 2.6 Évolution du nombre de crédits enseignés

Le nombre total de crédits enseignés à l'Université de Moncton pendant l'année universitaire 2008-2009 s'élevait à 6 910, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à 1999-2000 (Tableau 3)<sup>11</sup>. Les crédits dont il est question ici sont ceux qui sont comptabilisés par le système intégré de gestion Socrate et ne correspondent pas aux crédits d'enseignement calculés pour les charges académiques. Ces données servent avant tout à illustrer des tendances générales par rapport à l'enseignement. Du nombre total de crédits enseignés en 2008-2009, 91 % étaient offerts au premier cycle. La

<sup>11</sup> Ces chiffres tiennent compte des cours enseignés pendant les trois sessions de l'année universitaire, mais excluent les crédits pour les cours par tutorat, les cours offerts par l'Éducation permanente, les crédits reliés à la supervision de stages ou d'internats et à l'encadrement de mémoires et thèses. Les données sont disponibles à partir de 1999-2000 seulement, ce qui explique la différence avec les autres données contextuelles qui remontent à 1998-1999. Ce total comprend également les cours offerts dans des disciplines qui n'ont pas de programme diplômant (p. ex. fiscalité, statistique, sciences religieuses, espagnol, allemand, ressources humaines, astronomie, etc.).

différence, soit 633 crédits ou 9 % du total, était enseignée aux deuxième et troisième cycles. Les proportions entre le premier cycle et les études supérieures sont demeurées relativement stables durant la période d'observation.

**Tableau 3**  
**Nombre de crédits enseignés à l'Université de Moncton,**  
**1999-2000 et 2008-2009**

	Nombre de crédits enseignés	
	1999-2000	2008-2009
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	5 690,5	6 277
<b>2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles</b>	519	633
<b>Total</b>	6 479,5	6 910
Notes :		
1. Ces calculs tiennent compte des cours enseignés pendant les trois sessions de l'année universitaire.		
2. Sont exclus les crédits pour les cours par tutorat, les cours offerts par l'Éducation permanente, les crédits reliés à la supervision de stages ou d'internats et à l'encadrement de mémoires et thèses.		
3. Ces totaux comprennent les cours offerts dans des disciplines qui n'ont pas de programme diplômant (p. ex. fiscalité, statistique, sciences religieuses, espagnol, allemand, ressources humaines, astronomie, etc.).		

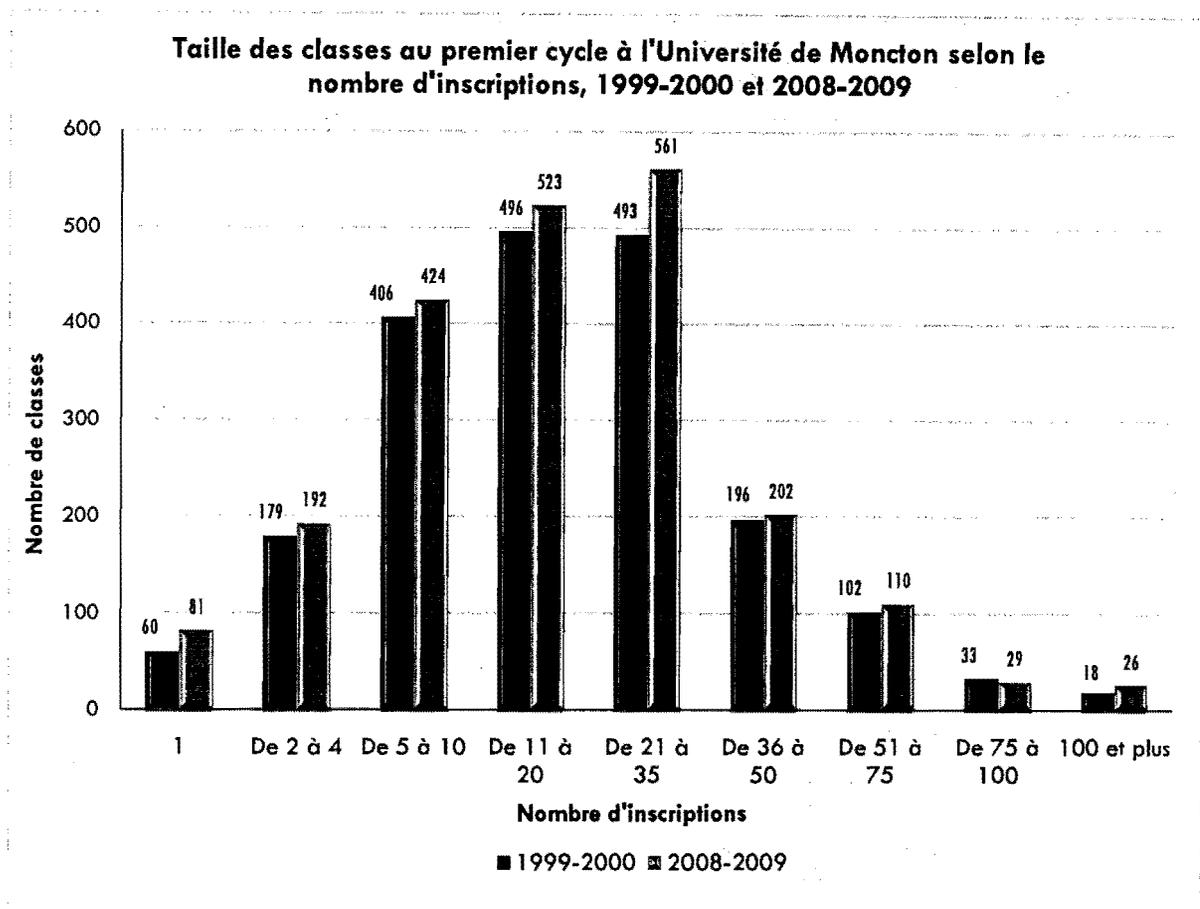
Source : Données Institutionnelles en provenance du système Intégré de gestion Socrate.

## 2.7 Évolution de la taille des classes au premier cycle

En 2008-2009, un total de 2 148 cours de premier cycle étaient offerts à l'Université de Moncton, une hausse de 165 cours par rapport à 1999-2000<sup>12</sup>. La médiane était de 17 pour les deux années d'observation. L'analyse de la taille des classes au premier cycle donne un aperçu général des tendances récentes en matière d'inscriptions aux cours à l'Université de Moncton (Figure 10). L'augmentation absolue du nombre de cours se concentre dans quatre catégories de taille de classes : de 21 à 25 inscriptions (+68), de 11 à 20 inscriptions (+27), moins d'une inscription (+21) et de 5 à 10 inscriptions (+18). Pendant ce temps, il y avait 8 classes de plus avec des inscriptions dépassant 100 étudiantes et étudiants. En 1999-2000, 60 classes avaient une seule inscription comparativement à 81 en 2008-2009, soit une hausse d'un tiers. Il est à noter qu'aucune donnée n'est disponible pour les cours avec aucune inscription.

<sup>12</sup> Par cours, on entend les activités d'enseignement dans le cadre de cours magistraux et de type séminaire offerts pendant les trois sessions de l'année universitaire, y compris les laboratoires, les ateliers et les études dirigées. Sont exclus les inscriptions aux cours par tutorat, les cours offerts par l'Éducation permanente et les stages ou internats.

Figure 10



Source : Données institutionnelles en provenance du système intégré de gestion Socrate.

## 2.8 Bilan

En résumé, voici les principaux constats qui se dégagent de ce portrait contextuel des dix dernières années :

- Après plusieurs années d'augmentations, le nombre d'inscriptions à temps plein à l'Université de Moncton se stabilise. Le principal bassin de recrutement, à savoir les élèves francophones des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick, est appelé à diminuer au cours de la prochaine décennie, d'où l'importance de diversifier la provenance de l'effectif étudiant. Une baisse de la population étudiante pourrait avoir des conséquences sur les revenus provenant des droits de scolarité ainsi que les subventions provinciales.
- Près de 70 % des dépenses de l'Université de Moncton sont engagées par le secteur académique, dont 54 % aux activités d'enseignement et 15 % aux activités de soutien à l'enseignement. Les salaires et avantages sociaux du secteur académique (enseignement) représentaient environ 50 % des dépenses totales (53 millions de dollars). L'écart se creuse

entre les dépenses totales de l'Université de Moncton et les subventions gouvernementales, sa principale source de revenus.

- Le nombre de programmes d'études offerts à l'Université de Moncton est à la hausse, ce qui s'explique dans une très large mesure par la création de programmes spécialisés et de programmes coopératifs. Le nombre de programmes avec spécialisation, avec majeure, avec concentration et combinés est demeuré relativement stable.
- Le nombre d'étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes spécialisés, avec concentration, combinés et coopératifs augmente par rapport aux autres types de programmes. En 2008-2009, les 81 programmes de premier cycle de cette première catégorie de programmes dits professionnels représentaient plus de 75 % des inscriptions à l'Université de Moncton pendant que les 33 programmes avec spécialisation, avec majeure et de formation générale représentaient à peu près 25 % des inscriptions.
- Le nombre global de ressources professorales s'est accru de 14 % pour s'établir à environ 450 en 2008-2009. En ce qui a trait au nombre de postes réguliers au budget, il a connu une hausse d'environ 5 %. La progression la plus importante se retrouve chez les chargées et chargés de cours, qui sont passés de 16,3 ETP à 45,7 ETP. Pour ce qui est du nombre de postes non-enseignants à temps plein budgétés, il a augmenté de 9,8 pour s'établir à 430,5 en 2008-2009.
- Le nombre de crédits enseignés a augmenté de très peu (environ 7 %) malgré l'augmentation du nombre de programmes et des ressources professorales.
- Le nombre de cours enseignés a augmenté d'environ 8 %. Les petites classes (moins de 5 inscriptions) et les moyennes classes (entre 11 et 35 inscriptions) ont enregistré les plus importantes augmentations.
- Malgré la récente stabilisation du nombre d'inscriptions à temps complet, le nombre de programmes d'études et les ressources consacrées à leur prestation sont à la hausse.

### 3. LA CARTE DES PROGRAMMES : ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

Les données présentées jusqu'ici servent de toile de fond pour la poursuite de la réflexion sur la carte des programmes de l'Université de Moncton. La présente section veut circonscrire les paramètres du problème, c'est-à-dire les enjeux et les défis liés à la carte des programmes. Autrement dit, l'analyse sera centrée autour de données qui nous renseignent sur les programmes et leur discipline mère.

Le Comité a fait certains choix méthodologiques pour bien circonscrire l'analyse de la carte des programmes de l'Université de Moncton. Tout d'abord, seuls les programmes menant à l'obtention du diplôme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat ont été retenus pour l'analyse. Sont exclus les certificats et autres diplômes de premier et deuxième cycles, les programmes de mineure, de même que les programmes de baccalauréat administrés par l'Éducation permanente (p. ex. le baccalauréat en commerce). À l'exception des programmes multidisciplinaires, chaque programme est rattaché à une discipline. De plus, les données sur la diplomation et les inscriptions des trois campus ont été fusionnées. À la lumière des commentaires qu'il a reçus de la part de la collectivité universitaire, le Comité a décidé de fusionner, dans le cas des programmes réguliers avec un profil

coopératif ou alternatif à la voie régulière, le nombre de diplômées et diplômés de l'ensemble du programme. Dans le cas des programmes combinés en éducation secondaire (BA-BEd, BMus-BEd et BSc-BEd), il a choisi de répartir le nombre de diplômées et diplômés selon une proportion de 3/5 dans la discipline de spécialisation et 2/5 dans la discipline de l'éducation dans le but de mieux refléter la fréquentation réelle dans la discipline de spécialisation<sup>13</sup>. Par ailleurs, le Comité avait initialement privilégié une démarche anonyme où les programmes et disciplines étaient désignés par un code alphanumérique, mais conformément aux rajustements adoptés par le Sénat académique du 5 février, il identifie clairement tous les programmes et disciplines.

### 3.1 Nombre de diplômées et diplômés par programme

Le nombre d'étudiantes et étudiants ayant obtenu le diplôme constitue un indicateur utile pour mesurer l'état de chacun des programmes universitaires et, à terme, celui de la carte des programmes. Les statistiques présentées ci-dessous tracent l'évolution du nombre moyen de diplômées et diplômés par programme, calculé sur une période de dix ans, soit de 1999-2000 à 2008-2009 (Tableau 4). Ce portrait présente les résultats à la fois pour les programmes de premier cycle et pour les programmes des cycles supérieurs, regroupés selon la discipline. On y trouve des informations sur 103 programmes, dont 67 au premier cycle et 36 aux deuxième et troisième cycles, répartis selon 50 disciplines<sup>14</sup>. Un portrait plus détaillé de la diplomation et des inscriptions à temps complet par programme, par année (1999-2000 à 2008-2009), est présenté aux annexes A et B.

Tableau 4

Moyenne annuelle des diplômées et diplômés de l'Université de Moncton par programme d'études, 1999-2000 à 2008-2009

Discipline	Programme	Moyenne annuelle
Administration	BAA programme général	18,5
	Maîtrise en administration des affaires	20,3
Administration publique	Maîtrise en administration publique	11,3
Anglais	BA maj anglais	5,9
Art dramatique	B en art dramatique	3,8
Arts visuels	B en arts visuels	5,3
	B en arts visuels (orientation enseignement)	1,1

<sup>13</sup> Ce calcul reflète le fait que les étudiantes et étudiants inscrits au programme d'éducation secondaire, qui est d'une durée de 5 ans, fréquentent généralement la discipline de spécialisation pendant 3 années et la discipline de l'éducation pendant 2 ans. Les 10 programmes concernés sont les suivants : BA maj. études familiales, BA maj. histoire, BA maj. géographie, BA maj. anglais, BA maj. études françaises, BA Mus, BSc maj. mathématiques, BSc maj. physique, BSc maj. biologie, BSc maj. chimie.

<sup>14</sup> La différence par rapport au nombre de programmes présenté à la section précédente (114) s'explique par nos choix méthodologiques et par le fait que certains programmes créés tout récemment n'ont pas encore produit de diplômées et diplômés.

## Rapport du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton

Discipline	Programme	Moy. annuelle
Biochimie	BSc spéc biochimie	13,7
	BSc maj biochimie	1,8
	Maîtrise ès sciences (biochimie)	1,7
Biologie	BSc spéc biologie	11,2
	BSc maj biologie	6,8
	Maîtrise ès sciences (biologie)	4,8
Chimie	BSc spéc chimie	2,6
	BSc maj chimie	1,2
	Maîtrise ès sciences (chimie)	1,3
Comptabilité	BAA conc comptabilité	29,0
Droit	B en droit	31,4
	B en droit - Maîtrise en adm. des affaires	1,0
	B en droit - Maîtrise en adm. publique	0,7
	B en droit - Maîtrise en environnement	0,5
	Maîtrise en droit	0,8
Économie	B Sc soc spéc économie	2,5
	B Sc soc maj économie	0,2
Éducation	BEd programme A	9,7
	BA-BEd primaire	61,4
	BA et BSc - Éducation secondaire	12,6
	BEP-BEd	13,3
	Maîtrise ès arts en éducation (admin. scolaire)	0,9
	Maîtrise en éducation (admin. scolaire)	10,0
	Maîtrise ès arts en éducation (enseignement)	0,7
	Maîtrise ès arts en éducation (ens. ressource)	0,1
	Maîtrise en éducation (ens. ressource)	0,5
	Maîtrise en éducation (enseignement)	3,5
	Maîtrise en orientation	3,4
	Maîtrise ès arts (orientation)	0,3
	Doctorat en éducation	0,5
Environnement	Maîtrise en études de l'environnement	5,5
Études familiales	BA maj études familiales	8,6
Études françaises	BA maj études françaises	7,6
	Maîtrise en français	0,5
	Doctorat en études françaises	0,7

**Rapport du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton**

<b>Discipline</b>	<b>Programme</b>	<b>Moy. annuelle</b>
<b>Études littéraires</b>	BA spéc études littéraires	2,1
	Maîtrise ès arts (études littéraires)	2,0
	Doctorat études littéraires	0,5
<b>Finance</b>	BAA conc finance	23,9
<b>Géographie</b>	BA spéc géographie	2,6
	BA maj géographie	4,0
<b>Gestion de l'information</b>	B en gestion de l'information	5,4
<b>Gestion des opérations</b>	BAA conc gestion des opérations	6,6
<b>Gestion internationale</b>	BAA conc gestion internationale	7,5
<b>Génie civil</b>	BIng génie civil	12,4
<b>Génie électrique</b>	BIng génie électrique	10,0
<b>Génie général</b>	Maîtrise ès sciences appliquées	3,9
<b>Génie mécanique</b>	BIng génie mécanique	13,9
<b>Histoire</b>	BA spéc histoire	1,9
	BA maj histoire	5,8
	Maîtrise ès arts histoire	1,1
<b>Information-communication</b>	BA maj information-communication	12,0
<b>Informatique</b>	B en informatique appliquée	15,3
	BSc maj informatique	3,1
<b>Kinésiologie</b>	BSc kinésiologie	22,0
<b>Linguistique</b>	BA spéc linguistique	1,5
	Maîtrise ès arts sciences du langage	1,3
	Doctorat sciences du langage	1,0
<b>Management</b>	BAA conc management	22,1
<b>Marketing</b>	BAA conc marketing	22,5
<b>Mathématiques</b>	BSc maj mathématiques	5,5
	Maîtrise ès sciences (mathématiques)	1,6
<b>Musique</b>	B en musique (général)	3,0
	B en musique (interprétation)	3,2
<b>Nutrition</b>	BSc nutrition	14,9
	Maîtrise ès science (nutrition-alimentation)	2,4
<b>Philosophie</b>	BA spéc philosophie	0,8
	BA maj philosophie	1,3
<b>Physique</b>	BSc spéc physique	3,6
	BSc maj physique	1,3
	Maîtrise ès sciences (physique)	1,7

**Rapport du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton**

<b>Discipline</b>	<b>Programme</b>	<b>Moy. annuelle</b>
<b>Psychologie</b>	BA spéc psychologie	18,4
	BA maj psychologie	11,0
	Maîtrise ès arts (psychologie)	11,8
	Doctorat en psychologie	1,0
<b>Récréologie-tourisme</b>	B en récréologie	10,8
	B appl en intervention touristique	1,4
<b>Sciences forestières</b>	BSc forestières	15,9
	Maîtrise en sciences forestières	2,6
<b>Science infirmière</b>	BSc infirmière	104,3
	Maîtrise en science infirmière	3,0
	Maîtrise en science infirmière - inf. praticienne	3,0
<b>Science politique</b>	B Sc soc spéc science politique	5,9
	B Sc soc maj science politique	3,9
<b>Sociologie</b>	B Sc soc spéc sociologie	1,8
	B Sc soc maj sociologie	1,6
<b>Systèmes d'info organisationnels</b>	BAA conc systèmes d'info organisationnels	5,1
<b>Techniques laboratoires médicales</b>	B appl en science laboratoire médical	4,8
<b>Techniques radiologiques</b>	B appl en techniques radiologiques	5,9
<b>Techniques respiratoires</b>	B appl en thérapie respiratoire	6,3
<b>Traduction</b>	B en traduction	9,2
<b>Travail social</b>	B en travail social	39,7
	Maîtrise en travail social	3,7
<b>Sans discipline</b>	BA général	7,4
	BA multidisciplinaire	19,5
	BSc multidisciplinaire	1,5

Source : Statistiques préparées par le Registrarat.

Notes :

1. Dans le cas des programmes dont l'existence remonte à moins de 10 ans, la moyenne annuelle a été ajustée pour tenir compte du nombre d'années que l'on décerne le diplôme.
2. Les programmes coopératifs, ou avec voie alternative au profil régulier, ont été fusionnés à l'ensemble du programme.
3. Dans le cas des programmes combinés en éducation secondaire, les majeures et les premières concentrations ont été regroupées avec la majeure de la discipline principale selon une proportion de 3/5 dans la discipline principale et 2/5 en éducation.

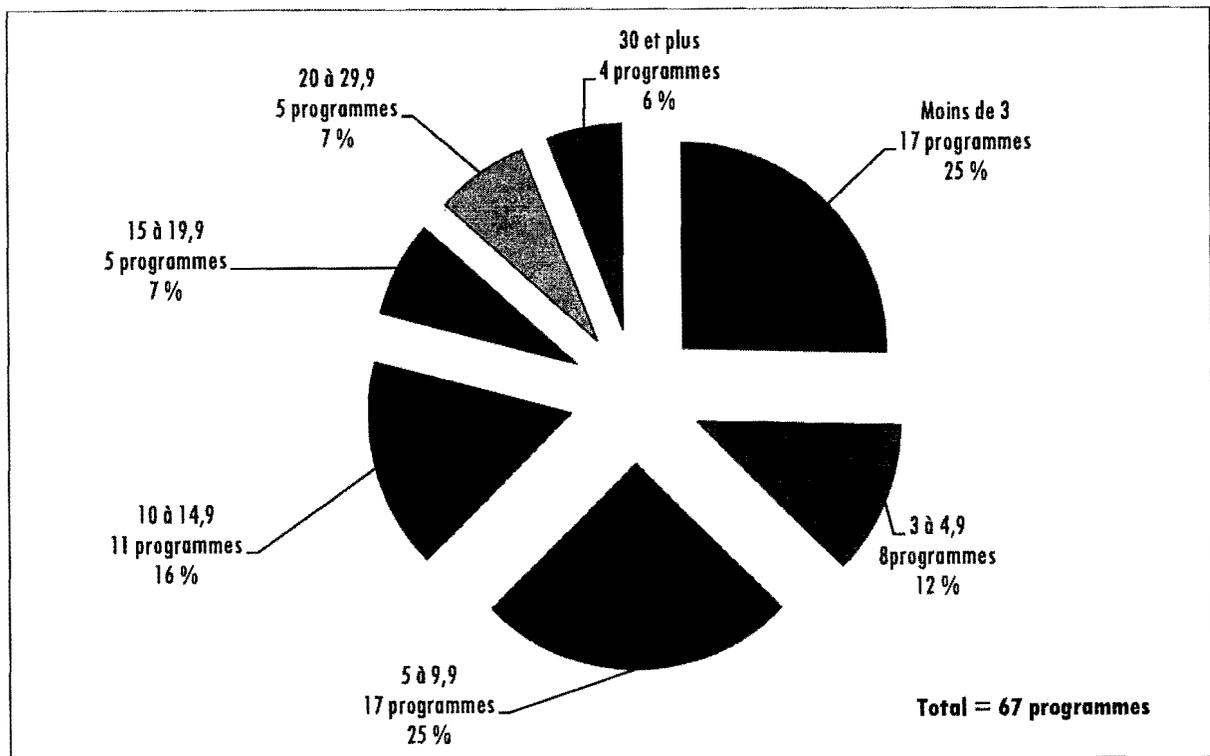
Le tableau 4 est pertinent dans la mesure où il permet des comparaisons entre programmes. D'abord, il exprime les grandes variations de la moyenne de diplômation entre les différents programmes, et ce, parfois à l'intérieur d'une même discipline. Ensuite, ce tableau donne un bon aperçu de la structure générale de la carte des programmes de l'Université de Moncton. On peut observer que certaines disciplines comptent plusieurs programmes d'études, par exemple la spécialisation et la majeure à la fois, alors que d'autres n'en comptent qu'un seul. Par ailleurs, des études de cycles supérieurs sont offertes dans certaines disciplines et absentes dans d'autres. Les

graphiques qui suivent (Figures 11 et 12) se veulent un effort de synthèse des données sur la diplomation présentées dans le tableau ci-dessus.

Il s'avère qu'un grand nombre de programmes de baccalauréat de premier cycle de l'Université de Moncton diplôment très peu. En effet, plus du tiers des programmes (37 %) ont diplômé moins de 5 étudiantes et étudiants en moyenne annuellement au cours des dix dernières années, dont 25 % (17 programmes) moins de 3 diplômées et diplômés. Pendant que 25 % des programmes ont produit en moyenne entre 5 et 10 diplômées et diplômés, un autre 16 % a compté entre 10 et 20 au cours de la période. La proportion de programmes de premier cycle dont le nombre de diplômées et diplômés a dépassé 30 s'élève à 6 %. Un peu plus de deux tiers des programmes des cycles supérieurs ont affiché une moyenne de diplomation inférieure à 3 (67 %) alors que 19 % ont diplômé entre 3 et 5 personnes. Quatre programmes de deuxième et troisième cycles, ou 11 % de l'ensemble, ont vu plus de 10 personnes, en moyenne annuellement, obtenir leur diplôme.

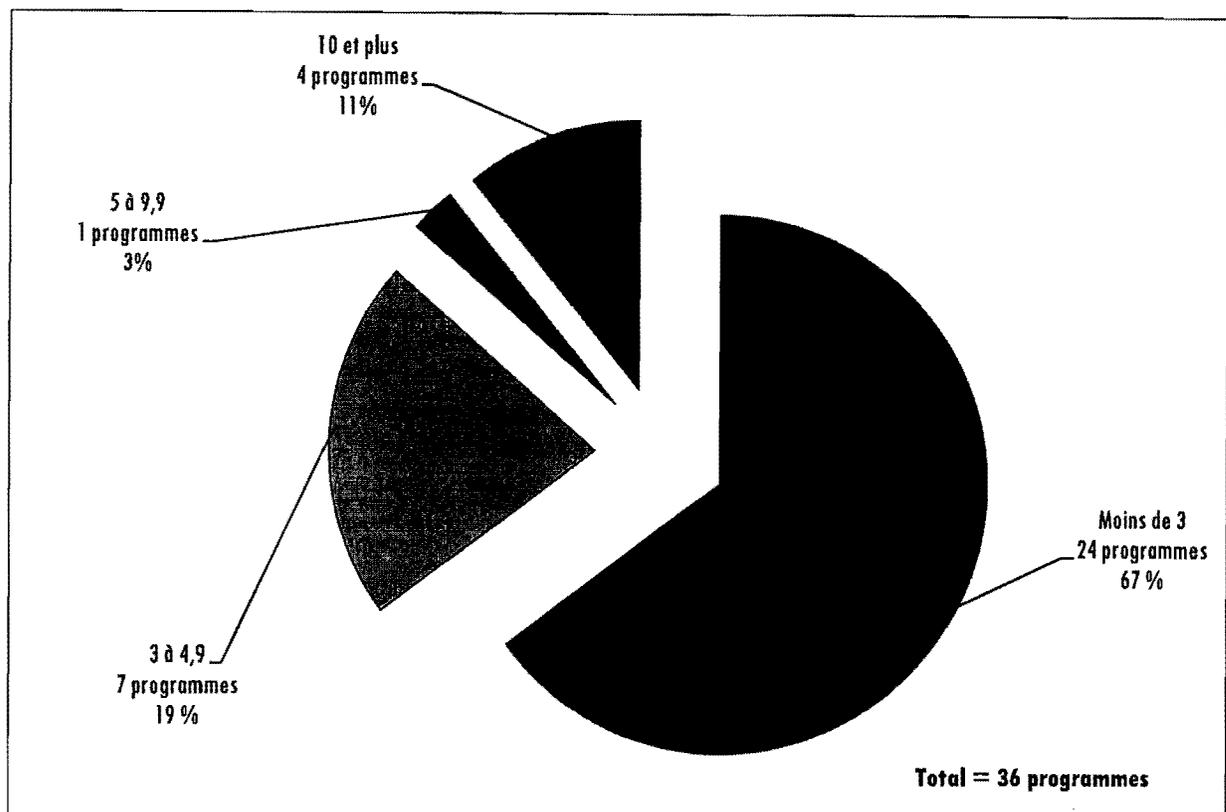
Figure 11

**Distribution des programmes de premier cycle de l'Université de Moncton selon la moyenne annuelle de diplômées et diplômés, 1999-2009**



Source : Statistiques préparées par le Registrariat.

**Figure 12**  
**Distribution des programmes de cycles supérieurs de l'Université de Moncton**  
**selon la moyenne annuelle des diplômées et diplômés, 1999-2009**



Source : Statistiques préparées par le Registrariat.

### 3.2 Nombre d'inscriptions aux cours par discipline

L'analyse du nombre de diplômées et diplômés par programme permet de se faire une idée de l'état de la carte des programmes. Toutefois, la diplomation ne permet pas toujours de mesurer la santé de la discipline à laquelle les programmes sont rattachés. Dans le but de présenter un portrait plus complet, nous présentons des statistiques sur les inscriptions aux cours de la discipline et le nombre de crédits enseignés dans la discipline en se basant sur les données du système intégré de gestion Socrate (Tableau 5). Ici, la discipline correspond au sigle commun. Il peut arriver, en effet, que les programmes d'une discipline produisent un nombre restreint de diplômées et diplômés alors que la discipline enregistre un important achalandage à ses cours. Les chiffres présentés ci-dessous reflètent le nombre moyen d'inscriptions aux cours de la discipline et de crédits enseignés dans la discipline entre 2005-2006 et 2008-2009 par niveau, mais le tableau à l'annexe C permet l'observation sur une base annuelle.

**Tableau 5**  
**Moyenne des inscriptions aux cours et de crédits enseignés à l'Université de Moncton,**  
**par discipline, 2005-2006 à 2008-2009**

Discipline	Sigle	Cours 1000-2000		Cours 3000-5000		2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles	
		Inscriptions	Crédits	Inscriptions	Crédits	Inscriptions	Crédits
Administration	ADMI			35	7	22	7
Administration publique	ADPU					174	62
Anglais	ANGL	1 295	186	173	38		
Art dramatique	ARDR	216	54	64	33		
Arts visuels	ARVI	273	77	66	61		
Biochimie	BICH	111	12	251	43	21	16
Biologie	BIOL	3 065	178	301	59	23	12
Chimie	CHIM	2 033	126	55	25	8	11
Comptabilité	ADCO	739	75	391	38	50	8
Droit	DROI	850	97	344	59	1	1
Économie	ECON	841	49	175	41	36	5
Éducation	EDUC	1 239	146	2 201	244	245	96
	EDDP	218	18	875	96		
	EDDS			152	40		
Environnement	ETEV					62	31
Études familiales	ETFA	168	9	82	20		
Études françaises	FRAN	3 483	399	10	3		
Études littéraires	LITT	435	55	203	52	17	13
Finance	ADFI	294	31	263	26	35	8
Géographie	GEOG	410	50	160	39		
Génie civil	GCIV	217	15	472	74		
Génie électrique	GELE	79	10	219	70		
Génie général	GGEN					58	21
Génie mécanique	GMEC	235	18	450	82		
Gestion de l'information	GEIN	43	20	81	49		
Gestion des opérations	ADGO	340	34	159	20	48	6
Gestion internationale		(aucun sigle associé à la discipline)					
Histoire	HIST	567	64	236	57	10	18
Information-comm.	ICOM	120	20	97	22		
Informatique	INFO	438	73	140	46		
Kinésiologie	KNEP	554	51	346	44		
Linguistique	LING	453	42	171	39	14	16

Discipline	Sigle	Cours 1000-2000		Cours 3000-5000		2e et 3e cycles	
		Inscriptions	Crédits	Inscriptions	Crédits	Inscriptions	Crédits
Management	ADMN	708	74	291	33	58	14
Marketing	ADMK	361	33	396	45	45	11
Mathématiques	MATH	1 964	163	277	41	11	11
Musique	MUSI	496	113	107	83		
Nutrition	NUAL	225	13	289	40	8	11
Philosophie	PHIL	733	59	153	39		
Physique	PHYS	1 316	95	94	42	12	13
Psychologie	PSYC	1 997	113	419	81	107	51
Récréologie-tourisme	RETO	130	24	138	35		
Sciences forestières	FORS	92	35	151	75	18	19
Science infirmière	SINF	1 950	139	2 185	222	8	10
Science politique	SCPO	589	55	209	54		
Sociologie	SOCI	1 127	81	201	44		
Systèmes d'info. org.	ADSI	379	41	88	29	26	5
Techniques lab. médicales	TLMD	128	39	16	9		
Techniques radiologiques	TRAD	121	31	170	11		
Techniques respiratoires	TRES	66	32	41	22		
Traduction	TRAD	121	17	170	43		
Travail social	TSOC	1 107	117	127	26	52	25

Source : Données institutionnelles en provenance du système intégré de gestion Socrate.

Notes :

1. Un cours comprend les activités d'enseignement dans le cadre de cours magistraux et de type séminaire offerts pendant les trois sessions de l'année universitaire, y compris les laboratoires, les ateliers et les études dirigées. Sont exclus les cours par tutorat, les cours offerts par l'Éducation permanente et les stages ou internats.
2. Un espace vide signifie l'absence de cours réguliers à ce niveau.

Ces données sur les inscriptions aux cours mettent en relief la fréquentation des cours de première et deuxième années par opposition à ceux offerts en fin de programme. On peut observer que certaines disciplines ont un nombre disproportionné d'inscriptions dans l'une ou l'autre des catégories de cours. Des inscriptions très importantes aux cours de première et deuxième années peuvent indiquer qu'il s'agit d'une discipline appelée à offrir plusieurs cours « de service » aux autres disciplines.

### 3.3 Synthèse de l'analyse de la carte des programmes

Dans un effort de synthèse, le Comité a voulu mettre en relation les données sur la diplomation par programme de premier cycle, les inscriptions aux cours de la discipline ainsi que le ratio entre les crédits enseignés et les inscriptions aux cours de la discipline (Tableau 6). Pour ce faire, nous avons ordonné les programmes en ordre croissant de diplômées et diplômés et de ratio entre les crédits

**Rapport du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton**

enseignés et les inscriptions aux cours dans la discipline et les avons divisés en trois groupes égaux en vue d'établir des catégories. Le premier regroupe le premiers tiers de programmes au classement, le suivant le deuxième tiers et le dernier, le troisième tiers. Le choix des trois catégories ne prétend à aucun jugement de valeur sur la qualité d'un programme ou la pertinence d'une discipline. Cette méthode a été retenue pour simplifier la lecture et l'interprétation des données. L'objectif de ce tableau-synthèse est de permettre une meilleure compréhension de la carte des programmes. Étant donné la taille généralement petite des cours de cycles supérieurs, le ratio entre les crédits enseignés et les inscriptions aux cours de la discipline n'est pas présenté puisqu'il n'a rien de très révélateur (Tableau 7).

**Tableau 6**  
**Analyse de la carte des programmes de premier cycle à l'Université de Moncton**

Discipline	Programme	Moy. annuelle diplômé.e.s 1999-2009	Classe	Ratio inscriptions aux cours/crédits enseignés dans la discipline, 2005-2006 à 2008-2009*			
				Cours 1000-2000		Cours 3000-5000	
Administration	BAA programme général	13,5	2	5,1	2	3,2	2
Anglais	BA maj anglais	5,9	2	7,0	1	4,6	2
Art dramatique	B en art dramatique	3,8	1	4,0	1	1,9	1
Arts visuels	B en arts visuels	5,3	2	3,6	1	1,1	1
	B en arts visuels (orientation ens.)	1,1	1				
Biochimie	BSc spéc biochimie	13,7	3	9,3	2	5,8	3
	BSc maj biochimie	1,8	1				
Biologie	BSc spéc biologie	11,2	3	17,2	3	5,1	2
	BSc maj biologie	6,8	2				
Chimie	BSc spéc chimie	2,6	1	16,2	3	2,2	1
	BSc maj chimie	1,2	1				
Comptabilité	BAA conc comptabilité	29,0	3	9,9	2	10,2	3
Droit	B en droit	31,4	3	8,8	2	5,9	3
Économie	B Sc soc spéc économie	2,5	1	17,3	3	4,2	2
	B Sc soc maj économie	0,2	1				
Éducation	BEd programme A	9,7	2	9,1	2	9,0	3
	BA-BEd primaire	61,4	3				
	BA- BSc Éd. secondaire	12,6	3				
	BEP-BEd	13,3	3				
Études familiales	BA maj études familiales	8,6	2	18,4	3	4,0	2
Études françaises	BA maj études françaises	7,6	2	8,7	2	3,3	1
Études littéraires	BA spéc études littéraires	2,1	1	7,9	1	3,9	1
Finance	BAA conc finance	23,9	3	9,5	2	10,3	3

## Rapport du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton

Discipline	Programme	Moy. annuelle	Classe	Cours		Classe	Cours	
				1000-2000			3000-5000	
Géographie	BA spéc géographie	2,6	1	8,2	1	4,1	2	
	BA maj géographie	4,0	2					
Gestion de l'info.	B en gestion de l'information	5,4	2	2,1	1	3,9	3	
Gestion des opér.	BAA conc gestion des opérations	6,6	2	10,1	2	7,8	3	
Gestion intern.	BAA conc gestion internationale	7,5	2	(aucun sigle)				
Génie civil	BIng génie civil	12,1	3	14,5	3	6,4	3	
Génie électrique	BIng génie électrique	10,0	2	8,3	1	3,1	1	
Génie mécanique	BIng génie mécanique	13,9	3	13,3	3	5,5	2	
Histoire	BA spéc histoire	1,9	1	8,9	2	4,1	2	
	BA maj histoire	5,8	2					
Information-comm.	BA maj information-communication	7,0	3	5,9	1	4,4	2	
Informatique	B en informatique appliquée	15,3	3	6,0	1	3,1	1	
	BSc maj informatique	3,1	1					
Kinésiologie	BSc kinésiologie	22,0	3	10,9	2	8,0	3	
Linguistique	BA spéc linguistique	1,5	1	10,8	2	4,4	2	
Management	BAA conc management	22,1	3	9,5	2	8,8	3	
Marketing	BAA conc marketing	22,5	3	10,9	2	8,9	3	
Mathématiques	BSc maj mathématiques	5,5	2	12,0	3	6,8	3	
Musique	B en musique (général)	3,0	1	4,6	1	1,5	1	
	B en musique (interprétation)	3,2	1					
Nutrition	BSc nutrition	14,9	3	18,0	3	7,2	3	
Philosophie	BA spéc philosophie	0,8	1	12,4	3	3,9	1	
	BA maj philosophie	1,3	1					
Physique	BSc spéc physique	3,6	1	13,9	3	2,3	1	
	BSc maj physique	1,3	1					
Psychologie	BA spéc psychologie	18,1	3	17,6	3	5,2	2	
	BA maj psychologie	11,0	3					
Récréologie-tourisme	B en récréologie	10,8	2	5,5	1	3,9	1	
	B appl en intervention touristique	1,4	2					
Sciences forestières	BSc forestières	15,9	3	2,6	1	2,0	1	
Science infirmière	BSc infirmière	104,3	3	14,1	3	9,8	3	
Science politique	B Sc soc spéc science politique	5,9	2	10,7	2	3,9	1	
	B Sc soc maj science politique	3,9	2					
Sociologie	B Sc soc spéc sociologie	1,8	1	14,0	3	4,6	2	
	B Sc soc maj sociologie	1,6	1					
Syst. d'info org.	BAA conc systèmes d'info	5,1	2	9,2	2	3,1	1	

## Rapport du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton

Discipline	Programme	Moy.	Classe	Cours	Classe	Cours	Classe
		annuelle		1000-2000		3000-5000	
Tech. lab. médicales	B appl en science laboratoire médical	4,8	2	3,2	1	1,8	1
Tech. radiologiques	B appl en techniques radiologiques	5,9	2	7,3	1	3,9	1
Tech. respiratoires	B appl en thérapie respiratoire	6,3	2	2,1	1	1,9	1
Traduction	B en traduction	9,2	2	7,3	1	3,9	1
Travail social	B en travail social	9,7	2	9,8	2	4,8	2
<i>Sans discipline</i>	BA général	7,4	2	(aucun sigle)			
	BA multidisciplinaire	19,5	3				
	BSc multidisciplinaire	1,5	1				

\*Il s'agit de la moyenne des inscriptions aux cours et des crédits enseignés pour les années universitaires 2005-2006 à 2008-2009 (sessions printemps-été, automne et hiver).

Source : Statistiques préparées par le Registrariat et données institutionnelles en provenance du système intégré de gestion Socrate.

Notes :

1. Dans le cas des programmes dont l'existence remonte à moins de 10 ans, la moyenne annuelle des diplômées et diplômés a été ajustée pour tenir compte du nombre d'années que l'on décerne le diplôme.
2. Les programmes coopératifs, ou avec voie alternative au profil régulier, ont été fusionnés à l'ensemble du programme.
3. Dans le cas des programmes combinés en éducation secondaire, les majeures et les premières concentrations ont été regroupées avec la majeure de la discipline principale selon une proportion de 3/5 des diplômées et diplômés dans la discipline principale et 2/5 en éducation.
4. Un cours comprend les activités d'enseignement dans le cadre de cours magistraux et de type séminaire offerts pendant les trois sessions de l'année universitaire, y compris les laboratoires, les ateliers et les études dirigées. Sont exclus les cours par tutorat, les cours offerts par l'Éducation permanente et les stages ou internats.
5. Un espace vide signifie l'absence de cours réguliers offerts à ce niveau.

**Tableau 7**  
Analyse de la carte des programmes d'études supérieures à l'Université de Moncton

Discipline	Programme	Moy. annuelle	Classe
		diplômé.e.s	
		1999-2009	
	Maîtrise en administration des affaires	20,3	3
Administration publique	Maîtrise en administration. publique	11,3	3
Biochimie	Maîtrise ès sciences (biochimie)	1,7	2
Biologie	Maîtrise ès sciences (biologie)	4,8	3
Chimie	Maîtrise ès sciences (chimie)	1,3	2
Droit	B en droit - Maîtrise en adm. des affaires	1,0	2
	B en droit - Maîtrise en adm. publique	0,7	1
	B en droit - Maîtrise en environnement	0,5	1
	Maîtrise en droit	0,8	1
Éducation	Maîtrise ès arts en éducation (adm. scol.)	0,9	1
	Maîtrise en éducation (adm. scol.)	10,0	3
	Maîtrise ès arts en éducation (enseignement)	0,7	1
	Maîtrise ès arts en éducation (ens. ressource)	0,1	1
	Maîtrise en éducation (ens. ressource)	0,5	1
	Maîtrise en éducation (enseignement)	3,5	3

Discipline	Programme	Moy. annuelle	Classe
Éducation (suite)	Maîtrise en orientation	1,4	3
	Maîtrise ès arts (orientation)	0,3	1
	Doctorat en éducation	0,5	1
Environnement	Maîtrise en études de l'environnement	5,5	3
Études françaises	Maîtrise en français	0,5	1
	Doctorat en études françaises	0,7	1
Études littéraires	Maîtrise ès arts (études littéraires)	2,1	2
	Doctorat en études littéraires	0,5	1
Histoire	Maîtrise ès arts (histoire)	1,1	2
Génie	Maîtrise ès sciences appliquées	3,9	3
Linguistique	Maîtrise ès arts (sciences du langage)	1,3	2
	Doctorat sciences du langage	1,0	2
Mathématiques	Maîtrise ès sciences (mathématiques)	1,6	2
Nutrition	Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation)	2,4	2
Physique	Maîtrise ès sciences (physique)	1,7	2
Psychologie	Maîtrise ès arts (psychologie)	11,8	3
	Doctorat en psychologie	1,0	2
Sciences forestières	Maîtrise en sciences forestières	2,6	2
Science infirmière	Maîtrise en science infirmière	3,0	3
	Maîtrise en science infirmière - inf. praticienne	3,0	3
Travail social	Maîtrise en travail social	3,7	3

Source : Statistiques préparées par le Registrariat et données institutionnelles en provenance du système intégré de gestion Socrate.

#### 4. RELEVER LES DÉFIS DE LA CARTE DES PROGRAMMES : RECOMMANDATIONS POUR ASSURER LA VIABILITÉ

Les deux premières séances de réflexion avec la collectivité universitaire tenues en février et en avril 2010 ont donné une rare occasion aux corps professoraux, à l'administration et à la population étudiante des trois campus d'échanger sur les programmes d'études de l'Université de Moncton. Riches en idées, les discussions ont donné une voix aux différentes perspectives et ont permis de dégager un certain nombre de pistes de solution pour assurer la viabilité des programmes que le Comité a présentées dans un rapport intérimaire diffusé auprès des membres de collectivité le 15 juin dernier. Cette troisième et dernière étape de consultation s'inscrivait dans le respect de la résolution du Sénat académique (SAC-100507) qui prévoyait une période de consultation au sein des facultés et campus au cours de laquelle la collectivité était invitée, individuellement ou collectivement, à présenter des suggestions et commentaires susceptibles de bonifier le contenu du rapport intermédiaire au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Le Comité comptait recueillir les avis de toute instance (faculté, école, UARD, département, service, association étudiante, etc.) ou personne concernée par l'exercice et disposée à y participer. Les membres du Comité ont choisi de ne pas imposer de cadre à cette consultation, si ce n'est que celui de son mandat, laissant à chaque instance le soin de préciser la marche à suivre la mieux appropriée.

Le Comité a reçu 21 réactions écrites, toutes annexées au présent rapport (Annexe E), et remercie la collectivité universitaire pour son implication dans cet important exercice. À la lecture de ces réactions, le Comité souhaite réaffirmer que la finalité de l'exercice n'est pas de couper des programmes, mais plutôt de permettre la survie, dans des conditions favorables, du plus grand nombre. L'exercice a mis en évidence la vulnérabilité de certains programmes et le fait que leur maintien risque non seulement de compromettre la qualité de la formation qu'ils donnent, mais aussi la viabilité de l'ensemble. Le Comité estime qu'il vaut mieux s'attaquer de front aux éléments de vulnérabilité plutôt que de les laisser s'affaiblir par attrition ou même que de laisser à d'autres instances externes le soin de décider du sort de nos programmes.

Notre examen de la carte des programmes ne peut faire abstraction du contexte démographique et budgétaire. Certaines réactions ont évoqué d'autres défis qui pourraient jouer un rôle dans la précarité de certains programmes et qui sont passés sous silence dans le rapport, p. ex. le rôle atténuant de la migration de la population du Nord vers le Grand Moncton dans le déclin démographique, ou encore la perception des coûts croissants de l'administration. Quoi qu'il en soit, les conclusions du Comité sont incontournables : il existe des programmes à l'Université de Moncton qui diplôment peu. Le Comité considère que c'est la qualité des programmes offerts qui doit d'abord guider les décisions futures relativement aux programmes et, conséquemment, un usage approprié des ressources disponibles. Entre la qualité et la multiplicité des programmes, le Sénat académique aura à faire des choix dans un proche avenir. Ce rapport a été préparé pour mieux éclairer ces choix. Comme le stipule son mandat, le Comité s'est chargé d'identifier des recommandations afin que des actions futures concrètes soient initiées par le Sénat académique pour assurer la viabilité des programmes.

#### **4.1 Grands principes pour encadrer l'action**

Dans la formulation de ses recommandations, le Comité s'est inspiré des six principes suivants, qui, selon lui, doivent également être à la base de leur mise en œuvre :

##### **1) Le maintien de la vocation généraliste de l'Université de Moncton**

Le caractère généraliste et la spécificité acadienne et francophone en situation minoritaire de l'Université de Moncton font en sorte qu'elle compte aujourd'hui une grande diversité de disciplines et de programmes. Compte tenu de l'important rôle sociétal que l'institution joue par ses activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité, le Comité croit que l'Université de Moncton doit préserver sa vocation généraliste et, par conséquent, le plus grand nombre de disciplines diplômantes possibles. Pour ce faire, dans un contexte de ressources limitées, elle sera sans aucun doute appelée à innover.

##### **2) Le renforcement de la prise de décision en collégialité et en concertation**

Le Comité défend la collégialité comme valeur fondamentale de l'Université de Moncton et considère essentielle la participation des corps professoraux, de l'administration et de la population étudiante aux processus décisionnels. La collégialité et la concertation favoriseront d'abord l'adhésion des parties prenantes aux initiatives et la pérennité de ces dernières ainsi que

l'instauration d'un meilleur climat de confiance et d'une meilleure transparence dans ses processus administratifs.

### **3) La responsabilisation des instances de base dans la planification académique**

Le principe de responsabilisation suppose la plus grande participation des unités de base aux différentes étapes du processus de planification académique à l'Université de Moncton. Le Comité juge que l'innovation nécessaire pour assurer la viabilité de ses programmes et la pérennité de l'Université de Moncton exige la pleine participation des unités académique à la base.

### **4) L'amélioration de l'accès aux données institutionnelles**

Une bonne planification académique repose sur une meilleure accessibilité et utilisation des données académiques et administratives de l'Université de Moncton. Le Comité juge que des données probantes sur les programmes et ressources afférentes sont nécessaires pour orienter les actions futures de l'institution en matière de planification académique. Si certaines données n'existent pas, des mesures doivent être prises pour assurer leur production, traitement et diffusion. Toute réflexion sur une action quelconque doit s'alimenter de données accessibles, en circulation libre.

### **5) Le développement et le renforcement de la culture réseau**

L'Université de Moncton fonctionne en réseau depuis plus de trente ans. Cette dimension réseau constitue un atout et pourrait être mieux intégrée dans les pratiques de planification et de gestion académique. Le développement et le renforcement de la culture réseau passent par une compréhension mutuelle du contexte distinct dans lequel évolue chaque campus. Toute action en matière de planification académique doit viser l'affermissement du réseau dans son ensemble<sup>15</sup>.

### **6) Le renforcement de la qualité des programmes de l'institution**

Le maintien de la qualité des programmes a constitué le principal souci du Comité tout au long de ses travaux. Le Comité croit que tous les programmes de l'Université de Moncton doivent viser la meilleure qualité et l'amélioration continue de la qualité.

## **4.2 Recommandations**

Les recommandations du Comité sont présentées selon les trois grandes catégories de défis identifiées à l'issue de la première séance de réflexion avec la communauté universitaire en février 2010, soit (1) les défis fonctionnels, (2) les défis liés aux ressources et (3) les défis de la

---

<sup>15</sup> L'effet positif des UARD est un exemple du renforcement de la culture réseau.

programmation. La consultation tenue en avril dernier s'était également déroulée autour de ces trois catégories de défis.

Étant donné la nature transversale des enjeux, certaines recommandations ont une portée beaucoup plus large que d'autres. Les deux premières recommandations sont plus englobantes et portent plus explicitement sur le processus de planification académique.

#### **4.2.1 Recommandations par rapport aux défis fonctionnels**

##### **Planification du développement académique et qualité des programmes**

Parmi les pistes de solution proposées lors des consultations avec la collectivité universitaire, celle citée le plus couramment concernait l'absence d'un processus de planification académique transparent et participatif. Le besoin de bien orienter la programmation future de l'Université de Moncton constitue visiblement une action prioritaire. Les décisions relatives à la création et au maintien de programmes sont prises au gré des circonstances et des argumentaires, par exemple un financement ponctuel extérieur, ou encore la disparition des possibilités de financement.

Il existe à l'heure actuelle, en principe, un lieu permanent de planification, soit le Comité conjoint de la planification où siègent à la fois des membres du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique. Le mandat du Comité conjoint de la planification est « de recommander les priorités à retenir dans un plan de développement à long terme de l'Université en conciliant les besoins exprimés avec les ressources » et « de recommander les étapes et les échéances de la mise en œuvre de ces priorités »<sup>16</sup>. Toutefois, dans la pratique, ce mandat n'est pas véritablement actualisé. Le Comité juge qu'il est primordial qu'une instance académique remplisse ce mandat. De plus, nous jugeons extrêmement important que l'exercice de planification commence dans les facultés et campus.

##### **Recommandation 1 :**

Que le Sénat académique précise et renforce le mandat du Comité conjoint de la planification afin que celui-ci inclut la planification académique, et que le Sénat académique s'assure de la présence d'un membre du corps professoral, d'une doyenne ou d'un doyen, de la population étudiante et du réseau.

##### **Recommandation 2 :**

Que le Sénat académique demande au Comité conjoint de la planification de concevoir et de mettre en œuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prendra naissance dans les facultés et campus, qui reposera sur la participation de toutes les unités académiques et qui touchera les programmes existants, la création de programmes et le déploiement des ressources. Les plans facultaires et des campus seront

---

<sup>16</sup> *Statuts et règlements*, publié par le Secrétariat général, Mise à jour le 1<sup>er</sup> septembre 2009, p. 12.

intégrés en un seul plan triennal déposé au Sénat académique et mis en circulation.

**Recommandation 3a :**

Que le Sénat académique assure la qualité des programmes et, pour ce faire, demande au Comité des programmes d'établir des principes de qualité, par exemple l'offre d'un nombre suffisant de cours à option, la variété des perspectives des professeures et professeurs et la possibilité, pour les étudiantes et étudiants, de côtoyer des pairs de même niveau.

Le tableau 6 démontre que les inscriptions aux cours sont nombreuses dans la plupart des disciplines, surtout dans les deux premières années de formation. Le Comité considère que toutes les disciplines sont non seulement pertinentes et importantes, mais aussi qu'elles font partie intégrante d'une formation de qualité.

**Recommandation 3b :**

Que le Sénat académique prenne les moyens nécessaires pour que le plus grand nombre possible de disciplines soit maintenu à l'Université de Moncton.

**Examen des programmes fragilisés**

L'analyse de la carte des programmes qu'a effectuée le Comité a révélé d'importantes variations dans le taux moyen annuel de diplomation entre les différents programmes de l'Université de Moncton, parfois même à l'intérieur d'une même discipline. En effet, une proportion élevée de programmes diplôment très peu. De 67 programmes de premier cycle examinés à la section précédente, 17, ou 24 %, ont diplômé en moyenne moins de 3 personnes annuellement entre 1999-2000 et 2008-2009. Aux cycles supérieurs, 18 des 36 programmes avaient une moyenne de diplomation inférieure à 1,5 au cours de la même période. Si la Recommandation 2 concerne la planification académique dans son ensemble, le Comité est d'avis qu'une instance doit se charger de faire l'examen des programmes existants qu'il a identifiés comme étant des programmes fragilisés, selon les modalités décrites ci-dessous. Le Comité est conscient des inquiétudes soulevées par le choix d'un seul critère quantitatif, soit le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés, pour déclencher un processus de révision des programmes. Il a choisi de le maintenir comme critère déclencheur puisqu'il est simple, universel et opérationnel, en plus d'être directement en lien avec la finalité des programmes, laquelle est la diplomation<sup>17</sup>. Le Comité insiste que le nombre de diplômées et diplômés n'est qu'un indicateur parmi d'autres et qu'il ne constitue aucunement l'élément prépondérant de l'analyse. Les données quantitatives n'ocultent en rien l'importance des critères en lien avec la qualité des programmes qui sont énumérés ci-dessous et à la résolution 3a.

---

<sup>17</sup> À noter que le représentant de l'ABPPUM au Comité ad hoc, le professeur Paul Bernier, souhaite souligner son désaccord avec le choix de ce critère unique.

Le Comité estime que, dans l'optique d'un renforcement de la qualité de nos programmes et du maintien du plus grand nombre de disciplines diplômantes, l'exercice proposé à la Recommandation 4 est prioritaire.

**Recommandation 4 :**

Que le Sénat académique, en conformité avec les règles habituelles de composition de comités, mette sur pied un comité ad hoc chargé de réviser, dans une période ne devant pas dépasser 24 mois, les programmes d'études de l'Université de Moncton dont le nombre de diplômées et diplômés est faible de manière à formuler une recommandation sur leur viabilité, et que ce comité implique l'unité académique responsable du programme concerné dans la réalisation de ses travaux.

Chaque examen devra dans un premier temps poser un diagnostic sur la situation du programme. Les grands paramètres d'examen incluront les éléments suivants :

1. Les forces et faiblesses du programme, en tenant compte de ses perspectives de développement
2. La pertinence sociale du programme et son lien avec la mission de l'Université de Moncton
3. La qualité et le rendement du programme selon des indicateurs précis (p. ex. : taux de placement des diplômées et diplômés, nombre de cours optionnels offerts, nombre de diplômées et diplômés, nombre d'inscriptions au programme et aux cours, allocation des ressources, etc.)
4. La relation avec les autres programmes
5. Le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures

Les recommandations présentées au Sénat académique pourront inclure :

1. Le maintien du programme dans son état actuel
2. Un plan de relance du programme
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme (p. ex. : programme à double majeure ou bidisciplinaire)
4. L'abandon du programme
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable

Le critère servant uniquement à déterminer l'ordre de priorité sera le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés au cours des dix dernières années. L'examen débutera par les programmes de premier cycle spécialisés ou avec spécialisation ayant en moyenne moins de 3 diplômées et diplômés annuellement au cours des dix dernières années et, dans le cas des cycles supérieurs, les programmes de maîtrise dont le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés est inférieur à 1,5.

**Collecte et analyse de données institutionnelles**

La collecte de données institutionnelles à l'Université de Moncton se fait généralement de manière ponctuelle et ne relève d'aucune instance en particulier. De plus, les informations circulent peu ou prou. Aucun service n'est affecté à l'analyse de ces données et, de plus, les quelques analyses

effectuées se font sur une base ad hoc pour répondre à des besoins ponctuels. La collectivité universitaire a soulevé que l'absence d'un service centralisé de collecte et d'analyse de données institutionnelles constitue une importante lacune, et le Comité partage cet avis. Un tel service servirait non seulement à accumuler des données, mais leur analyse procurerait à l'Université de Moncton une avancée stratégique afin qu'elle soit en mesure de prendre des décisions plus éclairées par rapport à sa programmation et au déploiement de ses ressources. La mise en place d'un processus de collecte et d'analyse systématique des données pourra également faciliter la mesure, entre autres, du rendement des programmes au fil des ans.

**Recommandation 5 :**

Que le Sénat académique mandate le VRER d'établir un service de recherche institutionnelle pour recueillir et analyser des données de nature académique et administrative, lesquelles seront mises à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire.

**Processus de création et de modification de programmes**

Le Comité estime que les étapes du processus de création et de modification de programmes à l'Université de Moncton ont leur raison d'être. Cela dit, plusieurs membres de la collectivité universitaire ont reproché au processus une certaine lourdeur administrative. Cette observation est, selon le Comité, valable. Pour cette raison, il propose que soient examinées toutes les étapes du processus en vue de le rendre aussi cohérent, efficace et transparent que possible. L'exercice de révision doit bien circonscrire les compétences et rôles de chaque instance dans le processus en s'assurant qu'il n'y ait pas de redondances. Certains mécanismes pourraient être explorés, par exemple des avis d'intention de création ou de modification de programme, des réunions d'étapes entre les instances administratives impliquées et les unités qui pilotent des projets, la mise en circulation à toute la communauté universitaire de tous les projets de création ou de modification de programme, la mise en circulation d'un guide de création et/ou de modification de programme plus convivial, etc.

**Recommandation 6 :**

Que le Sénat académique confie le mandat au Secrétariat général de prendre des mesures, tout en préservant l'intégrité du processus de création et de modification de programmes, pour identifier les lourdeurs dans le processus et de faire les aménagements voulus afin d'éliminer les dédoublements et redondances dans celui-ci et de le rendre plus clair et convivial.

**4.2.2 Recommandations par rapport aux défis liés aux ressources**

**Révision du contenu des cours**

Lors des séances de réflexion, plusieurs membres de la collectivité universitaire ont exprimé le besoin de faire une meilleure utilisation des ressources de l'Université de Moncton, tant humaines qu'autres. La question des redondances a été soulevée à maintes reprises, en particulier les chevauchements dans le contenu de certains cours de disciplines différentes (p. ex. : des cours de statistiques,

leadership et de méthodologie). Divers moyens pourraient être explorés en vue d'identifier et d'éliminer ces dédoublements, notamment la création d'une banque de cours faisant état du contenu et des objectifs de chacun, ou encore la création de cours à double sigle. Par ailleurs, toujours dans cette logique d'économies des ressources, certains cours de formation linguistique, de statistiques et d'initiation au travail intellectuel pourraient bénéficier d'une méthode de livraison par modules où l'enseignement se fait par étapes, de façon asynchrone.

**Recommandation 7 :**

Que le Sénat académique confie au Comité des programmes la tâche de développer une procédure qui identifie et élimine les dédoublements de contenu dans les cours offerts à l'Université de Moncton et qui prévoit la consultation des unités académiques touchées. Cette procédure doit s'appliquer à toute création ou modification de cours, mais également à la banque de cours actuelle.

**Déploiement des ressources professorales**

Il a été rapporté à plusieurs reprises que les ressources professorales de l'Université de Moncton ne sont pas exploitées à leur plein potentiel : on ne fait pas suffisamment appel aux collègues des autres campus pour livrer des cours à distance, ou même aux collègues d'autres unités académiques pour explorer des stratégies d'apprentissage nouvelles. L'utilisation des technologies de l'information et l'innovation dans les approches pédagogiques peuvent également avoir des retombées positives pour les étudiantes et étudiants qui voient leur formation enrichie.

**Recommandation 8 :**

Que les facultés et campus de l'Université de Moncton fassent une meilleure utilisation de leurs ressources, notamment par l'utilisation des technologies pour l'offre de cours à distance, en particulier dans les cours déjà existants avec un petit nombre d'inscriptions dans plus d'un campus, et encouragent l'innovation dans les approches pédagogiques de ses professeurs, notamment par l'entremise de l'enseignement en équipe pour les cours thématiques à contenu variable.

**Pratiques d'attribution des crédits**

Des participantes et participants aux séances de réflexion ont décrit les iniquités entre facultés, campus et départements dans la valeur attribuée aux crédits pour les tâches reliées aux activités autres que l'enseignement de cours (p. ex. : encadrement de thèses, supervision de stage, tâches administratives). Ce déséquilibre exerce des pressions sur les ressources professorales de certains secteurs académiques plus que d'autres. Le Comité considère que les pratiques divergentes d'attribution des crédits méritent un examen en profondeur afin que celles-ci soient équitables.

**Recommandation 9 :**

Que le Sénat académique mandate le VRER d'initier une démarche d'harmonisation des pratiques divergentes d'attribution de crédits pour des activités autres que l'enseignement de cours, par exemple l'encadrement de mémoires et de thèses, la supervision de stage, la supervision de laboratoire, la direction d'un département, etc.

**Pratiques de gestion académique**

L'administration du secteur académique exige des ressources financières et humaines considérables, mais nécessite aussi beaucoup de temps. Les tâches administratives qui incombent aux facultés, campus et écoles sont très lourdes. Le Comité estime qu'il faut explorer des moyens pour soulager les facultés, campus et écoles en faisant une meilleure utilisation des ressources humaines affectées au soutien académique. Ceci pourrait se traduire, par exemple, par la transformation de postes de soutien en postes de gestionnaires au sein des facultés, campus et écoles.

**Recommandation 10 :**

Que le Sénat académique mandate le VRARH d'examiner l'efficacité du soutien administratif au secteur académique et veille à établir des normes de qualité relativement aux processus et procédures.

**4.2.3 Recommandations par rapport aux défis de la programmation****Orientation des nouveaux programmes**

En réponse aux besoins changeants de la société, de plus en plus d'universités ont amorcé le virage vers des programmes thématiques, multidisciplinaires et interdisciplinaires. Cette nouvelle génération de programmes fait éclater les frontières des programmes traditionnels, généralement très disciplinaires. Plusieurs personnes ayant participé aux séances de réflexion ont exprimé le souhait d'orienter la programmation de l'Université de Moncton vers la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité. Cette orientation sous-entend une plus grande collaboration entre les disciplines. Le Comité pense qu'il s'agit là d'une voie prometteuse pour notre institution.

**Recommandation 11 :**

Que le Sénat académique, en collaboration avec le Comité conjoint de la planification, priorise le développement de programmes thématiques, multidisciplinaires et interdisciplinaires au premier cycle et aux cycles supérieurs dans sa planification académique et examine la pertinence de créer des modules académiques interdisciplinaires responsables de gérer ces programmes.

**Organisation du secteur académique**

La dynamique concurrentielle entre facultés et écoles, unités académiques et campus est un défi qui a été relevé à plusieurs reprises. Cette concurrence contribue au cloisonnement et nuit aux échanges et collaborations. Le Comité estime que les découpages administratifs actuels à l'Université de Moncton sont contraignants et, de ce fait, préconise une révision des structures administratives actuelles.

**Recommandation 12 :**

Que les facultés et campus engagent une révision de leur structure et fonctionnement internes dans le respect du processus décrit à la Recommandation 2, et que d'autres types de modèles d'organisation du secteur académique soient explorés dans la double optique de décroisonner les disciplines et d'utiliser les ressources de manière plus efficiente.

## ANNEXE A

### Diplômation et inscriptions à temps complet à l'Université de Moncton par programme de premier cycle, 1999-2000 à 2008-2009

		1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moyenne annuelle
<b>ADMINISTRATION</b>												
BAA programme général	Diplômées/diplômés	38	21	19	15	18	15	20	15	12	12	18,5
	Inscriptions	378	336	351	315	337	350	329	300	297	279	327,2
BAA conc. comptabilité	Diplômées/diplômés	23	30	35	27	27	19	31	34	27	37	29,0
	Inscriptions	87	85	78	78	79	88	100	85	85	90	85,5
BAA conc. comptabilité (coop)	Diplômées/diplômés											
	Inscriptions								9	20	32	20,3
BAA conc. finance	Diplômées/diplômés	23	26	23	24	16	24	20	28	28	27	23,9
	Inscriptions	44	53	56	51	56	60	59	78	61	57	57,5
BAA conc. management	Diplômées/diplômés	24	17	20	39	22	26	14	28	16	15	22,1
	Inscriptions	40	39	50	68	47	36	45	49	43	38	45,5
BAA conc. marketing	Diplômées/diplômés	26	24	23	19	25	21	19	17	17	24	21,5
	Inscriptions	46	48	58	48	59	57	50	39	47	47	49,9
BAA conc. marketing (coop)	Diplômées/diplômés					2			2	3	3	1,7
	Inscriptions		6	2	2	1	5	11	8	5	10	5,6
BAA conc. systèmes d'info. organisationnels	Diplômées/diplômés			6	8	6	6	3	5	2	5	5,1
	Inscriptions		9	19	18	18	16	12	9	4	9	12,7
BAA conc. systèmes d'info. organisationnels (coop)	Diplômées/diplômés											
	Inscriptions										1	1,0
BAA conc. gestion des opérations	Diplômées/diplômés	1	5	4	4	8	12	8	7	5	8	6,2
	Inscriptions	4	12	10	14	22	16	18	14	18	10	13,8
BAA conc. gestion des opérations (coop)	Diplômées/diplômés									2	2	2,0
	Inscriptions	3	1	2	1		5	8	5	5	3	3,3
BAA conc. gestion internationale	Diplômées/diplômés					3	6	10	15	6	5	7,5
	Inscriptions				3	16	25	22	16	9	6	13,9

		1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moyenne annuelle
<b>ARTS ET SCIENCES SOCIALES</b>												
Bacc. en art dramatique	Diplômées/diplômés	1	6	2	5	3	6	5	4	4	2	3,8
	Inscriptions	32	35	33	27	35	39	32	23	27	23	30,6
Bacc. en arts visuels	Diplômées/diplômés	2	3	12	4	6	6	4	9	3	4	5,3
	Inscriptions	33	37	35	33	31	27	25	23	24	26	29,4
Bacc. en arts visuels (orientation enseignement)	Diplômées/diplômés		1			1	1		4	2	1	1,1
	Inscriptions	5	6	6	1	7	9	10	9	10	10	7,3
Bacc. en musique (général)	Diplômées/diplômés	2	2	4	3	3	2	4	3	2	1	2,6
	Inscriptions	25	32	16	29	30	36	26	15	14	22	24,5
Bacc. en musique (interprétation)	Diplômées/diplômés	2	5	2	3	4	2		5	5	4	3,2
	Inscriptions	18	8	14	10	6	6	6	16	14	16	11,4
Bacc. en traduction	Diplômées/diplômés	4	9	10	1	4	4	4	3	6	7	5,2
	Inscriptions	43	31	34	24	36	42	39	41	26	33	34,9
Bacc. en traduction (accélééré)	Diplômées/diplômés				2	3	5	3	3	3	2	3,0
	Inscriptions				7	9	9	5	7	6	5	6,9
Bacc. en traduction (coop)	Diplômées/diplômés				2	1	2	3	2	3	2	2,1
	Inscriptions		3	3	2	5	5	8	9	9	10	6,0
BA spéc. histoire	Diplômées/diplômés	1	2	1	2	3		4	1	2	3	1,9
	Inscriptions	11	13	7	6	6	11	11	15	13	9	10,2
BA maj. histoire	Diplômées/diplômés	4	5	4	4	4	1		4	1	4	3,1
	Inscriptions	28	20	16	13	8	12	11	14	11	16	14,9
BA spéc. philosophie	Diplômées/diplômés			1	3			3		1		0,8
	Inscriptions	3	4	6	4	2	2	4	4	3	2	3,4
BA maj. philosophie	Diplômées/diplômés		1	2	1	1		3	3		2	1,3
	Inscriptions	18	13	14	13	14	16	16	20	21	26	17,1
BA spéc. géographie	Diplômées/diplômés	3		4	6	2	2	2	3	4		2,6
	Inscriptions	1	5	10	7	6	7	5	6	6	4	5,7
BA maj. géographie	Diplômées/diplômés	10	2	1	5	3	3		2	3	3	3,2
	Inscriptions	28	20	16	13	8	12	11	14	11	16	14,9

		1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moyenne annuelle
BA spéc. études littéraires	Diplômées/diplômés	3		6	1	4	2		1	4		2,1
	Inscriptions	7	11	8	8	6	4	7	6	6	5	6,8
BA spéc. linguistique	Diplômées/diplômés		3	3	3	1	2	1	2			1,5
	Inscriptions	7	9	8	8	4	6	6	6	6	16	7,6
BA maj. anglais	Diplômées/diplômés		2	2	4	6	4	3	7	5	3	3,6
	Inscriptions	13	16	17	14	18	20	28	18	24	17	18,5
BA maj. information-communication	Diplômées/diplômés	14	12	13	12	10	12	9	11	14	13	12,0
	Inscriptions	78	73	61	61	60	62	60	68	55	47	62,5
BA maj. études françaises	Diplômées/diplômés	3	3	1	1	1	4	1	1	3	6	2,4
	Inscriptions	5	8	4	7	8	9	10	13	18	16	9,8
BA général	Diplômées/diplômés	15	6	10	8	5	7	10	10	1	2	7,4
	Inscriptions	5	2	10	6	2	11	6	5	5	2	5,4
BA multidisciplinaire	Diplômées/diplômés	25	22	24	13	19	10	23	19	22	18	19,5
	Inscriptions	198	208	204	196	207	189	196	170	136	151	185,5
Bacc. en travail social	Diplômées/diplômés		35	41	33	33	41	50	35	46	43	39,7
	Inscriptions	79	115	108	105	120	127	140	127	144	150	121,5
B Sc. sociales spéc. économie	Diplômées/diplômés	1	3	3	3	3	1	4	1	3	3	2,5
	Inscriptions	15	13	12	13	8	5	11	14	14	17	12,2
B Sc. sociales maj. économie	Diplômées/diplômés					1		1				0,2
	Inscriptions	2	2	1	1	4	4	6	8	8	5	4,1
B Sc. sociales spéc. science politique	Diplômées/diplômés	8	8	4	2	2	7	10	6	5	7	5,9
	Inscriptions	41	24	33	25	38	57	45	39	38	44	38,4
B Sc. sociales maj. science politique	Diplômées/diplômés	1	3		5	2	3	7	5	7	6	3,9
	Inscriptions	12	14	7	20	19	21	30	21	16	16	17,6
B Sc. sociales spéc. sociologie	Diplômées/diplômés		2	4	1	2	2	1	1	1	4	1,8
	Inscriptions	9	11	11	9	6	4	8	10	16	12	9,6
B Sc. sociales maj. sociologie	Diplômées/diplômés	3	3	1	1	3	1	4				1,6
	Inscriptions	11	6	8	6	8	8	6	1	2	7	6,3
BA-BEd maj. anglais*	Inscriptions	23	26	22	26	33	25	25	29	34	24	26,7

		1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moyenne annuelle
BA-BEd maj. géographie*	Inscriptions	8	10	10	11	12	14	9	9	6	8	9,7
BA-BEd maj. histoire*	Inscriptions	23	36	31	28	31	31	23	34	33	42	31,2
BA-BEd maj. études françaises*	Inscriptions	24	38	42	40	43	47	60	51	58	51	45,4
BMus-BEd*	Inscriptions								10	10	13	11,0
<b>SCIENCES DE L'ÉDUCATION</b>												
BEd programme A	Diplômées/diplômés	5	8	12	7	11	12	8	11	12	11	9,7
	Inscriptions	13	18	18	13	23	21	18	26	23	19	19,2
BA-BEd maj. études familiales	Diplômées/diplômés	1	5	3	1	2	6	10	9	6	5	4,8
	Inscriptions	2	9	4	6	12	22	20	11	12	9	10,7
BA-BEd primaire	Diplômées/diplômés	45	26	24	65	50	64	79	90	74	97	61,4
	Inscriptions	239	264	319	383	396	440	459	490	451	420	386,1
BA-BEd maj. histoire	Diplômées/diplômés	1	2	4	5	5	10	2	6	3	7	4,5
	Inscriptions	4	5	8	10	13	15	7	13	14	17	10,6
BA-BEd maj. géographie	Diplômées/diplômés				3		5	1	3		3	2,1
	Inscriptions			3	3	5	6	5	6	6	5	4,9
BA-BEd maj. anglais	Diplômées/diplômés		2	1	1	3	4	5	5	7	9	4,1
	Inscriptions	2	3	3	4	5	11	12	12	17	11	8,0
BA-BEd maj. études françaises	Diplômées/diplômés			6	7	12	12	15	11	12	11	10,8
	Inscriptions		2	10	20	19	30	24	23	28	26	20,2
BEP-BEd	Diplômées/diplômés	9	9	4	8	13	13	15	18	28	16	13,3
	Inscriptions	16	15	15	31	34	33	47	55	51	38	33,5
BMus-BEd	Diplômées/diplômés									3	3	3,0
	Inscriptions									6	4	5,0
BSc-BEd conc. mathématiques	Diplômées/diplômés	3	1	4	1	7	8	12	13	11	6	6,6
	Inscriptions	4	5	3	9	18	21	25	22	23	14	14,4
BSc-BEd conc. physique	Diplômées/diplômés	1				1	5	2	1	1	2	1,3
	Inscriptions	1			1	7	7	4	3	4	1	2,8
BSc-BEd conc. biologie	Diplômées/diplômés		1	1	3	1	4	5	5	10	6	4,0
	Inscriptions	1	3	4	4	4	9	7	16	20	15	8,3

		1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moyenne annuelle
BSc-BEd conc. chimie	Diplômées/diplômés				2	1	4	2			2	1,6
	Inscriptions		1	3	2	6	6	2	1	3	3	2,7
<b>SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERV. COMMUN.</b>												
BSc nutrition	Diplômées/diplômés	24	16	5	6	4	6	10	9	12	6	9,8
	Inscriptions	77	53	40	36	56	54	64	78	85	88	63,1
BSc nutrition (coop)	Diplômées/diplômés	4	7	5	7	4	7	2	6	2	7	5,1
	Inscriptions	17	19	16	18	13	18	15	21	16	13	16,6
BA maj. études familiales	Diplômées/diplômés	5	5	9	6	6	5	7	2	7	5	5,7
	Inscriptions	23	25	26	21	19	18	22	22	24	20	22,0
BSc inf.	Diplômées/diplômés	84	73	88	106	121	122	118	120	101	100	103,3
	Inscriptions	327	419	469	534	574	560	565	534	569	569	512,0
BSc inf. (inf. immatriculée)	Diplômées/diplômés	10										1,0
	Inscriptions											0,0
BSc. de kinésiologie	Diplômées/diplômés		17	14	26	31	29	18	20	17	26	22,0
	Inscriptions		10	112	121	118	101	88	92	99	102	93,7
Bacc. en récréologie	Diplômées/diplômés		9	12	15	5	14	14	7	12	9	10,8
	Inscriptions		6	56	48	40	49	43	38	41	35	39,6
Bacc. appliqué en intervention touristique	Diplômées/diplômés				2	3	1	1		1	2	1,4
	Inscriptions			2	6	6	2	2	3	6	4	3,9
BA maj. psychologie	Diplômées/diplômés	14	17	6	14	9	11	17	3	12	7	11,0
	Inscriptions	44	52	57	120	117	110	111	121	135	112	97,9
BA spéc. psychologie	Diplômées/diplômés						19	19	14	16	24	18,4
	Inscriptions					18	43	33	29	34	43	33,3
BEP-BEd maj. éducation physique*	Inscriptions	44	64	73	80	94	94	91	81	104	89	81,4
<b>SCIENCES FORESTIÈRES</b>												
BSc forestières	Diplômées/diplômés	16	17	18	22	8	9	8	7	6	3	11,4
	Inscriptions	113	106	105	65	44	44	34	27	28	29	59,5
BSc forestières (coop)	Diplômées/diplômés		8	6	6	6	3	9	2	4	1	5,0
	Inscriptions	14	22	17	16	15	9	12	6	5	7	13,7

		1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moyenne annuelle
<b>SCIENCES</b>												
Bacc. en informatique appliquée	Diplômées/diplômés	10	17	24	19	26	17	11	2	4	7	13,7
	Inscriptions	108	127	131	95	75	58	45	32	36	32	73,9
Bacc. en informatique appliquée (coop)	Diplômées/diplômés			1		1	2	4	3	4	1	2,0
	Inscriptions	1	1	7	10	9	18	13	11	6	12	8,8
BSc spéc. biochimie	Diplômées/diplômés	19	8	11	17	18	15	11	11	7	13	13,0
	Inscriptions	69	62	58	74	69	56	52	50	54	45	58,9
BSc spéc. biochimie (coop)	Diplômées/diplômés					1		3		2	1	1,2
	Inscriptions	3	6	3	6	3	8	7	5	6	7	5,4
BSc maj. biochimie	Diplômées/diplômés		1	3	2	2	1	1	3	2	3	1,8
	Inscriptions	4	3	5	12	12	7	9	16	10	15	9,3
BSc spéc. biologie	Diplômées/diplômés	17	13	10	8	8	14	10	11	11	6	10,8
	Inscriptions	75	60	57	55	59	64	52	44	41	41	54,8
BSc spéc. biologie (coop)	Diplômées/diplômés						1		1	1	1	0,8
	Inscriptions	5	1	6	3	1	2	6	3	4	4	3,5
BSc maj. biologie	Diplômées/diplômés	8	6	7	10	3	1	5	1	4	1	4,6
	Inscriptions	19	16	23	22	13	11	11	11	11	12	14,9
BSc spéc. chimie	Diplômées/diplômés	1	5	4		4	3	2	3	3		2,5
	Inscriptions	19	17	11	11	15	10	12	8	13	11	12,7
BSc spéc. chimie (coop)	Diplômées/diplômés						1					0,2
	Inscriptions	1		1	1		3			1	2	0,9
BSc maj. chimie	Diplômées/diplômés	1	2			1				1		0,5
	Inscriptions		3	1		2	1	4	3	3	5	2,2
BSc spéc. physique	Diplômées/diplômés	2	1	3	4	5	3	4	6	3	4	3,5
	Inscriptions	14	16	21	20	19	20	20	20	21	20	19,1
BSc spéc. physique (coop)	Diplômées/diplômés							1				0,3
	Inscriptions	3			2	2	1	1				0,9
BSc maj. physique	Diplômées/diplômés	1			1			1	1		1	0,5
	Inscriptions	4	2	3	1	7	3	4	2	3	4	3,3

		1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moyenne annuelle
BSc maj. mathématiques	Diplômées/diplômés			1	1	4	3	3		2		1,4
	Inscriptions	8	11	18	16	15	10	9	9	9	12	11,7
BSc maj mathématiques (coop)	Diplômées/diplômés						1					0,2
	Inscriptions					1					1	0,3
BSc maj. informatique	Diplômées/diplômés	10	1	4	1	2	2	4	2	5		3,1
	Inscriptions	25	14	11	6	7	9	11	13	7	6	10,9
BSc en techniques radiologiques	Diplômées/diplômés				4	4	5	3	10	8	7	5,9
	Inscriptions					32	33	50	47	44	41	41,2
Bacc. appliqué en science laboratoire médical	Diplômées/diplômés					5	1	4	3	10	6	4,8
	Inscriptions					27	26	24	28	30	34	28,2
Bacc. appliqué en thérapie respiratoire	Diplômées/diplômés							1	8	8	8	6,3
	Inscriptions						11	23	21	18	17	18,0
BSc multidisciplinaire	Diplômées/diplômés	1			5		1	1		4	3	1,5
	Inscriptions	10	23	56	58	49	45	51	35	27	26	38,0
BSc-BEd conc. mathématiques*	Inscriptions	22	34	44	46	47	56	42	35	28	23	37,7
BSc-BEd conc. biologie*	Inscriptions	8	16	17	21	22	19	19	30	31	30	21,3
BSc-BEd conc. physique*	Inscriptions	3	10	10	15	9	7	6	6	5	7	7,8
BSc-BEd conc. chimie*	Inscriptions	4	9	7	8	4	2	8	6	5	7	6,0
<b>INGÉNIERIE</b>												
BIng génie civil	Diplômées/diplômés				7	10	8	11	17	18	11	11,7
	Inscriptions				74	85	82	102	110	136	133	103,1
BIng génie civil (régime coop)	Diplômées/diplômés				1	1		1			2	0,7
	Inscriptions				2	5	5	8	10	10	11	7,3
BIng génie mécanique	Diplômées/diplômés				7	17	10	11	10	16	13	12,0
	Inscriptions				91	86	82	102	103	94	69	89,6
BIng génie mécanique (régime coop)	Diplômées/diplômés				1	2		3	2	5		1,9
	Inscriptions				4	9	13	12	12	10	7	9,6
BIng génie électrique	Diplômées/diplômés				6	8	15	12	6	7	5	8,4
	Inscriptions				70	64	68	51	45	58	55	58,7

		1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moyenne annuelle
Bing génie électrique (régime coop)	Diplômées/diplômés				5			2	2	1	1	1,6
	Inscriptions				4	7	9	9	7	5	4	6,4
<b>DROIT</b>												
Bacc. en droit	Diplômées/diplômés	40	19	33	29	26	32	28	29	26	34	29,6
	Inscriptions	94	88	90	91	90	97	91	95	100	93	92,9
Bacc. en droit (Dét. licence en droit civil)	Diplômées/diplômés	1	4			2	4	1	2	1	3	1,8
	Inscriptions	1	4			2	5	1	2	1	3	1,9
<b>CAMPUS DE SHIPPAGAN</b>												
Bacc. en gestion de l'information	Diplômées/diplômés						6	1	2	2	5	3,2
	Inscriptions			15	13	13	12	13	12	14	15	13,4
Bacc. en gestion de l'information (coop)	Diplômées/diplômés						5		2	1	3	2,2
	Inscriptions				8	6	8	3	6	4	3	5,4
Bacc. en gestion intégrée des zones côtières	Diplômées/diplômés											
	Inscriptions									5	3	4,0
Bacc. en gestion intégrée des zones côtières (coop)	Diplômées/diplômés											
	Inscriptions										3	3,0

Source : Statistiques préparées par le Registrariat de l'Université de Moncton.

\* Dans le cas des programmes combinés de cinq ans en éducation, l'étudiante ou étudiant s'inscrit dans la discipline de spécialisation pendant les trois premières années et son inscription n'est pas comptabilisée à la Faculté des sciences de l'éducation pendant ce temps.

Note :

1. Dans le cas des programmes dont l'existence remonte à moins de 10 ans, le taux de variation et la moyenne annuelle ont été ajustés pour tenir compte du nombre d'années que l'on accepte les inscriptions et que l'on décerne le diplôme.

**ANNEXE B**

**Diplômation et inscriptions à temps complet à l'Université de Moncton par programme de cycles supérieurs, 1999-2000 à 2008-2009**

		1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moyenne annuelle
<b>ADMINISTRATION</b>												
Maîtrise en administration des affaires	Diplômées/diplômés			2	2	4	5	2	2	2	11	3,8
	Inscriptions			7	10	11	15	17	17	28	18	15,4
Maîtrise en administration des affaires (coop)	Diplômées/diplômés	18	21	18	17	12	12	6	7	10	11	13,2
	Inscriptions	46	46	48	35	29	24	20	23	32	21	32,4
Bacc. en droit - Maîtrise en adm. des affaires*	Inscriptions	1	1	1	1							0,4
<b>ARTS ET SCIENCES SOCIALES</b>												
Maîtrise en administration publique	Diplômées/diplômés	10	7	13	13	16	18	15	4	11	6	11,3
	Inscriptions	18	19	25	31	28	28	17	16	14	12	20,8
Bacc. en droit - Maîtrise en administration publique*	Inscriptions	3		1	1				2		2	0,9
Maîtrise en travail social	Diplômées/diplômés	7	6	3	5	2	4	4	2	2	2	3,7
	Inscriptions	14	12	12	9	9	12	15	20	21	23	14,7
Maîtrise ès arts (sciences du langage)	Diplômées/diplômés							1	1	2	1	1,3
	Inscriptions						3	6	7	7	6	5,8
Maîtrise ès arts (études littéraires)	Diplômées/diplômés							2	2	2	2	2,0
	Inscriptions						4	9	8	8	9	7,6
Maîtrise ès arts (histoire)	Diplômées/diplômés	4		2	1		1			1	2	1,1
	Inscriptions	12	9	8	7	4	2	3	4	6	4	5,9
Maîtrise en français	Diplômées/diplômés	1		1			1		1		1	0,5
	Inscriptions	1	1	2	1	1				1		0,7
Doctorat en études françaises	Diplômées/diplômés		1	1		3	1			1		0,7
	Inscriptions	9	9	11	11	12	6	4	4	2	2	7,0
Doctorat (sciences du langage)	Diplômées/diplômés									1	1	1,0
	Inscriptions						4	7	7	6	6	6,0

		1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moyenne annuelle
Doctorat (études littéraires)	Diplômées/diplômés									1		0,5
	Inscriptions						1	3	6	9	10	5,8
<b>SCIENCES DE L'ÉDUCATION</b>												
Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire)	Diplômées/diplômés	1		2	2	2		1	1			0,9
	Inscriptions	7	10	7	5	4	2	3	4	4	7	5
Maîtrise en éducation (administration scolaire)	Diplômées/diplômés	12	6	7	17	15	10	10	7	10	6	10,0
	Inscriptions	9	7	9	14	13	9	9	9	7	6	9
Maîtrise ès arts en éducation (enseignement)	Diplômées/diplômés		2		1			1	2	1		0,7
	Inscriptions	5	7	8	8	9	10	8	7	13	10	9
Maîtrise ès arts en éducation (enseignement ressource)	Diplômées/diplômés			1								0,1
	Inscriptions	1	3	2	1		1	4	3	5	8	3
Maîtrise en éducation (enseignement ressource)	Diplômées/diplômés					1		2			2	0,5
	Inscriptions					3	3	3	4	10	9	5
Maîtrise en éducation (enseignement)	Diplômées/diplômés	2	2	7	5	3	6	3	4	1	2	3,5
	Inscriptions	5	7	11	8	9	8	7	5	2	6	7
Maîtrise en orientation	Diplômées/diplômés			4	3	3	2	2	1	6	6	3,4
	Inscriptions	9	13	15	16	11	10	17	18	19	30	16
Maîtrise ès arts (orientation)	Diplômées/diplômés			1							1	0,3
	Inscriptions		2	5	4	6	7	7	9	10	9	7
Doctorat en éducation	Diplômées/diplômés						1		1	2	1	0,5
	Inscriptions		2	7	9	12	16	18	18	20	18	13
<b>SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERV. COMMUN.</b>												
Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation)	Diplômées/diplômés	6	3	2	1	1	5	2	1	2	1	2,4
	Inscriptions	17	11	9	8	8	10	7	5	8	10	9
Maîtrise en science infirmière	Diplômées/diplômés					1	2	4	4	2	5	3,0
	Inscriptions			1	5	6	6	10	10	10	10	7
Maîtrise en science infirmière - inf. prati.	Diplômées/diplômés								5	3	1	3,0
	Inscriptions						1			2		1

		1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moyenne annuelle
Maîtrise ès arts (psychologie)	Diplômées/diplômés	18	13	18	8	9	16	11	9	7	9	11,8
	Inscriptions	57	50	49	43	45	42	41	42	43	43	46
Doctorat en psychologie	Diplômées/diplômés							1	1	1	1	1,0
	Inscriptions		3	4	6	7	10	11	10	10	11	8
<b>SCIENCES</b>												
Maîtrise ès sciences (mathématiques)	Diplômées/diplômés				1	1	1	1	4	2	1	1,6
	Inscriptions		3	4	3	5	4	5	5	4	4	4
Maîtrise ès sciences (physique)	Diplômées/diplômés		4	1		1	1	1	3	4	2	1,7
	Inscriptions	4	6	5	5	6	9	10	11	9	10	8
Maîtrise ès sciences (biologie)	Diplômées/diplômés	6	2	6	3	3	6	7	4	9	2	4,8
	Inscriptions	15	13	14	16	19	20	17	14	13	12	15
Maîtrise ès sciences (biochimie)	Diplômées/diplômés	1			2	3	2	3		4	2	1,7
	Inscriptions	4	6	7	9	11	15	11	17	18	16	11
Maîtrise ès sciences (chimie)	Diplômées/diplômés	1	2	2		2	1	2	2		1	1,3
	Inscriptions	6	7	7	8	8	10	9	9	12	13	9
Maîtrise ès sciences (informatique)	Diplômées/diplômés											
	Inscriptions										3	3
<b>INGÉNIERIE</b>												
Maîtrise ès sciences appliquées	Diplômées/diplômés	2	3	2	4	7	7	2	1	7	4	3,9
	Inscriptions	16	11	11	22	16	13	18	21	25	32	19
<b>DROIT</b>												
Bacc. en droit - Maîtrise en adm. des affaires	Diplômées/diplômés	1	1	2	1	2		1	1		1	1,0
	Inscriptions	6	3	4	5	4	2	4	4	1	2	4
Bacc. en droit - Maîtrise en administration publique	Diplômées/diplômés		1	3					1		1	0,7
	Inscriptions	1	4	3	1	3	1	2	1	2	2	2
Bacc. en droit - Maîtrise en environnement	Diplômées/diplômés									1		0,5
	Inscriptions	1		1	1	1	1					1
Maîtrise en droit	Diplômées/diplômés		1	3				1	1		1	0,8
	Inscriptions				2	3	5	3	3	2	2	3

		1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moyenne annuelle
<b>ÉTUDES SUPÉRIEURES</b>												
Maîtrise ès sciences forestières	Diplômées/diplômés				1	3	4	2	1	3	4	2,6
	Inscriptions		2	5	11	8	6	6	11	14	13	8
Maîtrise en études de l'environnement	Diplômées/diplômés	4	8	3	3	5	8	6	7	5	6	5,5
	Inscriptions	25	27	23	32	33	41	36	35	32	28	31
Bacc. en droit - Maîtrise en environnement*	Inscriptions				1			1	1			0

Source : Statistiques préparées par le Registrariat de l'Université de Moncton.

\* Dans le cas du programme combiné en droit, l'étudiante ou étudiant s'inscrit dans l'autre discipline de spécialisation pendant au moins une année et son inscription pendant ce temps n'est pas comptabilisée à la Faculté de droit.

Note :

1. Dans le cas des programmes dont l'existence remonte à moins de 10 ans, le taux de variation et la moyenne annuelle ont été ajustés pour tenir compte du nombre d'années que l'on accepte les inscriptions et que l'on décerne le diplôme.

## ANNEXE C

## Inscriptions aux cours et crédits enseignés à l'Université de Moncton par discipline, 2005-2006 à 2008-2009

Discipline	Sigle	Cours 1000-2000					Cours 3000-5000					Cours cycles supérieurs					
		2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moy.	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moy.	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moy.	
Administration	ADMI	Inscriptions					23	59	32	25	35	6	31	21	28	22	
		Crédits					6	6	6	9	7	3	6	9	9	7	
Administration publique	ADPU	Inscriptions										164	179	207	146	174	
		Crédits										72	60	60	57	62	
Anglais	ANGL	Inscriptions	1332	1335	1334	1178	1295	118	141	344	87	173					
		Crédits	180	183	202	180	186	27	42	45	36	38					
Art dramatique	ARDR	Inscriptions	297	154	235	177	216	47	82	69	59	64					
		Crédits	57	54	54	51	54	36	33	30	33	33					
Arts visuels	ARVI	Inscriptions	255	209	298	329	273	62	100	50	53	66					
		Crédits	72	69	81	84	77	48	111	43	43	61					
Biochimie	BICH	Inscriptions	102	116	115	111	111	226	275	258	244	251	16	20	29	18	21
		Crédits	12	12	12	12	12	45	46	40	41	43	13	9	23	17	16
Biologie	BIOL	Inscriptions	3363	3035	2801	3059	3065	366	281	313	244	301	21	19	30	21	23
		Crédits	183	180	172	177,4	178	63,5	63	70	41	59	11,5	9	12	15	12
Chimie	CHIM	Inscriptions	1892	1901	2355	1983	2033	54	78	33	56	55	10	5	1	15	8
		Crédits	124	129	128	121	126	21	35	19	24	25	18	6	3	17	11
Comptabilité	ADCO	Inscriptions	761	731	733	730	739	390	379	395	400	391	49	50	66	36	50
		Crédits	78	75	75	72	75	36	39	36	42	38	6	9	9	9	8
Droit	DROI	Inscriptions	863	860	881	795	850	280	320	393	381	344	0	1	1	0	1
		Crédits	102	99	93	93	97	48	54	69	63	59	0	1	3	0	1
Économie	ECON	Inscriptions	891	854	769	851	841	193	173	151	182	175	26	29	60	27	36
		Crédits	45	51	51	48	49	42	45	30	48	41	3	4	6	6	5
Éducation	EDUC	Inscriptions	1298	1354	1279	1023	1239	2251	2131	2346	2075	2201	289	245	223	221	245
		Crédits	129	146	146	122	136	241	239	258	238	244	120	101	90	74	96

Discipline	Sigle		Cours 1000-2000					Cours 3000-5000					Cours cycles supérieurs				
			2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moy.	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moy.	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	Moy.
Éducation (suite)	EDDP	Inscriptions	224	238	159	252	218	836	939	923	802	875					
		Crédits	18	17	12	26	18	89	101	96	96	96					
	EDDS	Inscriptions						155	167	156	130	152					
		Crédits						42	39	39	39	40					
Environnement	ETEV	Inscriptions										72	58	62	57	62	
		Crédits										29	29	31	34	31	
Études familiales	ETFA	Inscriptions	157	161	187	168	168	91	66	101	70	82					
		Crédits	9	7,5	10	10	9	21	18	21	21	20					
Études françaises	FRAN	Inscriptions	3494	3473	3473	3490	3483	9	14	6	11	10					
		Crédits	387	390	393	424	399	3	3	3	3	3					
Études littéraires	LITT	Inscriptions	466	388	427	457	435	194	207	213	199	203	13	17	23	16	17
		Crédits	60	54	54	51	55	51	57	51	48	52	15	9	15	13	13
Finance	ADFI	Inscriptions	285	288	287	314	294	306	261	265	221	263	34	39	48	20	35
		Crédits	30	33	30	30	31	30	24	24	24	26	6	9	9	6	8
Géographie	GEOG	Inscriptions	473	503	322	343	410	113	189	140	198	160					
		Crédits	60	54	42	45	50	30	48	33	45	39					
Génie civil	GCIV	Inscriptions	207	218	220	222	217	462	481	479	465	472					
		Crédits	15	15	15	15	15	68	73	74	81	74					
Génie électrique	GELE	Inscriptions	51	70	101	94	79	231	184	228	225	217					
		Crédits	7	4	15	12	10	70	79	66	63	70					
Génie général	GGEN	Inscriptions										52	59	69	50	58	
		Crédits										27	18	24	15	21	
Génie mécanique	GMEC	Inscriptions	232	246	242	221	235	426	451	481	440	450					
		Crédits	17	18	18	18	18	79	88	87	72	82					
Gestion intégrée des zones côtières	GIZC	Inscriptions			7	18	13										
		Crédits			3	14	9										
Gestion de l'information	GEIN	Inscriptions	50	40	44	38	43	65	61	128	71	81					
		Crédits	21	18	21	21	20	39	42	69	45	49					

Discipline	Sigle		Cours 1000-2000					Cours 3000-5000					Cours cycles supérieurs				
			2005-	2006-	2007-	2008-	Moy.	2005-	2006-	2007-	2008-	Moy.	2005-	2006-	2007-	2008-	Moy.
			2006	2007	2008	2009		2006	2007	2008	2009		2006	2007	2008	2009	
Gestion des opérations	ADGO	Inscriptions	391	319	303	346	340	182	165	162	126	159	39	53	55	45	48
		Crédits	36	33	33	33	34	18	18	21	24	20	6	6	6	6	6
Histoire	HIST	Inscriptions	578	556	534	600	567	237	257	226	223	236	14	10	8	7	10
		Crédits	69	66	60	60	64	49	57	63	60	57	24	24	18	6	18
Information-communication	ICOM	Inscriptions	178	109	102	92	120	82	113	110	81	97					
		Crédits	21	18	21	21	20	19	21	24	24	22					
Infomatique	INFO	Inscriptions	477	487	400	386	438	156	145	123	137	140					
		Crédits	74	74	74	69	73	43	40	52	48	46					
Kinésiologie	KNEP	Inscriptions	510	545	632	530	554	331	338	349	367	346					
		Crédits	50,5	50,5	50,5	51,5	51	48	42	42	42	44					
Linguistique	LING	Inscriptions	411	427	510	462	453	140	174	164	204	171	12	17	9	17	14
		Crédits	39	42	45	42	42	45	39	33	39	39	18	16	12	19,6	16
Management	ADMN	Inscriptions	745	698	694	693	708	339	330	288	205	291	37	55	79	62	58
		Crédits	75	75	75	72	74	30	39	33	30	33	6	15	18	15	14
Marketing	ADMK	Inscriptions	401	368	339	336	361	465	364	381	373	396	23	17	79	62	45
		Crédits	33	33	33	33	33	48	48	40	42	45	6	6	18	15	11
Mathématiques	MATH	Inscriptions	2092	1924	1916	1923	1964	292	261	257	297	277	9	8	7	18	11
		Crédits	171	144,5	153	184	163	35	32	44	53	41	11	14	5	13	11
Musique	MUSI	Inscriptions	455	440	504	586	496	124	140	67	98	107					
		Crédits	85,5	121	118	128	113	78	107	59	86	83					
Nutrition	NUAL	Inscriptions	252	167	126	353	225	239	284	265	369	289	3	6	10	11	8
		Crédits	13	10	10	17	13	37	40	40	44	40	3	13,5	18	9	11
Philosophie	PHIL	Inscriptions	814	767	693	656	733	179	127	158	146	153					
		Crédits	60	57	60	58,5	59	33	36	54	31,5	39					
Physique	PHYS	Inscriptions	1452	1282	1317	1214	1316	113	87	81	93	94	12	14	6	15	12
		Crédits	91	87	96	104	95	42	40	42	42	42	15	12	12	12	13
Psychologie	PSYC	Inscriptions	2019	1949	2046	1975	1997	364	397	421	493	419	112	110	94	112	107
		Crédits	114	114	114	111	113	66	93	75	90	81	42	53	66	42	51

Discipline	Sigle		Cours 1000-2000					Cours 3000-5000					Cours cycles supérieurs				
			2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Moy.	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Moy.	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Moy.
Récréologie	RETO	Inscriptions	120	135	122	142	130	167	125	143	118	138					
		Crédits	22,5	22,5	25,5	24	24	39	33	36	33	35					
Sciences forestières	FORS	Inscriptions	99	55	79	135	92	218	163	117	104	151	19	22	24	8	18
		Crédits	34	26	34	47	35	97	79	72	50	75	24	19	18	15	19
Science infirmière	SINF	Inscriptions	1893	1880	2092	1936	1950	2222	2091	2101	2325	2185	14	9	8	0	8
		Crédits	135	142	145	133	139	212,5	219	218	240	222	17	10	13	0	10
Science politique	SCPO	Inscriptions	724	590	470	570	589	213	258	197	169	209					
		Crédits	58	60	49	54	55	52	59	62	44	54					
Sociologie	SOCL	Inscriptions	1081	1103	1205	1119	1127	135	215	196	258	201					
		Crédits	82	78	81	81	81	30	45	54	46	44					
Syst. d'infra organisationnels	ADSI	Inscriptions	437	362	337	379	379	90	95	97	71	88	23	38	22	22	26
		Crédits	42	42	42	39	41	27	30	27	30	29	3	6	6	6	5
Tech. laboratoires médicales	TLMD	Inscriptions	135	118	131	126	128	12	21	14	18	16					
		Crédits	40	39	39	39	39	8	10,5	8	9	9					
Tech. radiologiques	RADI	Inscriptions	139	99	103	72	103	49	45	44	32	43					
		Crédits	41	28	31	22	31	13	11	11	9	11					
Tech. respiratoires	TRES	Inscriptions	66	66	66	66	66	42	42	36	42	41					
		Crédits	32	32	32	31	32	22	22	21	22	22					
Traduction	TRAD	Inscriptions	132	148	97	108	121	164	173	170	171	170					
		Crédits	18	18	15	15	17	43	43	45	42	43					
Travail social	TSOC	Inscriptions	1104	1073	1065	1184	1107	140	105	147	116	127	58	61	43	45	52
		Crédits	111	120	120	117	117	24	24	30	27	26	30	24	27	18	25

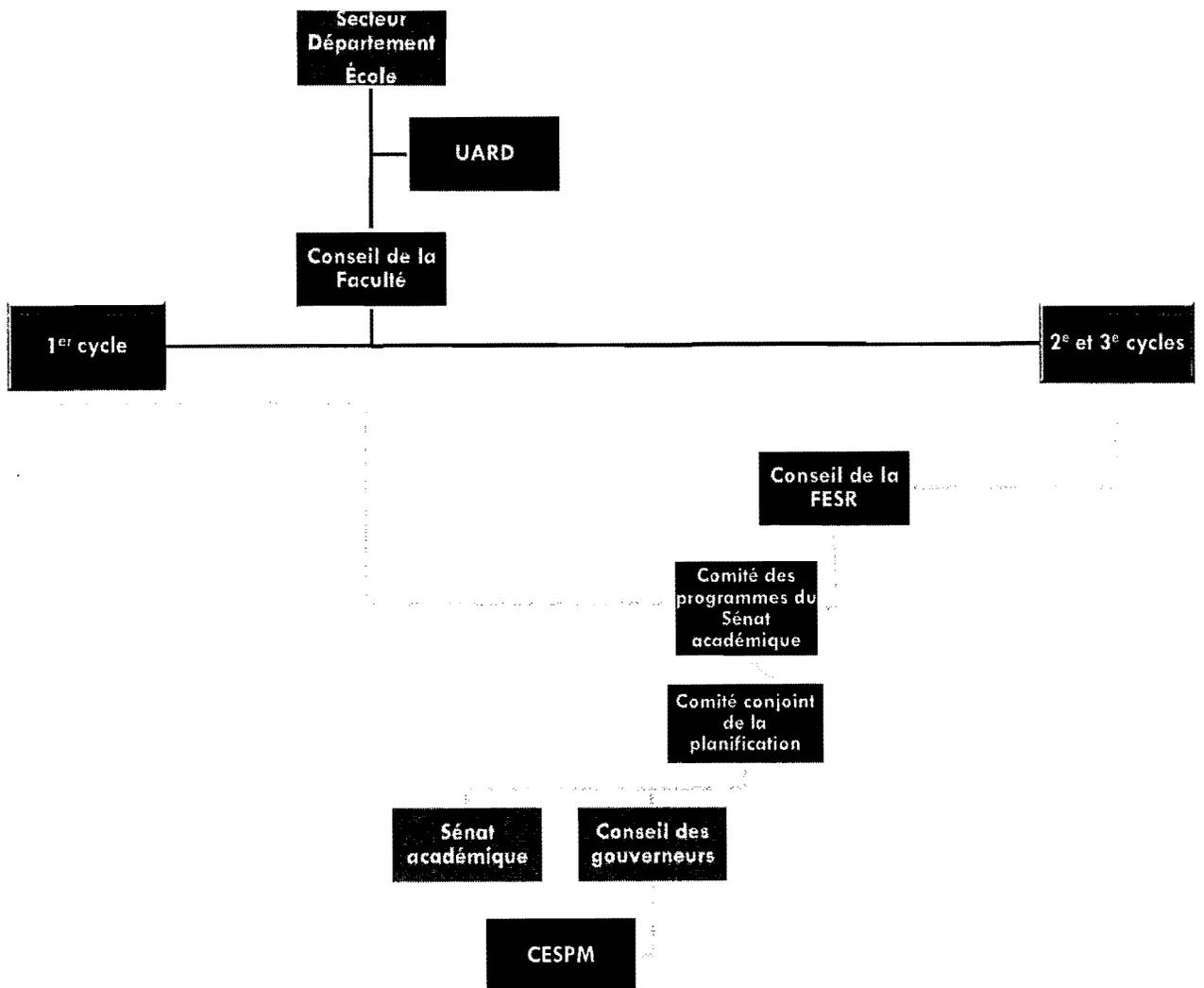
Source : Données institutionnelles en provenance du système intégré de gestion Socrate.

Notes :

1. Un cours comprend les activités d'enseignement dans le cadre de cours magistraux et de type séminaire offerts pendant les trois sessions de l'année universitaire, y compris les laboratoires, les ateliers et les études dirigées. Sont exclus les cours par tutorat, les cours offerts par l'Éducation permanente et les stages ou internats.
2. Un espace vide signifie l'absence de cours réguliers à ce niveau.

**ANNEXE D**

**Étapes pour la création d'un programme à l'Université de Moncton  
(1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles)**



## **ANNEXE E**

### **Réactions écrites présentées au Comité ad hoc**

1. Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton
2. Association des Étudiantes et Étudiants en Sciences Sociales
3. Chetouane, Fatah
4. Département de chimie et biochimie
5. Département de comptabilité
6. Département d'études françaises
7. Département de mathématiques et statistique
8. Département de physique et d'astronomie
9. Département de sociologie
10. École de psychologie
11. École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales
12. Faculté d'administration
13. Faculté de droit
14. Faculté de foresterie
15. Faculté des arts et des sciences sociales
16. Faculté des sciences
17. Faculté des sciences de l'éducation
18. Faculté d'ingénierie
19. Labelle, Ronald
20. Secteur science infirmière de l'UMCS
21. Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

**Rapport de l'ABPPUM sur le contenu du  
Rapport intérimaire du comité ad hoc du Sénat académique  
sur la viabilité des programmes et son impact  
sur l'avenir de l'Université de Moncton (version juin 2010)**

Nous reconnaissons les mérites des membres du *Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes* qui ont déployé des efforts importants à animer la réflexion de la communauté universitaire avec leur *Rapport intérimaire*<sup>1</sup>, produit en juin 2010. Le présent rapport de l'ABPPUM contient nos remarques et commentaires sur ce document. Il exploite les réactions des départements, des écoles et des facultés à ce dernier ainsi que l'analyse de Fatah Chetouane et les observations du comité *ad hoc* de l'ABPPUM. Toutes ces pièces se sont révélées extrêmement utiles par la richesse de leur contenu : elles présentent des éléments d'analyse, formulent des critiques et émettent des suggestions dont le comité *ad hoc* du Sénat devrait tenir compte.

Nos commentaires se répartissent en deux parties : les remarques d'ensemble et des considérations secondaires à l'égard d'éléments spécifiques.

La première série porte plus particulièrement sur la méthode suivie.

Une critique du *Rapport intérimaire* qui s'impose d'emblée est l'exclusion par ses auteurs de la mission et de la vision de l'Université de Moncton, alors même qu'ils procèdent à une distinction entre les disciplines fondamentales et professionnelles, au cœur même de la mission. Cette lacune est importante : elle atteste qu'ils ne tiennent pas compte du rôle de notre institution dans le développement de la collectivité acadienne, caractérisée par sa minorisation et sa vulnérabilité. Déconnectés de la réalité sociale, ils omettent l'importance que revêt l'enseignement des disciplines fondamentales et artistiques dans la société acadienne. Ce rejet est lié à l'emploi d'un seul et unique critère quantitatif, le nombre de diplômés par programme. Force est de constater que l'origine de ces errements remonte à l'absence d'une planification stratégique : toute vision de l'avenir a disparu.

Le recours exclusif à l'analyse quantitative avec, dans son sillage, des données incomplètes et erronées, leur traitement inadéquat et des conclusions incohérentes permet de questionner sérieusement la crédibilité dudit document. À ce sujet, il n'y a qu'à se reporter à l'examen méticuleux de F. Chetouane. On peut citer, à titre d'exemple, la figure 6 du *Rapport intérimaire* (p. 12) et la remarque 26 de l'analyse critique (p. 7). À partir des données fournies et à la suite d'une simple opération de division, on constate qu'un professeur recevrait annuellement un traitement de 275 735,00 \$, ce qui est loin de correspondre à la réalité, même si l'on fusionne les salaires et les avantages sociaux. Une autre incohérence flagrante doit être mentionnée : dès l'introduction, les rédacteurs affirment la nécessité pour l'institution de « livrer des programmes de qualité » (p. 3), mais privilégiant l'analyse quantitative, ils oublient de préciser ce qu'est la qualité.

Dans leur examen, ils ne tiennent pas compte non plus du fait que certains programmes fragiles ne coûtent en réalité rien à l'institution, car les cours qu'ils offrent sont des cours enseignés de toute façon dans d'autres programmes. Dans le passé, on a supprimé de tels

---

<sup>1</sup> Ce texte aurait dû être intitulé *Rapport intermédiaire*.

programmes en invoquant le petit nombre d'étudiants inscrits. Il ne faudrait pas tomber dans la même erreur.

À l'aveuglement se conjugue la sous-estimation des concurrents. En effet, la rivalité avec les autres établissements d'enseignement supérieur dans laquelle est déjà entrée notre institution laisse voir que la concurrence viendra moins des autres universités que des collèges communautaires provinciaux, qui sont dotés à présent d'une certaine autonomie quant aux programmes qu'ils offrent, et qui font tout pour attirer les élèves du secondaire.

La seconde division contient des remarques partielles consécutives aux précédentes.

En premier lieu vient le rôle du comité conjoint défini aux recommandations 1, 2a et 2b (p. 40). L'ABPPUM accepte qu'il ait la responsabilité unique de piloter le dossier, mais s'oppose catégoriquement à ce qu'il intervienne seul dans toute planification, quelle qu'elle soit.

À ceci s'ajoutent les difficultés causées par la structure ternaire de l'institution. Il importe de rappeler que la division en trois administrations/campus relève d'une décision politique provinciale prise en 1963. Nous ne pouvons accepter que la conservation de cette structure avec les frais encourus soit préjudiciable au maintien des programmes menacés.

Actuellement, plusieurs programmes sont desservis par un nombre insuffisant de professeurs, conséquence de la politique d'attrition mise en vigueur par l'administration, visant au non-remplacement des professeurs prenant leur retraite. Cette pratique a eu pour effet de fragiliser des programmes qui auraient dû être considérés comme essentiels et d'affecter leur viabilité.

Il faut aussi mentionner les insuffisances de la stratégie de recrutement qui ne fait pas une promotion adéquate des disciplines fondamentales et artistiques auprès des différents groupes de population ciblés. On gagnerait à revoir cette stratégie de façon à mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire et à identifier d'autres groupes.

Il y a lieu de préciser, en outre, que toute réorganisation des programmes devra tenir compte des diverses conventions collectives en vigueur.

Nous proposons, enfin, que l'effort de cartographie des programmes trouve un heureux prolongement dans l'établissement d'une carte de l'administration qui rendrait compte des coûts exorbitants de la croissance de celle-ci et de son fonctionnement ainsi que des économies qu'il serait possible de réaliser de ce côté.

Au terme de ce rapport, il importe de signaler que l'analyse quantitative limitée et contestable présentée dans le rapport intérimaire ne nous précise pas où l'entreprise va nous conduire ni quels sont les résultats projetés. Avec de tels guides et sans repères véritables, sur des mers agitées et dans les tourmentes annoncées, le navire a fort peu de chances d'arriver intact à bon port.

Moncton, le 1er octobre 2010

Chers membres du comité ad hoc sur la viabilité des programmes,

Par la présente, l'Association des Étudiantes et Étudiants en Sciences Sociales de l'Université de Moncton (AEESUM) souhaite vous faire part de ses inquiétudes et de son inconfort suite à la lecture attentive du rapport de juin 2010 du comité ad hoc du Sénat Académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton.

Même si les préoccupations des étudiant.e.s sont nombreuses suite à la lecture de ce rapport, nous nous limiterons à trois pour le moment afin de cibler ce qui nous semble le plus urgent; soit l'utilisation des données qualitatives dans le processus d'évaluation de la viabilité des programmes, la qualité de l'éducation et le recrutement.

#### Utilisation des données qualitatives

Dans la recommandation 3 du rapport il est question d'indicateurs quantitatifs précis, notamment : le taux de placement, le nombre de cours optionnels offerts, le taux de diplômation, du nombre d'inscriptions aux programmes, les cours offerts ainsi que l'allocation des ressources. Quand il s'agit des indicateurs qualitatifs, le rapport ne fait pas référence à des indicateurs précis. Au lieu, on doit se contenter d'une affirmation ambiguë: «*la pertinence sociale du programme et son lien avec la mission de l'Université de Moncton*». Loin de répondre à nos craintes, cette affirmation ne fait que soulever plus de préoccupations de notre part. Soulignons ici que nous jugeons primordial de tenir compte de la pertinence sociale du programme de même que de son lien avec la mission de notre université. Toutefois, nous demeurons préoccupés par le choix éventuel des indicateurs qui seront utilisés.

#### Qualité de l'éducation

L'AEESUM croit fermement que l'éducation ne peut pas être traitée comme une marchandise et que conséquemment il est inacceptable de l'évaluer comme tel. Dans le même ordre d'idée, il nous importe de souligner que l'Université de Moncton n'est pas une «entreprise» au sens général du terme, dont le critère essentiel est la rentabilité. Ceci étant dit, peu d'importance à la qualité de l'éducation dispensée dans notre institution ressort du rapport de votre comité. Vous semblez accorder plus d'importance au nombre d'étudiants assis dans les salles de classes ainsi qu'au nombre de diplômes imprimés par année qu'à la qualité d'éducation dispensée de même qu'à la valeur académique des diplômes remis afin de quantifier la réussite ou non d'un programme. À notre humble avis, un programme réussi même s'il «produit» un seul étudiant de qualité en mesure de contribuer à transformer la société dans laquelle nous vivons et

conséquemment répondre à la mission et à la vision de notre établissement beaucoup plus qu'en respectant des «quotas» ou des objectifs de diplomation.

#### Recrutement

Dans un dernier temps, l'AEESSUM souhaite faire écho à la position de la Faculté des Arts et des Sciences Sociales et au document que celle-ci vous a soumis et des préoccupations soulevées au sujet du recrutement. Si beaucoup d'importance est mise sur le taux de diplomation et de rétention des programmes, peu d'importance semble accordée au taux de pénétration dans ceux-ci et il n'est pas mention des efforts de recrutement de notre Université. Nous croyons fermement qu'afin d'être en mesure de peindre un portrait fidèle de la réalité, il importe de prendre en considération le type de recrutement fait pour les différents programmes offerts.

En espérant que nos préoccupations ne resteront pas sans réponses, veuillez agréer, chers membres du comité ad hoc, nos salutations les plus sincères.,

*L'Association des Étudiantes et Étudiants en  
Sciences Sociales de l'Université de Moncton*

**RAPPORT DU PROFESSEUR CHETOUANE**

*SUR LE CONTENU DU*

**Rapport Intérimaire du Comité Ad Hoc du Sénat Académique sur  
la Viabilité des Programmes et son Impact sur l'avenir de  
l'Université de Moncton – version juin 2010**

**AUTEUR**

**Fatah Chetouane, Professeur Agrégé**

**[fatah.chetouane@umoncton.ca](mailto:fatah.chetouane@umoncton.ca)**

**FACULTÉ D'INGÉNIÉRIE**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS DE MONCTON**

**Août 2010**

*Rapport Chetouane, sur le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes, juin 2010*

### **PRÉFACE:**

Avant tout, je souhaite saluer ici, l'effort de réflexion que les membres du *Comité ad hoc du Sénat Académique sur la Viabilité des Programmes* ont déployé tout au long de la session d'hiver 2010. L'avenir de l'Université de Moncton est une question critique qui devra concerner toute personne qui interagit de près ou de loin avec son univers. Ainsi, vous trouverez ici mes remarques et commentaires, personnels, au rapport intérimaire de juin 2010. Le but est de faire partager mes réactions, en espérant ainsi, de contribuer dans le processus d'amélioration du contenu du rapport vers sa validation éventuelle par l'ensemble de la communauté universitaire.

Ce document est partagé en deux grandes sections. Dans la première section sont rassemblés mes commentaires sur le contenu du rapport (les numéros de pages et d'illustrations seront précisés à chaque fois) et des indications de corrections/explications qui pourrait être ajoutées. Par la suite, dans la deuxième section, une synthèse des commentaires est élaborée relativement au contenu du rapport du *comité ad hoc du sénat académique* et à la démarche entreprise par ce comité lors de cet exercice. Une section annexe est aussi incluse.

### **IMPORTANT:**

Les remarques contenues dans ce document sont mes propres réactions en tant que professeur à l'Université de Moncton au rapport du *Comité ad hoc du Sénat Académique sur la Viabilité des Programmes* (en me basant sur le peu d'information à ma disposition). Étant membre du *comité Ad hoc de l'ABPPUM* sur la viabilité du programme et membre élu au sénat académique, le contenu de ce document découle de mon unique initiative et son contenu n'a jamais été discuté avec les autres collègues dans les comités et instances où je suis membre.

**Prof. F. Chetouane, Dr.-Ing.  
Moncton, août 2010.**

*Rapport Chetouane, sur le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes, juin 2010*

## 1. REMARQUES ET COMMENTAIRES SUR LE CONTENU

### 1.1) TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES (section 2.1, à partir de la page 6)

- **Remarque 1:** La Figure 1, page 7 dresse un profil des inscriptions totales à temps complets (toutes origines confondues). Est-ce que le nombre est cumulative (c.à.d. le nombre à l'année X est la somme des nouvelles inscriptions à X avec ceux qui existent déjà dans le système inscrits à X-1, X-2, ...et qui n'ont pas encore terminés leurs études)? ou s'agit-il ici du nombre de nouvelles inscriptions comme indiqué dans le tableau suivant (Tableau 2 page 9)?
- **Remarque 2:** Même remarques pour le Tableau 1, page 8 : s'agit-il ici d'inscrits (réinscrits) ou de nouvellement inscrits (première inscription) lors de l'année indiquée?
- **Remarque 3:** Dans un processus aléatoire comme celui de l'évolution démographique, qui dépend de plusieurs facteurs, il ne convient pas, à mon humble avis, de parler de **taux de pénétration moyen** (une moyenne statique ne peut pas être utilisée comme un outil pour prévoir une tendance et spéculer sur les années à venir. Faudra-t-il utiliser des fonctions plus complexes, par exemple, la distribution *Normal* de moyenne 29,5% et d'écart-type 1,8% : **NORM (29,5%, 1,8%)**, permettra de reproduire les tendances du taux de pénétration du Tableau 2 de la page 9, sur les 16 prochaines années avec une valeur *p-value* > 0,15 (une bonne qualité statistiquement parlant). Bien sûr cette fonction a été élaborée sur la base des données des dix dernières années du Tableau 1 de la page 8. En générant ces taux futurs, toute personne pourra constater que ces taux ne sont pas aussi alarmants qu'on pourrait le penser comme le montre le tableau ci-dessous. Aussi faut-il attirer l'attention que le Tableau 2 de la page 9, assume un taux fixe de 30% alors qu'on sait bien que le taux de pénétration varie (d'ailleurs croissant comme le montre le tableau 1 de la page 8). Ceci à pour effet de rendre les prédictions du Tableau 2 de la page 9, simplement fausses.

<b>Année</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Taux %</b>	31,4	29,6	27,6	27,7	32,5	28,7	28,0	31,3	29,2
<b>Année</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>.....</b>
<b>Taux %</b>	26,9	27,4	31,6	29,5	26,3	31,2	29,0	26,9	.....

*Taux de pénétration générés pour la période 2010-2026 sur la base des données passées*

- **Remarque 4:** Au début de la section 2.1 page 6, on parle d'une augmentation moyenne de 6% de la population à temps complet entre 1998-1999 et 2008-2009, alors que la Figure 1, de la page 7, démontre bien qu'entre 2005 et 2009 il s'agit de décroissance, utiliser le terme augmentation de 6% peut mener à un jugement erroné.
- **Remarque 5:** Sous le Tableau 1, page 8 on peut lire: « *Le nombre de finissantes et finissants des écoles secondaires francophones de la province a fléchi de près d'un quart depuis 1999* » ...d'accord, mais il faut aussi dire que ça n'a pas eu grand effet sur le **taux de pénétration** qui lui a augmenté de 19% depuis 1999 ? Faire des prévisions de taux de pénétration se résume à de pures spéculations, car nul ne peut prétendre pouvoir prédire une tendance démographique.

Rapport Chetouane, sur le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes, juin 2010

- **Remarque 6:** A la Page 7 au dessus de la Figure 1, on peut lire : « *Au cours des dix dernières années, l'institution a réussi à maintenir un taux de pénétration annuel moyen de 29,4 % auprès des écoles secondaires francophones...* » Faut-il aussi rappeler qu'on ne peut pas prétendre contrôler ou maintenir une évolution démographique, on la subit c'est tout!
- **Remarque 7:** Le vrai objectif ce n'est pas d'essayer de contrôler ou de prédire une tendance démographique, c'est plutôt d'innover des stratégies de fonctionnement/gestion qui permettent de contrôler (minimiser) les coûts de fonctionnement face aux aléas démographiques qui ne sont pas contrôlable et qu'aucune autre institution pourra prétendre pouvoir contrôler.

## **1.2) TENDANCES BUDGÉTAIRES** (section 2.2, à partir de la page 10)

- **Remarque 8:** A la fin de la page 9 : « .....*Le nombre d'inscriptions est par ailleurs directement lié aux revenus de l'Université de Moncton, comme il sera démontré dans la section qui suit...* ». En analysant la Figure 3 de la page 10, on constate les observations suivantes.
- **Remarque 9:** La Figure 3, page 10 ne donne aucune indication sur les revenus de l'université, elle donne uniquement les différents pourcentages des sources de revenus dans le portefeuille total pour les trois périodes retenues ici.
- **Remarque 10:** Sur la Figure 3 de la page 10 on peut remarquer que le pourcentage des revenus de résidences et entreprises (qui devraient êtres corrélés au nombre d'inscriptions totales) ne reproduit pas la tendance des nombres d'inscriptions : pour la période 2004-2005 (qui est la plus importante en terme d'inscriptions totales), on affiche le taux de revenu dans le portefeuille total, le plus bas. Dans ce sens, il faut ou bien détailler les revenus, ou bien omettre ce graphique car il ne valide pas les propos relevés au point (h) précédent.
- **Remarque 11:** Il faut aussi citer sur la Figure 3 de la page 10 les « *autres revenus* » et donner la relation entre le montant des subventions et les nombres d'inscriptions, car le graphique ne support pas l'affirmation que ces revenus sont à la baisse suite à la baisse des inscriptions (la période 1999-2000 a connu peu d'inscriptions comparée à 2004-2005 pourtant le taux des subventions correspondant est le plus grand).
- **Remarque 12:** Sur la Figure 4, page 12: comment est-il possible que les budgets académique-enseignement, soutien, service aux étudiants pour l'année 2009-2010 soient plus importants que ceux pour l'année 2004-2005 alors que c'est l'année 2004-2005 qui affiche une plus grande charge en termes de nombre d'inscriptions?
- **Remarque 13:** Sur la Figure 5, page 13 : En supposant que les revenus sont à la baisse du fait qu'ils sont directement liés aux nombre d'inscriptions (chose qui reste à démontrer suite aux remarques précédentes). En regardant la Figure 5, la question qui se pose est la suivante : alors que le nombre des clients (étudiants) est à la baisse, comment

*Rapport Chetouane, sur le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes, juin 2010*

**expliquer des dépenses à la hausse** alors que la carte des programmes est restée la même, et les moyens de technologies sont de plus en plus moins chers (ordinateurs, livres électroniques, moins de salles d'ordinateurs et de gros calculateurs, etc.....) ?

- **Remarque 14:** Sur la Figure 5, page 13 : Pourquoi les autres sources de revenus (résidences, autres) ne sont pas affichées ? Nous remarquons par ailleurs que les revenus de scolarité affiche une tendance presque croissante : ceci est d'autant plus étrange, car dans le rapport on déclare clairement que les revenus sont à la baisse suite aux baisses des inscriptions, toutefois, en analysant la Figure 1, page 7 et la Figure 5 de la page 13, nous observons sur la Figure 5 de la page 13 : les revenus pour la période allant de 2006-2009 sont plus importantes que les revenus de scolarité pour l'année 2004-2005, malgré que les inscriptions à l'année 2004-2005 sont plus importantes que pour les années 2006-2007, 2007-2008, et 2008-2009.
- **Remarque 15:** Sur la Figure 4, page 12 : On remarque aussi que les budgets des secteurs : *bâtiments et terrains, résidences et entreprises, autres, administration, direction générale des relations universitaires*, **ne cessent pas d'augmenter malgré la décroissance dans le nombre d'inscriptions**. Je tiens à souligner que ces services ne sont pas tous académiques et sont indépendants de la carte des programmes. Pourquoi analyser les dépenses de tous les secteurs dans un exercice qui traite d'une seule question qui est pertinente uniquement au secteur académique et à sa carte des programmes ? Devrait-on recommander que les directeurs de ces services fassent des exercices d'analyse de l'efficacité économique de leurs services? Dans tous les cas, il me semble juste de **dissocier l'inefficacité économique des autres secteurs de celle du secteur académique**. Les membres du *comité Ad hoc du sénat académique* doivent rendre leur rapport sur la viabilité des programmes personnalisé et pertinent qu'au secteur académique. D'autres *comités ad hoc* peuvent être constitués pour analyser l'efficacité et la viabilité de chaque service de l'université de manière indépendante des autres services qui ne lui sont pas pertinents.

### **1.3) ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS PAR TYPE DE PROGRAMMES** (section 2.4, à partir de la page 15)

- **Remarque 16:** A la Page 16, paragraphe au dessus de la Figure 8, on peut lire: « .... Il est à noter que les chiffres comptabilisés ci-dessous excluent les inscriptions à temps complet aux programmes de premier cycle autres que le baccalauréat, ainsi que celles aux programmes d'études supérieures... » . Par conséquent le titre de la Figure 8 de la page 16 devra être changé à : *Inscriptions à temps complet à l'Université de Moncton, aux programmes de baccalauréat premier cycle, 1998-1999 à 2008-2009.*

### **1.4) ÉVOLUTION DES RESSOURCES PROFESSORALES** (section 2.5, à partir de la page 17)

- **Remarque 17:** A la Page 17, section 2.5, on peut lire : « ....L'Université de Moncton compte donc 389 professeurs et professeurs réguliers pour 4 974 étudiantes et étudiantes à temps complet. » Il faut corriger à « ....L'Université de Moncton compte donc 302 professeurs et professeurs réguliers pour 4 974 étudiantes et étudiantes à temps

Rapport Chetouane, sur le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes, juin 2010

complet. » Les 87 autres sont temporaires, sur la base de ce qui a été annoncé dans les phrases précédentes.

- ❑ **Remarque 18:** Faut-il, clairement, faire la distinction entre « **postes réguliers réellement occupés** » et « **postes de professeurs réguliers** » ? Ceci peut mener à confondre les deux appellations essentiellement différentes.
- ❑ **Remarque 19:** A la Page 17, section 2.5, on peut lire : « ...ces derniers représenteraient 16,3 ressources professorales en équivalence à temps plein en 1998-1999 et 45,7 en 2008-2009, soit une augmentation de 179 %... ». Qu'est ce qu'on veut dire par « en équivalence à temps plein » ? Est-ce qu'on voulait dire ici : « ...en comparaison avec les professeurs réguliers à temps plein » ?
- ❑ **Remarque 20:** A la Page 17, section 2.5, on peut lire : « ...Aussi, si l'on ajoute les contrats temporaires et les chargées et chargés de cours (ETP), on constate une progression sensible de leur poids, passant de 20 % en 1998-1999 à 30 % en 2008-2009... » Qu'est ce qu'on veut dire par « progression sensible de leur poids » ? Est-ce que la signification de « poids » est le taux ? Si c'est le cas, il faut corriger  $45,7/451,7=10\%$  au lieu de 20%.
- ❑ **Remarque 21:** Sur la Figure 10, page 19, en faisant la différence entre le total des postes hors enseignement des années 1999-2000 et 2008-2009, on trouve que sur les dix ans, il y'a eu 6 postes de plus dans les secteurs non-enseignement et soutien académique, l'enseignement a connu par contre une augmentation de 3,9. Par conséquent, il faut **corriger le paragraphe en dessus de la Figure 10, page 19**, qui stipule une plus grande augmentation dans le secteur d'enseignement.

**1.5) ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉDITS ENSEIGNÉS** (section 2.6, à partir de la page 19)

- ❑ **Remarque 22:** Le Tableau 3 de la Page 20 montre une augmentation de crédits enseignés dans les programmes de 1er cycle de 586,5 crédits. En rapprochant cette augmentation au nombre de 23 nouveaux programmes de 1<sup>er</sup> cycle sur la période d'étude (1998-1999 à 2008-2009) comme stipulé par le paragraphe Page 14 au dessus de la Figure 6, on trouve qu'en moyenne un programme est fait uniquement de 25,5 crédits soit environ 8 à 10 cours. *Quel programme serait composé uniquement de 25,5 crédits seulement?* Les soi-disant « 23 nouveaux programmes de 1<sup>er</sup> cycle ajoutés » sont, finalement, **que quelques cours qui ont été ajoutés à des programmes existants** (propres à l'Université ou affiliés avec le CCNB). Par conséquent, au lieu d'utiliser l'appellation **programmes ajoutés** (page 14 au dessus de la Figure 6), il faut utiliser une autre appellation afin d'éviter la confusion et d'orienter l'étude vers l'analyse de la banque de cours (redondance, duplication de cours, etc...), car le nombre de programmes finalement n'a pas grandement évolué.
- ❑ **Remarque 23:** La section 2.7, page 20 indique une augmentation de 165 cours, qui fait du sens comme déclaration, au lieu de parler de **23 nouveaux programmes** (plus

*Rapport Chetouane, sur le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes, juin 2010*

alarmante comme information). En faisant une simple vérification, par la division des **586,5 nouveaux crédits sur les 165 nouveaux cours** le résultat qui est autour de **3.6 crédit par cours** fait bien du sens et confirme qu'il s'agit bien de cours nouveaux et non de programmes nouveaux. Il faut parler alors de l'ajout de nouveaux cours au lieu de nouveaux programmes, et garder bien la vue sur la banque de cours au lieu de parler des programmes existants qui n'ont pas évolué en nombre.

- **Remarque 24:** A la lumière de deux remarques précédentes (remarques 22 et 23), il est aussi utile de souligner que la redondance de cours et le manque d'uniformisation (et de régulation) dans la banque de cours peut créer une érosion dans le nombre d'inscriptions de certains cours, influant ainsi la viabilité de certains programmes déjà sur place depuis longtemps (le cas du génie industriel qui sera discuté dans la suite de ce rapport), et peut créer la confusion auprès des étudiants dans leur choix de cours, sans mentionner les problèmes de compétition à l'interne qui en découlent au sein des facultés et des départements.
- **Remarque 25:** Sur la Figure 11 page 21, ça aurait été plus utile, à mon avis, d'avoir la distribution des tailles de classes par programme et par année.

**1.6) BILAN (section 2.8, à partir de la page 21)**

- **Remarque 25:** Comme le démontrent les Figures : 1, 3 et 5 (pages 7, 10 et 13) le rapport dans son bilan ne prouve aucune relation de proportionnalité entre les subventions provinciales et revenus de l'Université d'une part et le nombre d'inscriptions d'autre part (comparer les revenus/subventions des années 2005-2006 et 2008-2009 en examinant le nombre d'inscriptions le plus haut pour 2005-2006, alors que les revenus/subventions sont plus grandes pour l'année 2008-2009). Par conséquent, la première constatation de la section bilan n'est pas justifiée.
- **Remarque 26:** Sur la Figure 4 page 12, en comparant les dépenses à l'enseignement académique (avantages sociaux et salaires) des années 1999-2000 et 2009-2010 on peut déduire **une augmentation d'environ 15 Millions de dollars**. Par ailleurs, le nombre de poste de **ressources professorales a augmenté de 54,4 postes** (d'après la deuxième ligne à la page 17 section 2.5), en faisant une simple opération de division, on constate alors qu'un **professeur est rémunéré d'un montant de 275735\$ annuel environ !!.....**il existe une disproportion ici, car, à ma connaissance, les salaires et les avantages sociaux ne sont pas de cet ordre à l'Université de Moncton. Par conséquent la deuxième constatation de la section bilan n'est pas justifiée.
- **Remarque 27:** Dans la troisième constatation de la section bilan on parle de nombre de programmes d'études qui est à la hausse. Au fait, il faut parler de nombre de cours qui est à la hausse (**voir mes précédentes remarques 22, 23, et 24**), causant dans certaines situations de la redondance et l'érosion des classes dans plusieurs programmes déjà existants. Si on ajout des cours il faut en éliminer d'autres afin de garder une banque de cours consistante avec les moyens de l'Université. Il est arrivé que des programmes aient été abolis alors que les cours qui étaient offerts sont uniques dans leur genre. Leur disparition a causé un manque dans la capacité de l'Université à répondre à des besoins de

Rapport Chetouane, sur le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes, juin 2010

la communauté et à des étudiants qui désirent suivre ces formations (par exemple nutrition, études familiales, génie industriel). Ces abolitions ne se sont pas découlées de justifications de la part de comités qui aurait pu être formés afin d'étudier la question de leur viabilité et pertinence aux besoins de la société. Dans la majorité des cas ces décisions d'administrateurs au conseil de gouverneurs et aux sénats sans aucune implication de professeurs concernés dans la décision et l'étude de la situation.

- **Remarque 28:** Les constatations 6, 7 et 8 de la section bilan (les trois dernières constatations) parlent et reparlent d'augmentation de programmes d'études, alors comme je l'ai explicité ci-haut (remarques 22, 23, 24 et 27), il faut parler d'augmentation de cours (ajout de cours à la banque existante). Cette manière d'exprimer ces augmentations de cours par le terme d'augmentation de programmes d'études, laisse penser que de nouveaux programmes à part (*stand-alone*) ont été mis en place, alors qu'il s'agit ici de « branches » ajoutées au même arbre (programme de base) qui causera tôt ou tard un dépeuplement des autres « branches ».

**1.7) LA CARTE DES PROGRAMMES : ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION** (section 3, à partir de la page 22)

- **Remarque 29:** Dans cette section 3 on veut circonscrire les paramètres du problème, c'est-à-dire les enjeux et les défis liés à la carte des programmes.....Un lecteur averti s'attend à une définition franche du problème à la fin de la section 2.8 : Bilan. Malheureusement, le lecteur constatera que tous les graphiques et toutes les illustrations présentés n'ont pas aidé le comité à faire une synthèse claire du soi-disant problème. Les membres du comité se sont juste contentés de reporter des constatations dans la section 2.8 : Bilan (qui ne sont pas justifiées, voir mes remarques 25, 26, 27 et 28) sans pour autant pouvoir formuler ou, *au moins*, déclarer de façon franche le/les problème(s) perçu(s)? Ma déduction est que, tout lecteur du rapport restera peu convaincu et doutera de la capacité du comité Ad hoc du sénat académique de définir ou de nommer les vrais problèmes (s'ils existent) sur la base des données présentées. Il faut que le comité Ad hoc du sénat académique prouve le contraire, en donnant des formulations franches (en bon français) de ces soi-disant problèmes perçus, avant même d'entamer la section 3.1 du rapport, au lieu de se contenter d'énumérer des constatations dans la section 2.8 Bilan (non justifiées, voir remarques 25, 26, 27 et 28) et qui sont ouvertes à toutes les fausses/mauvaises interprétations.

**1.8) NOMBRE DE DIPLÔMÉES ET DIPLÔMÉS PAR PROGRAMME** (section 3.1, à partir de la page 23)

- **Remarque 30:** En analysant les données relatives aux programmes d'ingénierie dans le Tableau 5 à la page 25, sur la base des statistiques qui m'ont été fournies par le registrariat durant le mois d'août 2010 (voir l'annexe de ce rapport), il faut apporter les corrections suivantes (je n'ai pas vérifié les chiffres des autres disciplines) :

*Rapport Chetouane, sur le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes, juin 2010*

**Moyenne annuelle des diplômées et diplômés de la Faculté d'ingénierie par programme d'études, 1999-2000 à 2008-2009**

Discipline	Programme	Moyenne annuelle
Génie civil	BIng Génie civil	117/10 = 11,7
	BIng génie civil (Coop)	9/10 = 0,9
Génie mécanique	BIng Génie mécanique	125/10 = 12,5
	BIng génie mécanique (Coop)	18/10 = 1,8
Génie électrique	BIng Génie électrique	109/10 = 10,9
	BIng génie électrique (Coop)	15/10 = 1,5
Génie industriel	<b>BIng Génie industriel</b>	<b>31/10 = 3,1</b>
	<b>BIng génie industriel (Coop)</b>	<b>4/10 = 0,4</b>
Génie général	Maîtrise ès sciences appliquées	42/10 = 4,2

**NOTA BENE:** Le programme de génie industriel a été ajouté volontairement pour simple vérification et comparaison, car ce programme a été bien aboli depuis 2005. Voir les statistiques fournies par le registrariat en annexe de ce rapport.

- **Remarque 31:** Pour le Tableau 5 à la page 23, en calculant la moyenne de toutes les moyennes annuelles des nombres de diplômés des 131 programmes, et l'écart-type on trouve les résultats suivants : **Moyenne=6,67 Écart-type=11,89**. Ainsi les bornes inférieure et supérieure pour le critère nombre de diplômés sont comme suite : **Borne inf.=0,72, Borne sup.= 12,61**. En appliquant, le critère de classification utilisé dans le rapport, pour les programmes d'ingénierie on peut déduire la classification suivante (colonne classe du tableau ci-dessous) :

Discipline	Programme	Moyenne annuelle	Classe
Génie civil	BIng Génie civil	117/10 = 11,7	2
	BIng génie civil (Coop)	9/10 = 0,9	2
Génie mécanique	BIng Génie mécanique	125/10 = 12,5	2
	BIng génie mécanique (Coop)	18/10 = 1,8	2
Génie électrique	BIng Génie électrique	109/10 = 10,9	2
	BIng génie électrique (Coop)	15/10 = 1,5	2
Génie industriel	<b>BIng Génie industriel</b>	<b>31/10 = 3,1</b>	2
	<b>BIng génie industriel (Coop)</b>	<b>4/10 = 0,4</b>	2
Génie général	Maîtrise ès sciences appliquées	42/10 = 4,2	2

*Rapport Chetouane, sur le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes, juin 2010*

- ❑ **Remarque 32:** Le tableau précédent démontre que la classe du programme de Génie industriel « aboli » est la même (classe 2) que pour les autres trois programmes (civil, électrique et mécanique). Pourtant, le programme de génie industriel a été aboli pour des raisons dites de *rationalisation et de chute dans le nombre d'inscriptions/de diplômés*. **Puisque c'est un programme de classe 2**, pourquoi les autres programmes de la Faculté d'ingénierie qui sont de même classe (classe 2) n'ont pas connu des remises en cause similaires à celles vécues par le programme de génie industriel? Cette question n'a pas besoin de réponse, elle invite surtout le *comité ad hoc du sénat académique* de rendre son étude consistante avec les décisions précédentes du sénat académique et du conseil des gouverneurs. Car, la question précédente mène à l'une des deux conclusions suivantes : **OU BIEN** que le sénat a commis des erreurs et adopté des propositions non réfléchies sur l'abolition du programmes du génie industriel (ou on se rend compte ici qu'il était un programme de classe 2 victime de jugements non fondées) **OU BIEN** que le *comité ad hoc du sénat académique* dans son rapport sur la viabilité des programme **utilise/invente des critères de classification qui ne sont pas efficaces** sur lesquels sont basées les 11 recommandations à la fin du rapport, dont la validité doit être réexaminée. **J'invite ici les membres de comité ad hoc du sénat** d'innover en utilisant/introduisant des critères d'analyse et de classification qui permettront de démontrer que le **programme de Génie industriel a mal performé**, ceci au moins, pour maintenir la cohérence de leur étude avec les décisions prises par leur séant académique et le conseil des gouverneurs. Si par contre le comité Ad hoc continue à utiliser les critères cités dans son rapport, je ne peux que regretter de conclure que l'étude présentée n'est pas crédible, et je dénoncerais le manque de cohérence entre les résultats de l'étude effectuée par le *comité ad hoc du sénat* d'une part et les décisions prises auparavant par le *sénat académique* ou *conseil des gouverneurs* qui l'ont mandaté.
- ❑ **Remarque 33:** La même **remarque 32** peut être refaite au sujet des autres critères d'analyse et de classification utilisés par le comité Ad hoc afin de classer les programmes du point de vue de leurs *nombre de crédits enseignés, et nombre d'inscriptions*.
- ❑ **Remarque 34:** Faut-il rappeler que l'abolition du programme de génie industriel est survenue en 2005 alors que des étudiants n'ont pas encore terminé leurs cursus pour obtenir leurs diplômes (les derniers ont été diplômés en 2009 dans une atmosphère dégradée vu qu'ils étaient attachés à un programme aboli, il y'a quatre ans). En consultant l'annexe de ce rapport, on peut voir qu'il y'a 37 inscriptions sur la période 2007-2009 aux orientations de génie industriel, ce qui prouve la demande toujours existante de la part des étudiants malgré que le programme de génie industriel a été aboli. Plusieurs démarches ont été effectuées sur la période 2005-2010 par plusieurs industriels de la région (Kent, Irving, Midland, etc....) via des lettres envoyées aux rectorats, audiences organisées avec les doyens et directeurs de départements, etc.... Malheureusement tous ces efforts n'ont pas suffi à convaincre l'administration de l'Université ou de la Faculté de la **pertinence de la mission de ce programme vis-à-vis des besoins de la communauté acadienne de la région**. Les industriels sont des garants incontournables lorsqu'on parle de *viabilité, pérennité, mission* de l'Université. Ainsi, il faut être cohérent avec les propositions écrites et adoptées comme par exemple celle de la 208e séance du sénat (SAC-090828), page 4 du rapport intérimaire du comité *Ad hoc*.

*Rapport Chetouane, sur le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes, juin 2010*

- **Remarque 35:** Il faut noter que le choix de la période d'étude est aussi important (étude de sensibilité des statistiques présentées dans le rapport du comité *Ad hoc* du sénat académique). Par exemple, en utilisant la période 1995-2009 au lieu de 1999-2009 la moyenne de diplômés dans les disciplines d'ingénierie (BIng régulier) varie légèrement en faveur de chaque discipline (léger glissement de la *classe 2* vers la *classe 1* pour certain), je ne sais pas pour les autres disciplines dans les autres programmes, faut-il vérifier:
- BIng Génie civil :  $192/14 = 13,7$
  - BIng Génie mécanique :  $176/14 = 12,5$
  - BIng Génie électrique :  $123/11 = 11,1$  (n'existait pas avant 1998)
  - BIng Génie industriel :  $66 \text{ diplômés}/14 = 4,7$
  - Maîtrise Génie général :  $60/14 = 4,2$

Il me semble logique que le comité fasse une étude de sensibilité de ses résultats ou bien, qu'il compile tous les données présentes sur le système *SOCRATE* et avant le système *SOCRATE*.

- **Remarque 36:** Aussi d'après la Figure 13 de la page 29, on compte au niveau des trois campus 24 programmes (65% des programmes analysés sur la Figure 13, page 29) qui ont une moyenne de diplômés inférieure à 3 et qui est aussi inférieure à celle du programme aboli de génie industriel....faut-il maintenir la cohérence du conseil des gouverneurs en ré-ouvrant le programme de Génie industriel qui se situe parmi les seuls 35% de programmes « *performants* », selon le critère utilisé ici ? Dans le cas contraire, il me semble « *logique* » que le comité *Ad hoc* fasse l'effort de justifier, de manière transparente et courageuse, ses résultats, et, surtout, les lier de manière compatible avec les décisions passées de son sénat.

## 2. REMARQUES CONCLUSIVES

- **Remarque 37:** On peut lire à la Section 1, page 5 du rapport :

*Le problème, quoi que non clairement identifié, a été formulé par deux questions de base:*

- *La carte actuelle des programmes constitue-t-elle un obstacle au développement et à la pérennité de l'Université ?*
- *Les pratiques actuelles de conception, de création, de maintien et de prestation des programmes de formation permettent-elles d'en assurer la qualité soutenue ?*

On constate que les auteurs du rapport intérimaire ont fait ici un mauvais départ : *partir sur des questions au lieu de prendre la peine de définir le(s) problèmes sur la base de leur étude quantitative présentée dans le rapport intérimaire*. D'ailleurs, ils aboutissent à un ensemble de constatations dans la section 2.8 : Bilan (qui ne sont pas justifiées, voir mes remarques 25, 26, 27 et 28) sans pour autant pouvoir formuler ou, au moins, déclarer de façon franche le/les problème(s) perçu(s).

*Rapport Chetouane, sur le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes, juin 2010*

- **Remarque 38:** Ma conclusion principale à la lumière de mes remarques précédentes est qu'il existe une lacune principale dans le rapport intérimaire qui est celle du **manque d'une définition franche du/des problème(s) afin de permettre une approche participative de l'ensemble de la communauté universitaire pour proposer des solutions potentielles.** Je n'ai aucun doute que toutes les professeures et les professeurs des trois campus seront plus que motivés pour réfléchir sur un problème bien posé qui traite de la viabilité de leur Université, que de lire un ensemble de recommandations plus au moins précises, formulées sur un problème posé en termes de questions vagues, non précises et un rapport qui manque de définir les problèmes perçus de manière franche. C'est bien connu qu'une situation ou *le problème est bien défini, même si les solutions sont médiocres* est mieux qu'une situation ou *le problème est mal défini, même si on pense avoir des solutions parfaites.....* Je pense que le travail du comité Ad hoc (avec tous mes respects envers leur effort) nous place dans la deuxième situation, qui est bien déconseillée.
  
- **Remarque 39:** Définir un problème consiste à le poser en termes d'**objectifs à atteindre (performances)** et surtout spécifier **les moyens qu'on va (ou pas) utiliser (variables de décision).** Voici quelques exemples sur la façon de définir les problèmes:

#### EXEMPLE1

- **Objectif Principal:** augmenter le nombre des inscriptions
- **Variables de Décision:**
  - médiatiser ou non des cours « e-Learning »
  - revoir le rôle de la DGT dans le processus de médiatisation
  - revoir les approches de publicité au niveau provincial et à l'international
  - offrir des cours dans les deux langues (Français, Anglais)
  - réduire la durée du cycle d'études pour certain programmes
  - offrir des programmes doubles : maîtrises et BIng dans un seul cursus
  - augmenter les ententes d'échanges à l'international, etc.....

#### EXEMPLE2

- **Objectif :** maintenir l'efficacité (viabilité) financière de l'Université
- **Variables de Décision:**
  - demander plus de subventions auprès du gouvernement
  - coupures dans les secteurs non-académiques (postes administratifs, nombre de secrétaires, nombre de directeurs de budgets, nombre de technologues, nombre de vice-recteurs, nombre d'agents de sécurité, nombre de préposés dans un service, etc....)
  - fusionner les trois administrations en une seule administration pour les trois campus (réduire les coûts de fonctionnement)
  - utiliser des technologies plus rentables (téléphones sur IP, sous-traiter la gestion des sites web, serveurs et des courriels à des géants de l'information comme Google, Yahoo, etc....).

*Rapport Chetouane, sur le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes, juin 2010*

Au lieu d'abolir des programmes (parfois à tort comme le cas du génie industriel) qui constituent la vitrine des produits offerts par l'entreprise appelée UNIVERSITÉ à des clients appelé ÉTUDIANTS, il faut, à mon avis, rationaliser le fonctionnement des autres services pour ce type d'objectif (comme font d'ailleurs les entreprises compétitives pour assurer l'efficacité économique).

### EXEMPLE3

- **Objectif** : Réviser et rendre la carte des programmes plus attrayante pour répondre au besoin des sociétés locales et des sociétés modernes (compétitivité de la banque des cours)
- **Variables de décision**:
  - éliminer les cours redondants dans la même carte de programme
  - créer des programmes fédérés par plusieurs facultés (*j'ai personnellement envoyé une proposition pour un programme de génie industriel par une approche fédérative entre facultés, aux instances de l'Université, mais aucun intérêt de réponse à ce jour*)
  - redéfinir le mode de fonctionnement des facultés : partager des « *cours dits de service* » ou rendre les facultés indépendantes, chacune avec sa propre banque de cours de l'année 1 à la graduation (malgré la redondance de cours qui peut exister entre banques).
  - Mettre en place des mécanismes de fonctionnement qui éviteront la compétition interne entre départements d'une même faculté
  - Mettre en place des clubs de partenaires industriels, gouvernementaux, et autres pour avoir des rétroactions sur la viabilité et la pertinence des programmes vis-à-vis des besoins de la société (contrôle qualité)
  - Etc....

Adopter l'approche....**I CAN**.....qui veut dire :

**I**dentifier les problèmes

**C**onstruire les solutions

**A**analyser les performances de chaque solution

**N**ommer les ressources pour mettre en place les meilleures solutions

### 3. ANNEXES

- Inscriptions\_ingénierie\_1995-2009
- Diplômés\_ingénierie\_1995-2009

**CAMPUS DE MONCTON**  
**Inscriptions par programme à temps complet**  
**1 décembre : 1995-2009**

Faculté	Programme	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>GE</i>																
	B Sc A coop - génie électrique*				5	5	9	10								
	B. en ingénierie coop (génie électrique)*								4	7	9	9	7	5	4	6
	B Sc A coop - génie industriel*					1	1	1								
	B. en ingénierie coop (génie industriel)*									4	4	3	1			
	B Sc A coop -génie mécanique*				3	5	13	9								
	B. en ingénierie coop (génie mécanique)*								4	9	13	12	12	10	7	9
	B. Sc. A. coop - génie civil*				1	3	6	2								
	B. en ingénierie coop (génie civil)*								2	5	5	8	10	10	11	19
	B. Sc. A. génie civil*	93	98	82	60	63	49	57								
	B. en ingénierie (génie civil)*								69	83	77	100	99	130	128	146
	B. Sc. A. génie électrique*	25	92	100	86	85	68	68								
	B. en ingénierie (génie électrique)*								67	63	67	50	45	57	55	64
	B. Sc. A. génie industriel*	26	26	30	27	23	17	18								
	B. en ingénierie (génie industriel)*								18	16	11	11	7	4	3	
	B. Sc. A. génie mécanique*		56	60	66	79	74	84								
	B. en ingénierie (génie mécanique)*	60							84	82	78	102	98	93	68	61
	B. en ingénierie civil - gestion de l'ing.													1	2	4
	B. en ingénierie mécanique - industriel													6	11	13
	BT maj technolog. en industrie				1	4	2									
	BT-BÉd mj tech de l'industrie	7	1	9	3	1	4	1	1							
	Diplôme de génie général	81	3													
	Étudiant libre - génie	17	14	8	12					3	2	4	2		1	1
	M. ès sciences appliquées	16	13	14	11	16	11	11	22	16	13	18	21	25	32	26
	<b>Total</b>	<b>325</b>	<b>303</b>	<b>303</b>	<b>275</b>	<b>285</b>	<b>254</b>	<b>261</b>	<b>271</b>	<b>288</b>	<b>279</b>	<b>317</b>	<b>302</b>	<b>341</b>	<b>322</b>	<b>349</b>

## DIPLOMÉS Mai 1995 - Mai 2009 -- Université de Moncton

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>INGÉNIERIE</b>															
Baccalauréat ès sciences (génie civil)	15	14	19	27	15	11	6	3							
Baccalauréat ès sciences (génie industriel)	4	14	7	10	3	5	2	3							
Baccalauréat ès sciences (génie mécanique)	9	20	10	13	13	5	5	17	1						
Baccalauréat ès sciences (génie électrique)				14	12	16	9	13							
Baccalauréat ès sciences (génie électrique) régime coopératif							4	1							
Baccalauréat ès sciences (génie mécanique) régime coopératif							1	4							
Baccalauréat ès sciences (génie civil) régime coopératif							1	1							
Baccalauréat ès sciences (génie industriel) régime coopératif								1							
Baccalauréat en ingénierie (génie civil)									7	10	8	11	17	18	11
Baccalauréat en ingénierie (génie industriel)									3	4	1	3	4		3
Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique)									7	17	10	11	10	16	13
Baccalauréat en ingénierie (génie électrique)									6	8	15	12	6	7	5
Baccalauréat en ingénierie (génie civil) régime coop									1	1		1	2		2
Baccalauréat en ingénierie (génie industriel) régime coop												2	1		
Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) régime coop									1	2		3	2	5	
Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) régime coop									6			2		1	1
Bac en ingénierie (génie civil) - gestion de l'ingénierie															2
Bac en ingénierie (génie mécanique) - génie industriel															2
B. en technologie (majeure en technologie en industrie)						1	1								
Maîtrise ès sciences appliquées	6	5	6	1	3	2	3	2	4	7	7	2	1	7	4
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>53</b>	<b>42</b>	<b>65</b>	<b>46</b>	<b>40</b>	<b>32</b>	<b>45</b>	<b>36</b>	<b>49</b>	<b>41</b>	<b>47</b>	<b>43</b>	<b>54</b>	<b>43</b>

## **Rétroaction du Département de chimie et biochimie au rapport du comité Ad Hoc du Sénat Académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton**

Suite à l'étude du rapport du comité Ad Hoc du Sénat Académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton par les membres de notre Département, notre Assemblée Départementale par consensus a fait les constatations étayées ci-après.

Actuellement dans les pays développés de nombreuses disciplines scientifiques, notamment la chimie et la physique, souffrent d'une désaffection accrue des étudiants. Et pourtant, de nos jours, il y a un fort engouement pour les scientifiques, particulièrement les chimistes et les physiciens spécialistes. Le marché d'emploi des scientifiques est aussi l'un des plus attrayants car le développement économique mondial dépend de l'innovation notamment dans les secteurs de l'énergie, environnement, santé et matériaux. Comment alors les pays développés (occidentaux) parviennent-ils à résoudre le problème de demande croissante des scientifiques spécialistes? En partie, le problème est résolu et continuera de l'être grâce à la mobilité internationale des scientifiques et au recrutement dans d'autres pays particulièrement les pays d'Europe de l'est, d'Afrique, ou d'Asie (= fuite de cerveaux). Le Canada, par exemple, en utilisant la Fondation Canadienne pour l'Innovation et les Chaires de Recherche a investi fortement pour attirer certains des meilleurs scientifiques étrangers, et surtout pour faire revenir les Canadiens aux États-Unis. Le Québec a opté pour une exemption d'impôt provincial pour les nouveaux professeurs recrutés hors du Canada dans cinq champs disciplinaires déterminés (sciences, génie, finances, santé, technologies de l'information et des communications). Le but est d'augmenter la capacité d'attirer et de recruter des professeurs dans des domaines d'expertise où les universités connaissent des difficultés de recrutement (article 737.22.0.7 de la Loi sur les impôts du Québec). La question suivante posée dans le cadre de l'étude sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton est : est-il raisonnable de songer fermer des programmes destinés à former des scientifiques de bon niveau compte tenu des besoins élevés pour cette main d'œuvre ou faut-il tout simplement continuer d'en recruter ailleurs? La réponse est évidemment non.

Selon sa mission, l'Université de Moncton doit donc fournir à la population acadienne et à la francophonie en général, des programmes de formation de la plus haute qualité. Puisque l'Université de Moncton est la seule université francophone au Nouveau-Brunswick, elle doit aussi fournir une large gamme de programmes d'études pour bien remplir sa mission. Les différents programmes d'études en chimie et biochimie offerts par l'Université de Moncton ont comme principal objectif, d'offrir à la population acadienne, l'accessibilité à des études en sciences fondamentales et la préparation pour le marché du travail. Depuis 1959, environ 600 étudiantes et étudiants ont obtenus un diplôme en chimie ou biochimie de l'Université de Moncton. Pendant les années 60 et 70 la majorité des diplômés au niveau du baccalauréat étaient en chimie. Depuis les années 80, la majorité des diplômés au baccalauréat sont en biochimie. Le nombre de diplômés en chimie, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, atteint 62 de 1992 à 2003. En

2004-2005 nos programmes de chimie et biochimie de premier et deuxième cycles ont été évalués par des examinateurs externes qui ont clairement démontré que nos programmes se comparent aux programmes similaires dans d'autres universités francophones et anglophones. Lors de cette évaluation il a été spécifié que nos programmes ont un impact beaucoup plus important que leur importance numérique, bien qu'un effort considérable de recrutement s'impose. Dans le cas de la biochimie, la formation que nous donnons est polyvalente et permet un grand éventail de débouchés. Comme nous offrons le seul programme de biochimie en français dans les provinces atlantiques, nous nous devons de garder cette polyvalence. Dans le cas de la chimie, seul le programme de spécialisation rencontre à la fois les exigences de l'Ordre des chimistes du Québec et de la Société canadienne de chimie (OCQ et SCC), de sorte que nos étudiants de ce programme peuvent travailler comme chimistes n'importe où au Canada. Nos diplômés en chimie ont poursuivi des carrières dans des domaines très diversifiés en chimie, en sciences, en médecine, en droit, en enseignement, en journalisme, en diplomatie. Plusieurs occupent des postes dans la fonction publique, par exemple, en santé, à la GRC, en environnement, en ressources naturelles, dans les universités, en océanographie, et bien d'autres domaines. D'autres encore, se sont orientés vers l'industrie des pâtes et papier, des mines, des produits pharmaceutiques, la pétrochimie et de l'environnement. Certains ont obtenu le doctorat et font carrière dans des universités au Canada et aux États-Unis. En somme nos diplômés se sont très bien placés au Canada et une bonne partie d'entre eux travaille soit au Nouveau-Brunswick, soit en Atlantique ou encore au Québec. Selon les statistiques et d'après le site Internet du ministère des ressources humaines du Canada (<http://www.emploiavenir.ca>) il y a une bonne possibilité d'emplois (cote la plus élevée) dans les professions des sciences physiques et notamment toutes les professions liées à la chimie. L'avenir est donc de très bon augure en ce qui a trait à la nécessité de former des chimistes ou des professionnels de la discipline pour remplir les besoins au pays. Dans le cadre du recrutement, l'amélioration et la modernisation des programmes afin de suivre l'évolution du marché de travail, le Département de chimie et de biochimie s'est doté depuis l'an 2000 de deux axes principaux de recherche, la biotechnologie médicale et la chimie de l'environnement. Ces deux axes font parties des axes environnement et santé adoptés par l'Université. Ainsi nous espérons améliorer la cohésion de la recherche et favoriser une synergie des ressources particulièrement entre la chimie et la biochimie qui sont déjà par nature étroitement liées.

Notre Département est contre la recommandation 3. Le principe même de subdiviser une discipline en programmes est injustifiable. De plus, nous ne croyons pas que le nombre moyen annuel de diplômés par programme soit le meilleur critère de base d'évaluation. En chimie, la spécialisation, la majeure, la mineure et le programme Coop, ensemble, ne demandent pas plus de ressources professorales et matériels que la spécialisation toute seule. Le nombre de diplômés de ces programmes devraient donc être comptabilisé ensemble. Que faire alors? Éliminer la spécialisation? Évidemment, ce choix ne nous apparaît pas acceptable. La grande majorité de nos étudiants en chimie se retrouve ou en spécialisation ou en Maîtrise. D'ailleurs ce dernier programme est un débouché pour nombre de nos étudiants issus de la spécialisation, mais il comprend également des étudiants francophones étrangers. Que deviendrait ce programme et notre nouveau programme de Doctorat en sciences de la vie sans la spécialisation en chimie? Pour favoriser le recrutement de doctorants et mettre ainsi en valeur la

recherche au sein de notre université, il faut avant tout former les étudiants. Il est certes toujours possible de recruter des étudiants de l'extérieur, mais cette idée n'est bonne qu'à court terme pour l'Acadie et le Nouveau-Brunswick : une fois leur diplôme obtenu, la plupart des scientifiques étrangers formés au sein de notre Département quitteraient la région. De plus, les étudiants inscrits au 2<sup>ème</sup> cycle et issus de la spécialisation apportent un soutien considérable pour le premier cycle en tant que chargés de cours, démonstrateurs, mentors...etc. Ils servent également de modèle pour les étudiants de premier cycle qui sont ambitieux et désirent continuer leurs études aux cycles supérieurs. Un des mandats de l'Université de Moncton est de former des scientifiques Acadiens. Nos programmes de chimie, notamment la spécialisation et la Maîtrise, y contribuent fortement et ce depuis la création de l'Université. Le Département a vu ses trois premiers diplômés en 1964; à l'époque ses programmes étaient déjà reconnus par l'Institut de chimie du Canada (ICC). En 1965, le Chapitre étudiant gagnait le Premier Prix que l'ICC accordait à un chapitre étudiant en reconnaissance de l'excellence de ses activités. Le Département possède également une longue tradition sur le plan de la recherche. Déjà en 1963, plusieurs projets étaient financés par le Conseil National de Recherches du Canada. Le premier article fut publié en 1964 dans la revue *Canadian Journal of Chemistry* et la même année, un article en biochimie parut dans le *Canadian Journal of Biochemistry*. Le programme de 2<sup>e</sup> cycle en chimie était le premier programme de type recherche de l'Université (1964). Il serait dommage de perdre cette tradition scientifique.

Un autre aspect important est le rayonnement de notre Institution par l'entremise de nos professeurs, impliqués dans l'avenir de notre région notamment grâce à la qualité de leurs projets de recherche (santé et environnement). Ces projets, rappelons le, rapportent de surcroît des sommes conséquentes à l'Université, et permettent en outre la rémunération des étudiants. Que feront tous ces professeurs chercheurs sans les étudiants formés en spécialisation qui alimentent le bassin étudiants-chercheurs? Il est très clair que l'abolition de la spécialisation (la majorité de nos étudiants quitterait la région) aurait différentes répercussions directes et indirectes sur notre Département, notre institution et l'Acadie.

Finalement, Il nous apparaît clairement qu'il faut former des spécialistes en chimie, un sujet pour lequel il n'y a pas question à se poser! Il en est de même pour d'autres disciplines scientifiques. Sans formation locale, l'Acadie et le Nouveau-Brunswick seraient mal préparés pour l'embellie envers les scientifiques de haut niveau, et à cause de la mobilité internationale et la fuite des cerveaux, les postes risquent d'être comblés par des scientifiques formés ailleurs. Nous ne sommes pas contre cette mobilité, bien au contraire. Mais est-ce raisonnable de ne pas former nos propres spécialistes et en chercher ailleurs? Veut-on être une région du bas rang quand il s'agit de sciences et de technologie?

Nous reconnaissons depuis longtemps la nécessité d'augmenter le nombre d'étudiants inscrits dans nos programmes, en particulier en chimie. Le Département est conscient des défis associés à la promotion des Sciences et au recrutement d'étudiants. Un comité au sein de notre Département œuvre en ce sens depuis plusieurs années. Ce comité de promotion et de recrutement fait régulièrement la publicité de nos programmes au niveau régional, national, et parfois international. Nous croyons que les

fruits de ces efforts ne vont pas tarder à se manifester. Dans le futur le comité compte développer les stratégies suivantes :

1. Faire des tournées de conférences dans les écoles secondaires de la province.
2. Clubs ou cafés scientifiques avec des rencontres avec les jeunes de 10 à 12<sup>ème</sup> années.
3. Faire des démarches afin d'augmenter les nombres de bourses de recrutement, rétention et de mérite.
4. Collaborer avec les enseignants des écoles secondaires ou même primaires, et les aider à développer des activités pédagogiques.
5. Approcher et informer les conseillers académiques dans les écoles et les mettre au courant des changements dans nos disciplines (nouvelles orientations, suivi des étudiants et leur encadrement,...etc.
6. Présenter diverses activités de vulgarisation (ex. démonstrations, portes ouvertes, kiosques) destinées aux jeunes et au grand public.

Le Département est entièrement d'accord avec la recommandation 6 pour éliminer et éviter le dédoublement de contenus des cours. Notre Département est parmi ceux qui offrent le plus de cours de service pour des clientèles fort différentes. À notre avis il est inconcevable qu'un cours de chimie ou biochimie même élémentaire soit mis au point par un autre département et ce même au service d'une clientèle étudiante particulière. Nous avons des professeurs spécialistes dans différentes sous disciplines de chimie et biochimie et ils sont les mieux placés pour décerner différents cours à différents programmes. Nos professeurs possèdent également des bases solides dans d'autres champs scientifiques, comme par exemple les mathématiques, Voudrions-nous pour autant développer des cours de mathématiques réservés aux chimistes ou aux biochimistes? L'exercice est possible mais ne nous apparaît peu raisonnable : à notre sens, c'est aux mathématiciens experts dans leurs domaines de nous rendre ce service.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU DÉPARTEMENT DE  
COMPTABILITÉ TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2010 A 11H30, AU LOCAL 240.**

**Présents :**

Gérard Fillion (président)  
Donatien Avelé (secrétaire)  
Andrée Roy  
Hamadou Boubacar  
Sébastien Deschênes  
Jean-Pierre Booto Ekionea  
Mohamed Zaher Bouaziz  
Monique Levesque  
Tania Morris

**Absence motivée :**

Egbert McGraw

**1. Ouverture de la réunion.**

La réunion débute à 11h 30.

Elle porte sur un seul ordre du jour : **le rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes et son importance sur l'avenir de l'Université de Moncton.**

« Il faut rappeler ici que cet ordre du jour avait déjà été évoqué au point 9 de l'ordre du jour de la réunion du département tenue le 17 septembre 2010. Compte tenu de l'importance de ce point, Monique Levesque avait proposé l'urgence d'une réunion dans un proche avenir. Le président, après approbation des membres avait arrêté et proposé une réunion pour le vendredi 24 septembre 2010 ».

Le président après avoir rappelé l'ordre du jour et de son importance à la fois pour l'université d'une manière générale et pour notre Faculté en particulier, fait un tour de table. Une discussion s'ensuit. Les opinions sont aussi divergentes que convergentes. Au terme de cette discussion, les membres ont émis des suggestions.

De façon globale, nous livrons ici la teneur de l'ensemble de ces suggestions :

1. Examiner et structurer au besoin les infrastructures de l'université de sorte à utiliser les pavillons à un pourcentage beaucoup plus élevé. Certains pavillons sont presque vides d'étudiants. On peut songer à fusionner des départements et des secteurs.
2. Enlever les programmes qui produisent trois diplômés et moins par année depuis dix ans s'ils ne sont pas des programmes fondamentaux comme la religion.
3. Fournir davantage de ressources pour les programmes coop (matériel, personnel, dégrèvements de recherche pour les professeur-e-s impliqué-e-s) de sorte à favoriser la

croissance de ces programmes. Les programmes coop sont fantastiques pour les étudiantes et étudiants et les entreprises du grand Moncton et des environs.

4. Couper dans les ressources non nécessaires au bon fonctionnement des programmes.
  5. Développer de nouveaux programmes actualisés qui vont permettre à l'Université de Moncton de se différencier des autres universités pour ainsi attirer davantage d'étudiantes et étudiants.
  6. Équité entre facultés pour la supervision des stages et des crédits de dégrèvements par la Faculté d'administration.
  7. Porter une attention particulière sur les concepts de multidisciplinarité et d'interdisciplinarité.
  8. Assurer une formation complète dans la discipline de base.
  9. S'assurer que le programme de comptabilité respecte les exigences des corporations professionnelles.
  10. Distribuer des ressources par étudiant et non par faculté.
  11. Favoriser et soutenir la création des programmes de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle avec :
    - les bourses de recrutement des étudiants
    - le soutien à la recherche.
  12. L'adhésion aux six grands principes pour encadrer l'action. Nous faisons un rappel des six grands principes sans entrer dans les détails (cf. rapport du comité ad hoc, pages 38-39) :
    - Le maintien de la vocation généraliste de l'Université de Moncton
    - Le renforcement de la prise de décisions en collégialité et en concertation
    - La responsabilisation des instances de base dans la planification académique
    - L'amélioration de l'accès aux données institutionnelles
    - Le développement et le renforcement de la culture réseau
    - Le renforcement de la qualité des programmes de l'institution
  13. Compte tenu du nombre important d'étudiantes et d'étudiants de notre Faculté nous amenant à contribuer à l'ensemble des opérations de l'Université, nous tenons :
    - à être appuyé avec des ressources professorales, de gestion ainsi que d'environnement propice au travail ;
    - à rencontrer les exigences des différents programmes de la Faculté ainsi que celles qui permettent aux étudiantes et aux étudiants d'aller au-delà de l'encadrement universitaire, soient les programmes coopératifs.
- L'Université doit innover et doit prendre des décisions. C'est alors qu'un mécanisme de fonctionnement proactif et qui est en mesure de mettre en place des nouvelles mesures rapides saura doter l'Université des programmes qui rencontreront les besoins de la population étudiante. Il faut souligner que cette population étudiante a des choix, elle peut magasiner son éducation post-secondaire et c'est alors que l'Université doit lui offrir des choix intéressants.

**2. Ajournement**

Le principal point est épuisé, l'assemblée est levée à 13h 15.

---

Gérard Fillion, président

---

Donatien Avelé, secrétaire

**Position du Département d'études françaises sur le Rapport intérimaire du  
Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son  
impact sur l'avenir de l'Université de Moncton**

**Préambule**

L'assemblée départementale du Département d'études françaises s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre dernier pour discuter du « Rapport intérimaire du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton ». Le présent document constitue le résumé de ces discussions.

**Le rapport dans son ensemble**

Plusieurs professeures et professeurs font état de diverses lacunes du rapport :

- Le rapport ne tient pas compte du mémoire présenté par la Faculté des arts et des sciences sociales.
- Les professeurs qui avaient participé aux journées de consultation des 29 et 30 avril 2010 ne trouvent pas de trace des suggestions apportées par leur atelier respectif dans le rapport. Ce dernier ne tient donc aucunement compte de certaines recommandations importantes faites lors de ces journées, notamment celle de procéder à un audit externe des finances de l'Université et de son mode de gouvernance et de gestion.
- Les problèmes justifiant le processus n'ont jamais été clairement établis, ni en ce qui concerne les finances, ni en ce qui concerne la démographie.
- Sur ce dernier point, la croissance démographique des francophones de Moncton et ses environs pourrait être interprétée à l'opposé de ce que fait le rapport comme une possibilité d'augmentation des inscriptions à l'Université. En effet, étant donné que les universités canadiennes situées en milieu urbain recrutent la majorité de leurs étudiants dans le milieu géographique environnant, la situation démographique ici assure non seulement le maintien des inscriptions à l'Université de Moncton, mais permet de prévoir une hausse importante à l'avenir. Il est donc faux de supposer que le nombre d'étudiantes et étudiants issus de la province diminuera. Pour appuyer cet argument, il suffit de prendre l'exemple de Memorial University à Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador : l'effondrement de l'industrie de la pêche au début des années 1990 a provoqué un exode sans précédent dans la population de la province, suivi d'une baisse importante de la natalité. Pourtant, l'université n'a pas souffert les effets du déclin démographique, simplement parce qu'une

proportion importante des jeunes familles qui quittaient les communautés côtières déménageaient à Saint-Jean plutôt que de quitter la province.

#### **L'approche proposée par le rapport**

- Les professeurs soulignent l'approche trop exclusivement quantitative du rapport et ne retenant qu'un seul facteur pour désigner des programmes fragilisés, soit le nombre choisi arbitrairement de moins de 3 diplômés par année.
- L'assemblée départementale estime qu'il ne faut pas se laisser entraîner dans cette logique quantitative et suggère qu'on aurait pu procéder autrement, notamment en consultant la communauté, qui a joué un rôle très important dans la fondation de l'Université.
- L'assemblée départementale propose plutôt une approche plus positive et qualitative : au lieu de désigner arbitrairement des programmes qui sont mis au ban des accusés et sommés de se défendre, on suggère par exemple d'établir la liste des disciplines-programmes indispensables à l'Université compte tenu de sa mission et du contexte dans lequel elle a pour tâche de la remplir.

Réaction du Département de mathématiques et de statistique après examen du « *Rapport<sup>1</sup> du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton* ».

L'Assemblée départementale, après que ses membres aient pris connaissance individuellement de ce rapport, en a discuté et a dégagé un consensus à cet effet lors de sa réunion du 30 août 2010.

Le consensus porte sur les points suivants :

1. Les recommandations doivent davantage mettre de l'avant les bonnes pratiques plutôt que la coupure de programmes. L'examen des programmes à couper devrait venir après que l'on saura ce qui est possible de gagner financièrement avec de meilleures pratiques de prestation des programmes. Alors seulement, on saura ce qu'il reste à aller chercher pour assurer la viabilité des programmes restant. Parmi les meilleures pratiques académiques, nous appuyons pleinement la recommandation 6 (*sur la volonté d'éviter le dédoublement de contenu dans les cours offerts à l'Université*). Mais au-delà de l'académique, toutes les pratiques de l'institution, administratives autant qu'académiques, devraient être examinées dans le but d'améliorer l'utilisation de nos ressources.
2. Les recommandations 1, 2a et 2b du rapport sont inquiétantes. Elles donnent au Comité conjoint de la planification un pouvoir de planification académique très important. On mentionne un comité élargi comprenant des professeurs en plus des membres habituels du Comité. Cette disposition est essentielle et comme il est ici question de planification académique, le nombre de professeurs doit être égal à au moins la moitié du nombre total de membres du Comité ainsi élargi.

---

<sup>1</sup> Rapport intérimaire soumis pour consultation en juin 2010

3. Nous sommes d'accord avec la première partie de la recommandation 3 (*suite à une étude de 24 mois, formuler des recommandations sur la viabilité des programmes ayant peu de diplômés*) mais nous sommes en désaccord avec la seconde partie de cette proposition *qui stipule que le nombre de diplômés est le critère à utiliser dans l'établissement d'un ordre de priorité entre les programmes*. Nous croyons en effet que cette variable numérique, qui a son importance, ne doit pas occulter d'autres variables tout aussi importantes (cours de service, interdisciplinarité, nombre moyen d'étudiants par classe, ...)
4. Nous croyons qu'un changement important dans l'offre des programmes à l'Université de Moncton aurait un effet sérieux sur sa mission et sur sa viabilité à long terme. Ceci devrait être étudié attentivement avant la conclusion de cet exercice d'examen de la viabilité des programmes. N'oublions pas l'institution, qui est bien davantage que la somme de ses programmes.
5. Les critères numériques pour déterminer le nombre de diplômés qui justifie de mettre un programme ou une discipline en danger nous laissent perplexes. Les facultés disciplinaires qui ont des programmes partagés avec la faculté d'Éducation devraient aussi bénéficier des diplômés de cette faculté. Une solution possible pourrait être de compter chaque diplômé dans un programme de B.Sc.-B.Ed. ou de B.A.-B.Ed. comme un demi-diplômé en éducation et un demi-diplômé dans sa discipline. Il nous apparaît aussi étrange de calculer séparément les différents programmes dans une discipline donnée. Le total des diplômés dans une discipline (spécialisation, spécialisation COOP, majeure, majeure COOP, B.Sc. B.Ed.) nous paraît une statistique plus pertinente que le calcul séparé des diplômés de chaque sous-programme.

Paul Deguire, 7 septembre 2010

Francis LeBlanc, Doyen  
Faculté des sciences  
Université de Moncton

10 septembre 2010

Objet :

Position du Département de physique et d'astronomie au sujet du RAPPORT DU COMITÉ AD HOC DU SÉNAT ACADÉMIQUE SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET SON IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON.

Monsieur le doyen,

Tout d'abord, le Département de physique et d'astronomie voudrait saluer le travail d'analyse fait par le Comité ad hoc du sénat académique dans son rapport sur la viabilité des programmes. Cependant, après étude du rapport et des recommandations qui y sont suggérées, le Département aimerait apporter les commentaires suivants.

Le Département est d'avis que le nombre moyen annuel de diplômé.e.s ne devrait pas constituer le seul facteur utilisé pour déterminer la viabilité, la force ou la faiblesse des programmes. Des facteurs comme le nombre de chercheurs postdoctoraux admis, la participation d'étudiants embauchés pour des stages d'été, le nombre et l'importance des subventions de recherche obtenues par les professeurs, le nombre de bourses d'études obtenues par les étudiants, la performance des finissants d'un programme particulier lorsqu'ils quittent l'université de Moncton pour se retrouver dans un nouveau milieu, etc., constituent autant d'indices pertinents qui illustrent le dynamisme et le rayonnement des différents départements. À titre d'exemple, le Département de physique et d'astronomie a, au cours des 5 dernières années, embauché une cinquantaine d'étudiantes et d'étudiants d'été, publié plus de 70 articles de recherche, gradué 20 MSc, reçu 5.5M\$ de subvention de recherche, dont une moyenne annuelle de 4 subventions provenant du CRSNG, et obtenu une Chaire de recherche du Canada. Dans un contexte où le Nouveau-Brunswick a la ferme intention de promouvoir le nombre de doctorants en science, nous croyons également que la performance d'un département en recherche devrait avoir une incidence importante sur l'évaluation et la pertinence de ses programmes.

Nous nous questionnons aussi sur le côté arbitraire du choix des valeurs seuils (3 diplômées et diplômés) utilisées pour évaluer la viabilité des programmes. Pour classer les programmes en catégories de diplomation, l'écart-type est utilisée pour fixer des bornes supérieures et inférieures. Ce barème nous semble plutôt arbitraire. En quoi l'utilisation de l'écart-type est-elle justifiée? Nous estimons que les tendances à long terme sont importantes aussi et qu'elles doivent être prises en considération.

Le rapport ne tient compte que des valeurs absolues du taux de diplomation. Mais certaines tendances seraient également utiles à considérer avant de questionner la pertinence d'un programme au sein de notre université. Comment se compare le taux de

diplômation d'une discipline par rapport aux autres universités? Quel est le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants inscrits au début d'un programme qui réussissent à le mener à terme? Si le taux de diplômation décline, est-ce une tendance généralisée pour les autres universités également? Pourrait-on analyser et corriger les facteurs en cause? Prévoit-on que la tendance soit temporaire ou permanente?

Est-il vraiment pertinent de considérer les mêmes valeurs seuils pour toutes les disciplines? Plusieurs disciplines scientifiques, comme la physique, sont souvent, pour ne pas dire toujours, constituées de petits départements, et ceci est une particularité générale pour toutes les universités. Leur importance au sein d'une université et dans le développement de la science, de la technologie et des techniques, est pourtant bien reconnue. L'importance absolue des sciences fondamentales dans le progrès de tous les secteurs de la société est une loi historique indéniable bien que le nombre de personnes impliquées dans le développement de ces sciences soit toujours relativement petit.

En conclusion, le principal problème de la démarche décrite dans le rapport nous semble être son caractère arbitraire et le peu de considération pour l'importance qualitative des sciences fondamentales dans une société ainsi que dans une université. Nous pensons que le nombre de diplômées et diplômés ne devrait pas être le seul facteur à considérer dans l'évaluation des programmes et proposons l'utilisation des facteurs additionnels suivants : le rayonnement national et international des chercheurs et professeurs de département tel que mesuré par leurs publications et communications, l'importance des subventions de recherche obtenues par les professeurs, le taux de diplômation, le nombre de bourses d'études obtenues par les étudiants, le nombre de chercheurs postdoctoraux admis et la participation d'étudiants embauchés pour des stages d'été. De plus il faudrait considérer des indicateurs de la qualité de la formation donnée à nos étudiants comme leur performance quand ils poursuivent leurs études graduées ailleurs.

---

Jean Desforges  
Secrétaire

---

Normand Beaudoin  
Directeur par intérim



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

FESR  
21 SEP. 2010  
Université de Moncton

Moncton, le 20 septembre 2010

M<sup>me</sup> Lise Dubois  
Co-présidente  
Comité ad hoc du Sénat académique  
Édifice Taillon

**OBJET : *Recommandation départementale relative au Rapport***

Chère Collègue,

Par la présente, je viens vous communiquer la recommandation votée à l'unanimité le 17 courant par les membres de l'Assemblée départementale de sociologie et relative au Rapport du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton.

En vous priant de bien vouloir porter à la connaissance des autres membres du Comité ad hoc ladite recommandation, je vous en remercie d'avance et vous prie d'agrèer, Chère Collègue, l'expression de mes meilleures salutations.

Mourad Ali-Khodja  
Directeur  
Département de sociologie

cc. Isabelle McKee-Allain, doyenne

**Recommandation**  
**De l'Assemblée départementale de sociologie**  
**Le 17 septembre 2010**

- a) Attendu que l'examen que font les auteurs du Rapport final du Comité ad hoc du Sénat académique porte essentiellement sur des considérations comptables et administratives de la mission de l'Université de Moncton;
- b) Attendu qu'il est arbitraire de décider de l'avenir des programmes qu'offre l'Université de Moncton à partir du seul critère du nombre de leurs diplômés;
- c) Attendu que nous jugeons essentiel de disposer de toutes les informations nécessaires relatives à la gestion financière de l'Université de Moncton;
- d) Attendu que la question des disciplines enseignées à l'Université de Moncton n'est pas du tout envisagée alors qu'il eût fallu au contraire les placer au centre de cet exercice;
- e) Attendu que les programmes que dispensent l'Université de Moncton ne sont examinés que du point de vue de leur « rentabilité » et de leurs « performances » en termes d'inscriptions sans qu'il soit un instant tenu compte de la place et du rôle respectifs des disciplines dites fondamentales et appliquées;
- f) Attendu que les recommandations nous paraissent accentuer considérablement les processus de gestion administratifs déjà trop lourds à l'Université de Moncton;
- g) Attendu que la mise en œuvre éventuelle de tout ou partie des recommandations ne sera pas sans entraîner de sérieuses difficultés quant à l'application de la « reconfiguration des programmes » qui doit en principe entrer en vigueur à l'automne 2011;

Sans s'opposer à toute idée de réforme ainsi qu'à tous les efforts qui pourraient être faits dans un futur proche afin de *réévaluer la situation des disciplines et des programmes* de l'Université de Moncton, les membres de l'Assemblée départementale rejettent à l'unanimité le Rapport du Comité ad hoc, car ils jugent que, dans les circonstances, il n'apporte pas de réponse satisfaisante à la réforme que le Sénat académique voudrait entreprendre.

Le 27 septembre 2010

Monsieur Paul-Émile Bourque, doyen  
Faculté des sciences de la santé  
et des services communautaires  
Pavillon Jacqueline-Bouchard  
Université de Moncton

Monsieur le doyen,

Tel que demandé, l'Assemblée de l'École de Psychologie (AÉPs) a discuté du *Rapport du comité ad hoc du sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'université de Moncton* lors d'une réunion extraordinaire de l'AÉPs tenue le 24 septembre 2010. Suite à des discussions intéressantes, l'AÉPs a adopté les recommandations suivantes :

**R : 04-AÉPs-extra-100924** (Saint-Aubin/Tivendell)

QUE l'École considère que l'atteinte des objectifs budgétaires passe davantage par la modification des cours de baccalauréat dispensés à des groupes de 1 à 4 étudiants que par le réexamen des pratiques existantes en matière d'attribution des crédits d'encadrement.

**Adoptée**

**R : 05-AÉPs-extra-100924** (Pakzad/Tivendell)

QU'EN fonction du fait qu'il y a toujours moins d'inscriptions au troisième qu'au deuxième cycle, l'École de psychologie considère que la recommandation #3 d'avoir un critère unique d'un diplômé et demi annuellement pour ses programmes de deuxième et de troisième cycle est irréaliste.

(Unanime) **Adoptée**

**R : 06-AÉPs-extra-100924** (Bouchard /Talbot)

QU'EN fonction du fait qu'aucun programme actuel de troisième cycle à l'Université de Moncton ne rencontre le critère d'un diplômé et demi annuellement, que la viabilité des programmes de troisième cycle ne soit pas fonction du nombre de diplômés et qu'on tienne plutôt compte de l'impact de ces programmes sur la capacité de recherche des unités.

(Unanime) **Adoptée**

**R : 07-AÉPs-extra-100924** (Guérard /Bergheul)

QUE l'université priorise tout autant le développement des programmes spécialisés que des programmes thématiques, multidisciplinaires et interdisciplinaires.

(Unanime) **Adoptée**

**R : 08-AÉPs-extra-100924** (Saint-Aubin /Vigneau)

QUE l'École de psychologie appuie la recommandation #5 à l'effet d'éliminer les lourdeurs dans le processus de création et de modification de programmes et qu'à cette fin elle encourage l'Université à renforcer le rôle du Sénat académique au niveau de la création et de la modification des programmes et elle se questionne sur la pertinence de renforcer le rôle du comité conjoint de la planification tel que proposé à la résolution #1.

(Unanime) **Adoptée**

J'espère que les positions prises par l'AÉPs concernant le dit rapport, vous aideront dans votre processus de rétroaction au niveau facultaire.

Veuillez agréer, Monsieur le doyen, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Douglas French, Ph.D., L.Psych., directeur  
École de psychologie

## ÉSANEF

### Commentaires relatifs au Rapport intérimaire du Comité ad hoc (CAH) du Sénat académique

#### Commentaires I

1. Grand principe numéro 6 p 39 sur le renforcement de la qualité des programmes. L'institution devrait se pencher sur le fait que le nombre de charges de cours augmente même si des professeurs avec doctorat sont disponibles. Si on ne peut qu'accorder un budget minime pour le service du SASE et remplacer ce prof par 3 charges de cours... où est le renforcement de la qualité?
  
2. Au niveau la livraison par modules des cours d'initiation au travail intellectuel, il faudrait faire attention. On a vu que les efforts faits pour que chaque étudiant de première année soit contacté par un mentor a eu des résultats positifs. Il faudrait voir en conduisant une recherche sur quelle façon assure les meilleurs résultats avec ou sans professeurs.
  
3. Recommandation 8 harmonisation des crédits.... On crée de nouveaux postes de vice recteurs mais on remplace les retraites par de charge de cours ou pas du tout...

#### Commentaires II

p. 13 Tendances budgétaires

On mentionne que une fois que le financement assuré par le CNFS disparaisse que ceci pourrait avoir des conséquences considérables sur certains programmes de l'UdeM. Dans le cas du programme de nutrition, le CNFS était là pour aider au démarrage du nouveau

programme avec stages intégrés et pour soutenir ce programme à long terme. C'est pour cela que nous avons fait l'analyse sans les fonds du CNFS lors de la présentation du programme au Sénat académique en 2006 et que notre programme à cette époque était considéré autosuffisant. On sait que les conditions ont maintenant changé, mais l'Université n'aurait pas dû utiliser le CNFS comme une béquille pour soutenir les programmes à long terme.

p.20 Évolution de la taille des classes

Je suis d'accord que dans certain cas le cyclage de cours (sur deux ans) pourrait être bénéfique pour augmenter la taille des classes.

p. 40 Recommandations 3-

Avant de penser à éliminer des programmes qui diplôment moins de 3 étudiants par année, il faudrait vérifier si le besoin dans la communauté existe toujours pour ces diplômés, ainsi que l'accessibilité à ce genre de programme francophone ailleurs au Canada.

p. 42 et 43 Déploiement de ressources professorales

Dans certains cas, les cours à distance (par vidéoconférence) pourraient être une solution, surtout si multi-sites. Il faudrait analyser les coûts associés aux vidéoconférences, dans certains cas c'est près de 4000\$ par cours et plus.

p. 43 Attribution de crédits de dégrèvement

Je ne suis pas d'accord que les crédits de dégrèvement soient retirés. Peut-être une analyse s'avère importante afin de faire réaliser aux administrateurs le temps qui est consacré à la gestion des programmes, des stages et des études de 2e cycle.

### Commentaires III

1. Tout d'abord et puisque le mandat confié au CAH<sup>1</sup> ne fait aucunement et spécifiquement référence à la « *viabilité des programmes* », il est arbitraire, injustifié et abusif d'orienter et de résumer la réflexion en ces termes (cf. titre du Rapport intérimaire et celui de la section 4, par exemple. Ces titres devraient être modifiés). La réflexion est supposée être beaucoup plus large et objective, portant sur *la mission et l'avenir de l'Université de Moncton*.

Le langage n'est pas anodin. Celui choisi par les auteur(e)s du Rapport intérimaire est souvent réducteur et tendancieux. Par exemple, en focalisant subrepticement la réflexion sur la « *viabilité des programmes* » (terminologie venue d'on ne sait où, et qui se substitue à une définition rigoureuse des termes et des questions à examiner), on oriente la réflexion d'une façon qui n'est pas neutre ni objective.

Cela a pour effet de biaiser et fausser les analyses, depuis le portrait que les auteurs entendent dresser de « *la situation* », jusqu'aux recommandations qu'ils proposent. On se prive également – ou on relègue au second rang – d'autres facteurs et critères également, sinon plus importants en regard de l'avenir de l'Université (i.e., du mandat confié au CAH), par exemple, la qualité et viabilité de gestion des ressources (humaines, matérielles et financières), incluant la qualité des relations de travail (loin d'être optimales à plusieurs égards actuellement<sup>2</sup>), et la capacité à être à la hauteur des énoncés de mission. Pourquoi ne pas mettre ces dimensions, toutes pertinentes, au premier rang de l'examen présenté?

<sup>1</sup> Ce mandat est le suivant : « *Que, étant donné le contexte économique de l'Université de Moncton, le mandat du Comité ad hoc du Sénat académique soit d'identifier les pistes de solution afin de positionner l'Université pour assurer sa mission, son développement, sa pérennité.* » (SAC-090828).

<sup>2</sup> Lecourt, R. (2009). Diagnostic des relations de travail Université de Moncton et ABPPUM. 35 pp.

2. L'examen présenté dans le Rapport intérimaire ne porte que sur des considérations comptables et administratives de la mission de l'Université de Moncton – sans toutefois fournir un état complet de la gestion financière de l'institution.
3. Il est arbitraire de décider de l'avenir des programmes à partir du seul critère du nombre de leurs diplômé(e)s.
4. Les programmes ne sont examinés que du point de vue de leur « rentabilité » et de leur « performance » en termes d'inscriptions, sans tenir compte de la place et du rôle respectifs des disciplines fondamentales et appliquées.
5. La question des disciplines enseignées à l'Université de Moncton n'est pas envisagée dans ce Rapport. Il aurait pourtant été important les placer au centre d'une réflexion portant sur son avenir en tant qu'institution universitaire.
6. Dans la perspective du mandat imparti au CAH, il serait logique et pertinent d'examiner la « *viabilité de l'Université de Moncton en tant qu'institution universitaire* », et de définir le terme viabilité en conséquence afin d'éviter qu'il ne devienne une expression « fourre-tout » qui ne recouvre aucune signification précise et objectivable.
7. Les questions financières sont un aspect (parmi d'autres) de la viabilité de l'institution. Toutefois, le Rapport intérimaire ne présente que quelques données financières, partielles et partiales. Ces analyses sont insuffisantes pour éclairer une réflexion sur l'avenir et la mission de l'Université de Moncton.

Pour décider de l'avenir d'un programme, il est essentiel de disposer de toutes les informations nécessaires relatives à la gestion financière de l'Université et des autres

programmes. Il est aberrant de travailler en « vase clos », par exemple de supprimer certains programmes et/ou ressources, sans tenir compte de ce qui existe à d'autres niveaux, et dans d'autres programmes et d'autres secteurs.

8. Et si l'offre de programmes de l'Université de Moncton était somme toute plutôt viable? [Je reconnais bien sûr qu'il y a toujours place à l'amélioration, dans tous les domaines et à tous les niveaux (cf. commentaire #1). Le rapport du CAH pourrait d'ailleurs être intitulé en ce sens.] Le rapport intérimaire ne s'attarde guère sur cette question, comme si elle relevait d'une impossibilité totale. Pourquoi? Parce que la réflexion a été orientée selon un parti pris évident qui est le suivant : « *la carte des programmes n'est pas viable* ».

Pourtant, nous n'avons pas la démonstration de ce prétendu manque de viabilité global, que le rapport semble vouloir imputer uniquement et spécifiquement aux programmes. Les données et projections présentées dans ce document ne permettent toutefois pas d'étayer cette prémisse. Non seulement certaines données et interprétations sont inexactes, incomplètes ou biaisées, mais le terme « viabilité » n'est jamais défini : que signifie-t-il au juste et pourquoi avoir choisi (arbitrairement) de l'appliquer aux programmes, alors qu'il serait somme toute pertinent d'examiner la viabilité du système (ou de l'ensemble) dans lequel ils évoluent, i.e., l'Université de Moncton (cf. commentaires #1 & #6).

9. Revenons à la question posée plus haut : et si l'offre de programmes de l'Université de Moncton était somme toute plutôt viable? Il y a certainement, en fait, dans cette offre et dans son évolution plusieurs facteurs (ex. qualité et niveau de satisfaction des différentes parties prenantes) qui concourent à la viabilité de l'Université de Moncton, en tant qu'institution universitaire.

Pourquoi ne pas chercher à identifier ces facteurs, afin de les préserver et/ou de les améliorer (au lieu d'étirer certaines ressources/facteurs de qualité au maximum de leurs limites, au risque de les perdre sur le long terme)?

10. Le terme « viabilité » a un sens beaucoup plus large que la viabilité/rentabilité financière. Cette signification large ne devrait pas être perdue de vue ou négligée dans l'examen que l'on entend faire. Comprise au sens large, la viabilité de l'Université de Moncton devrait comprendre (et défendre) tous les idéaux qui sous-tendent sa mission.

Il est d'autant plus important de définir clairement le terme viabilité, si on souhaite en faire un des piliers de l'examen, que ce terme revêt de nombreuses dimensions (ex. économiques, sociales, culturelles, (géo)politiques, éthiques) qui ne sont pas fixes ni universelles. Comme tout autre projet de société, celui de l'éducation postsecondaire repose sur des choix. L'Université de Moncton pourrait donc bien être aussi viable que le pensent et le veulent les parties prenantes concernées.

11. Finalement, et non des moindres, les recommandations intérimaires proposées par les auteurs du Rapport risquent d'alourdir significativement les processus de gestion administratifs déjà très lourds à l'Université de Moncton. Cela prive l'institution de ressources et de forces vives qui pourraient être directement consacrées à améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche, facteurs clés de viabilité/ compétitivité.
12. La mise en œuvre éventuelle de toute ou partie des recommandations intérimaires risque aussi d'occasionner de sérieuses difficultés quant à l'application de la Reconfiguration des programmes prévue en automne 2011.

À la lumière des commentaires qui précèdent – et sans m’opposer à l’idée *d’améliorer la qualité de chaque maillon de la chaîne qui doit permettre de répondre à la mission de l’institution*, ni aux efforts qui pourraient être consentis pour *réévaluer la situation des programmes et des disciplines de l’Université de Moncton*,

je suis d’avis que le Rapport intérimaire du CAH doit être rejeté parce que (i) ce document manque d’impartialité et d’exactitude dans les données présentées et dans l’interprétation et l’utilisation qui en sont faites; et (ii) parce qu’il comporte trop de points aveugles et n’apporte pas d’éléments de réponse satisfaisants au vaste « chantier » que le Sénat académique voudrait entreprendre (Re : SAC-090828).

**CONSEIL DE LA FACULTÉ D'ADMINISTRATION  
RÉACTIONS AUX RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DU  
COMITÉ AD HOC DU SÉNAT ACADÉMIQUE SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES  
ET SON IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Recommandation 1 :

Que le Sénat académique précise et renforce le mandat du Comité conjoint de la planification afin que celui-ci inclut la planification académique, et que la composition du Comité conjoint soit modifiée pour assurer une représentativité équilibrée des membres du corps professoral, de l'administration, de la population étudiante et du réseau.

Que le Comité conjoint soit maintenu comme tel étant donné que l'établissement doit prendre des décisions avisées sur l'avenir de l'Université.

Recommandation 2a :

Que le Sénat académique demande au Comité conjoint de la planification de concevoir et de mettre en oeuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prévoit la participation de toutes les unités académiques et qui touche les programmes existants, la création de programmes et le déploiement des ressources. Les plans facultaires et des campus de planification et de développement académiques seront intégrés en un seul plan triennal déposé au Sénat académique et mis en circulation.

En autant que la recommandation 1 soit maintenue telle quelle, c.-à.-d. que la composition du Comité conjoint ne change pas.

Il faut que l'instance décisionnelle demeure l'administration de l'Université.

Cette recommandation est similaire au mandat du Comité conjoint. Cette recommandation est trop virtuelle et difficilement réalisable.

Recommandation 2b :

Que le Sénat académique demande au Comité conjoint de la planification d'établir, dans sa planification académique, des principes de qualité pour les programmes.

C'est bien d'avoir des principes de qualité mais la démarche qualité doit prendre en considération les coûts dont le nombre moyen annuel d'inscriptions.

Comment la « qualité » va-t-elle être définie?

Il faut regrouper les programmes coop avec les autres programmes car les programmes coop n'ont pas de coûts additionnels.

Les professeures et les professeurs sont des actifs qui influent sur la qualité. Il faut investir dans les professeures et les professeurs pour la recherche.

### Recommandation 3 :

Que le Sénat académique, en conformité avec les règles habituelles de composition de comités, mette sur pied un comité ad hoc chargé de réviser, dans une période ne devant pas dépasser 24 mois, les programmes d'études de l'Université de Moncton dont le nombre de diplômées et diplômés est faible de manière à formuler une recommandation sur leur viabilité, et que ce comité implique l'unité académique responsable du programme concerné dans la réalisation de ses travaux.

Il est proposé que le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés au cours des dix dernières années constitue le critère servant à déterminer l'ordre de priorité. L'examen débutera par les programmes de premier cycle spécialisés ou avec spécialisation ayant en moyenne moins de 3 diplômées et diplômés annuellement au cours des dix dernières années et, dans le cas des cycles supérieurs, les programmes dont le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés est inférieur à 1,5.

Chaque examen devra dans un premier temps poser un diagnostic sur la situation du programme. Les grands paramètres d'examen incluront les éléments suivants :

1. Les forces et faiblesses du programme, en tenant compte de ses perspectives de développement
2. La pertinence sociale du programme et son lien avec la mission de l'Université de Moncton
3. La qualité et le rendement du programme selon des indicateurs précis (p. ex. : taux de placement des diplômées et diplômés, nombre de cours optionnels offerts, nombre de diplômées et diplômés, nombre d'inscriptions au programme et aux cours, allocation des ressources, etc.)
4. La relation avec les programmes associés

Les recommandations présentées au Sénat académique pourront inclure :

1. Le maintien du programme dans son état actuel
2. Un plan de relance du programme
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme (p. ex. : programme à double majeure ou bidisciplinaire)
4. L'abandon du programme
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable

Comment la viabilité est définie. Il faut définir des indicateurs tels que le nombre d'inscriptions dans le programme, le coût par étudiant, le coût par professeur, le ratio étudiant/professeur par niveau (1<sup>re</sup> année, 2<sup>e</sup> année ...).

Il faut garder le lien du programme avec les autres programmes.

Le Sénat académique doit cesser d'approuver des nouveaux programmes basés seulement sur l'aspect académique. Une évaluation financière devrait être faite.

Si on introduit un nouveau programme, il faut en abolir un.

Recommandation 4 :

Que le Sénat académique mandate le VRER d'établir un service de recherche institutionnelle pour recueillir des données de nature académique et administrative, lesquelles seront mises à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire.

Aucun commentaire. Bravo !

Recommandation 5 :

Que le Sénat académique confie le mandat au Secrétariat général de prendre des mesures, tout en préservant l'intégrité du processus de création et de modification de programmes, pour identifier les lourdeurs dans le processus et de faire les aménagements voulus afin d'éliminer les dédoublements et redondances dans celui-ci et de le rendre plus clair et convivial.

Pourquoi adresser cette question quand le but de l'exercice est la viabilité des programmes.

Est-ce qu'on parle d'éliminer les dédoublements et redondances dans le processus de création et de modification des programmes ou bien dans le dédoublement de cours.

Recommandation 6 :

Que le Sénat académique, en collaboration avec le Comité conjoint de la planification, développe un mécanisme pour identifier et éliminer les dédoublements de contenu dans les cours offerts à l'Université de Moncton.

Le mot « mécanisme » devrait être remplacé par le mot « procédure » dans cette proposition.

Les mots « en consultant les unités touchées » devraient être ajoutés à la fin de la phrase.

La recommandation 6 devrait donc se lire comme suit : « *Que le Sénat académique, en collaboration avec le Comité conjoint de la planification, développe une procédure pour identifier et éliminer les dédoublements de contenu dans les cours offerts à l'Université de Moncton en consultant les unités touchées* ».

Recommandation 7 :

Que les facultés et campus de l'Université de Moncton fassent une meilleure utilisation de leurs ressources, notamment par l'utilisation des technologies pour l'offre de cours à distance, en particulier dans les cours déjà existants avec un petit nombre d'inscriptions dans plus d'un campus, et encouragent l'innovation dans les approches pédagogiques de ses professeurs, notamment par l'entremise de l'enseignement en équipe pour les cours thématiques à contenu variable.

Quel est le lien entre la recommandation et la viabilité des programmes?

Est-ce pour les enseignements à temps régulier ou à temps partiel.

C'est difficile d'enseigner un cours pour les trois campus en même temps et ceci même si on utilise les technologies.

Recommandation 8 :

Que le Sénat académique mandate le VRER d'initier une démarche d'harmonisation des pratiques divergentes d'attribution de crédits pour des activités autres que l'enseignement de cours, par exemple l'encadrement de mémoires et de thèses, la supervision de stage, la supervision de laboratoire, la direction d'un département, etc.

Bravo ! Il faut venir à une approche standard sur le campus.

Recommandation 9 :

Que le Sénat académique mandate le VRARH d'examiner l'efficacité du soutien administratif au secteur académique et veille à établir des normes de qualité relativement aux processus et procédures.

On parle de norme de qualité de quoi?

Est-ce en coupant le salaire d'une secrétaire qu'on va permettre à un programme de devenir viable?

Recommandation 10 :

Que le Sénat académique, en collaboration avec le Comité conjoint de la planification, priorise le développement de programmes thématiques, multidisciplinaires et interdisciplinaires au premier cycle et aux cycles supérieurs dans sa planification académique et examine la pertinence de créer des modules académiques interdisciplinaires responsables de gérer ces programmes.

En autant que cela ne vienne par en conflit avec les programmes et les professeurs existants et à la condition d'abolir des programmes existants non performant selon les normes de qualité.

**Recommandation 11 :**

Que les facultés et campus engagent une révision de leur structure et fonctionnement internes dans le respect du processus décrit à la Recommandation 2, et que d'autres types de modèles d'organisation du secteur académique soient explorés dans la double optique de décloisonner les disciplines et d'utiliser les ressources de manière plus efficiente.

En autant qu'on élimine des programmes s'ils ne sont pas efficients.

**FACULTÉ D'ADMINISTRATION  
 RÉACTIONS GÉNÉRALES AU RAPPORT DU COMITÉ AD HOC DU SÉNAT  
 ACADÉMIQUE SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET SON IMPACT SUR  
 L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Il y a trop de programmes à l'Université et pas assez de ressources pour les programmes existants. Il faut faire des restructurations dans les programmes.

Il faut augmenter le nombre d'inscriptions (augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants) dans les programmes où le nombre d'inscriptions est faible afin de rendre ces programmes viables.

Quand il n'y a pas d'inscription dans un programme pendant 10 ans, cela veut peut-être dire que la population acadienne ne veut pas de ce programme.

Le Comité ad hoc n'a pas adressé la problématique des coûts. Le rapport ne parle pas des coûts. Quel est le coût de maintenir un programme? Il faut montrer les coûts par étudiants, les coûts par programme ainsi que les revenus par programme et ceci par Faculté.

Il faut regrouper les données (revenus et coûts) par faculté.

Il y a un déséquilibre entre les facultés au niveau des ressources. Il faut rééquilibrer les ressources et donner sa juste part des ressources (humaines, financières, techniques) à la Faculté d'administration.

La Faculté d'administration ne suit pas les tendances démographiques avancées dans le rapport. La Faculté a un nombre élevé d'inscriptions, le nombre d'inscriptions est en progression et une très grande partie des étudiantes et des étudiants internationaux sont inscrits à la Faculté. Malgré cela, les ressources n'ont pas augmentées au cours des dernières années.

Le tableau 6 (pp 31-32) montre une disproportion dans les inscriptions aux cours et le tableau devrait regrouper les disciplines par faculté pour donner une meilleure représentation de la réalité des facultés. Par exemple, les disciplines « administration, comptabilité, finance, gestion des opérations ... » devraient être regroupées pour montrer la vraie réalité de la Faculté d'administration.

Certains principes pour encadrer l'action (section 4.1 du rapport) devraient être revus. Par exemple, le point 2 (Le renforcement de la prise de décision en collégialité en concertation) devrait être revu. Un article tiré d'une revue est passé à cet effet. Le titre de l'article est « Nous collaborons trop; il ne nous reste plus de temps pour travailler ». Le point 6 (Le renforcement de la qualité des programmes de l'institution) demande à être précisé. Que veut-on dire par qualité? Comment définit-on la qualité?

L'annexe 1 (pp.46-47) laisse sous-entendre que le Bacc. en gestion de l'information, Bacc. en gestion de l'information (coop), Bacc. en gestion intégrée des zones côtières et Bacc. en gestion intégrée des zones côtières font partie des programmes de la Faculté d'administration et ce n'est pas le cas.

Le rapport contient beaucoup de données et cela dilue l'image de la carte des programmes.

La question de la viabilité des programmes n'a pas été adressée dans le rapport.

**FACULTÉ DE DROIT – UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**RÉACTION AU RAPPORT DU COMITÉ AD HOC**  
**SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES**

Le Comité ad hoc de la Faculté de droit s'est réuni le 14 septembre 2010 pour se prononcer sur les grands principes et les recommandations énoncés dans le *Rapport du Comité ad hoc sur la viabilité des programmes de l'Université de Moncton*. Les conclusions du Comité sont essentiellement les suivantes.

**Commentaires d'ordre général**

Nous estimons que le mandat donné au Comité ad hoc du Sénat est louable ; des changements sont nécessaires pour assurer la mission, le développement et la pérennité de l'Université dans le contexte économique actuel. La Faculté n'a toutefois pas à sa disposition tous les renseignements nécessaires pour lui permettre de se prononcer de façon utile et éclairée sur l'ensemble des questions soulevées dans le rapport ; les commentaires se limitent donc aux questions qui la touchent plus directement.

L'objectif visé par l'étude n'est pas parfaitement clair : l'emploi du terme « viabilité » laisse entendre un objectif économique ou financier ; si tel est le cas, les mesures proposées ne semblent pas suffisantes pour produire des économies importantes. Nous estimons, cependant, que si l'objectif est effectivement d'ordre économique ou financier, une certaine mise en garde s'impose : tout ramener à des questions économiques risque d'entraîner la remise en question de l'existence même de l'Université, car comment justifier sur le plan économique l'existence d'une université généraliste de langue française offrant tous les programmes ainsi que trois niveaux de diplômes (baccalauréat, maîtrise et doctorat) pour une population d'à peine 200,000 habitants. La justification doit se trouver ailleurs.

**Les grands principes**

Nous sommes généralement d'accord avec les six grands principes énoncés dans le *Rapport*, soit la vocation généraliste de l'Université, la prise de décision en collégialité, la responsabilisation dans la planification stratégique, l'accès aux données institutionnelles, le besoin de développer une culture réseau et la volonté d'assurer la qualité des programmes. Certains comprennent mal, cependant, que l'on n'inclue pas parmi les grands principes la spécificité linguistique et culturelle de l'Université et son rôle dans le développement et l'épanouissement de la communauté minoritaire.

Nous avons quelques réserves quant à la portée exacte de certains de ces principes et les conséquences que leur mise en œuvre pourrait avoir sur le plan pratique.

- **La vocation généraliste.** Même s'il y a lieu de maintenir la vocation généraliste de l'Université, compte tenu des besoins de la population minoritaire qu'elle dessert, il y aurait lieu de mieux définir ce que l'on entend par vocation généraliste : Est-ce offrir tous les programmes dans toutes les

disciplines et à tous les niveaux, ou est-ce offrir une solide formation de base dans les domaines jugés essentiels à la communauté visée et une formation plus poussée dans quelques domaines choisis en fonction des besoins particuliers de la communauté. Quels sont alors les véritables besoins de cette communauté dans le contexte actuel et dans l'avenir ? Certains voient une contradiction entre la volonté de maintenir la vocation généraliste de l'Université et l'objectif d'innovation.

- **La collégialité.** Le principe est louable ; cependant, sans définition précise de ce que l'on entend par collégialité et sans idée claire de la manière dont ce concept se traduirait dans la réalité, il y a un risque élevé de ralentir considérablement la prise de décisions. Il est essentiel de consulter toutes les instances pertinentes dans la prise de décisions ; le défi est de le faire de façon efficace et signifiante.
- **La culture réseau.** L'Université doit favoriser une meilleure coopération entre ses constituantes et les facultés qui les composent. Une meilleure coopération pourrait d'ailleurs favoriser le décloisonnement et une meilleure utilisation des ressources disponibles. La Faculté de droit voit le développement d'une telle culture comme favorable à son propre développement. Un obstacle important au développement d'une culture réseau semblerait être les structures et processus administratifs et budgétaires actuels.
- **La qualité des programmes.** L'objectif est louable, mais est-il compatible avec la vocation généraliste de l'Université, compte tenu des ressources limitées ? La tendance actuelle à faire de plus en plus appel à des chargés de cours risque de nuire considérablement à la qualité des programmes, vu le manque d'intégration de ces derniers à la vie universitaire, à la recherche et à l'encadrement des étudiants et étudiantes. La présence de chargés de cours qui ont des expertises particulières peut servir à enrichir l'enseignement dans des domaines très spécialisés et à fournir aux étudiants et étudiantes une perspective différente ; il faut cependant assurer un équilibre approprié si l'on veut assurer la qualité des programmes.

### Les recommandations

- **Planification du développement académique.** Il est essentiel qu'il y ait une consultation auprès des facultés visées. Serait-il envisageable que chaque faculté développe son propre plan triennal selon des critères ou des paramètres prédéterminés, et que celui-ci soit, par la suite, intégré au plan général de l'Université ?
- **Programmes fragilisés.** Le nombre de diplômés ne doit pas constituer un facteur déterminant dans la prise de décision à l'égard des programmes fragilisés, et il faut se demander si l'abolition des programmes visés entraînerait effectivement des économies importantes. Dans certains cas, l'existence d'un programme peut jouer un rôle ou comporter des avantages qui ne sont pas évidents à première vue, notamment en ce qui touche l'attrait pour d'autres programmes ou l'image générale que projette l'Université. La consultation des facultés ou des unités académiques visées est essentielle dans la prise de décision à cet égard. On suggère d'ajouter aux paramètres l'analyse des

exigences en termes de ressources humaines et financières ; en d'autres termes, l'abolition entraînerait-elle des économies appréciables ?

- **Processus de création et de modification de programmes.** Bien que l'on reconnaisse que le Secrétariat général est l'instance vers laquelle l'Université se tournerait logiquement, il ne nous semble pas réaliste qu'il puisse réaliser une tâche de si grande envergure à lui seul, vu son ampleur. Un regard externe et indépendant sur le processus serait peut-être à considérer.
- **Révision du contenu des cours.** Il appartient aux facultés de réviser le contenu des cours qu'elles offrent afin d'éviter les chevauchements et d'identifier les cours susceptibles de porter plus d'un sigle. Il faut surtout éviter de diluer certains cours outre mesure dans le simple but d'en faire des cours communs à plus d'un champ d'études. Il faut aussi faire attention à ce que l'on entend par dédoublement : dans certains cas, un même cours peut s'adresser à plusieurs publics ; dans d'autres cas, cependant, même si deux cours portent le même titre et une description semblable, l'approche prise dans l'enseignement doit être différente selon le public visé. Par exemple, un cours de Fiscalité ne s'enseignerait pas de la même manière à la Faculté d'administration qu'à la Faculté de droit, la première mettant l'accent sur l'aspect comptable, la deuxième mettant l'accent sur l'aspect juridique.
- **Déploiement des ressources professorales.** Nous reconnaissons que les technologies peuvent servir à réduire les dédoublements. Nous voyons en outre des possibilités intéressantes dans le développement de nouveaux programmes où l'enseignement pourrait se faire à distance, tels les maîtrises à temps partiel et des certificats, sans ajout de professeurs.
- **Pratiques d'attribution des crédits.** De façon générale, il faudrait viser l'uniformité et l'équité et étudier l'impact véritable des charges administratives, notamment sur la charge générale de travail. Il est toutefois difficile de se prononcer, vu le manque d'information sur les pratiques actuelles.
- **Pratiques de gestion académique.** Il y a certainement lieu d'examiner les pratiques actuelles afin de déterminer si certaines tâches administratives pourraient être centralisées afin d'en soulager les facultés. Il faudrait toutefois avoir des normes de service afin d'éviter des pertes de qualité et d'efficacité. Il y a tout lieu de croire que certaines fonctions administratives sont prises en charge par les facultés en raison de l'incapacité de certains services centralisés de répondre adéquatement aux besoins, en termes de qualité, de rapidité et d'efficacité.
- **Orientation des nouveaux programmes.** Nous sommes d'accord avec les recommandations touchant les programmes thématiques, multidisciplinaires et interdisciplinaires, sous réserve des exigences imposées par les ordres professionnels.
- **Organisation du secteur académique.** Il y aurait lieu de définir ce que l'on entend par décroisement et d'expliquer comment cela se traduirait en pratique. Il faudrait notamment tenir

compte de facteurs tels que les pré-requis, le niveau des cours/programmes et l'effet éventuel sur les charges d'enseignement.



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS D'EDMUNDSTON

Faculté de foresterie

## Viabilité des programmes

Note 1 : Ce document reprend les commentaires, questionnements, préoccupations manifestés par les membres de l'Assemblée facultaire (Faculté de foresterie) lors de l'examen des recommandations du Comité *ad hoc* du Sénat académique sur la viabilité des programmes lors de sa réunion du 3 septembre 2010.

Note 2 : Un professeur, n'ayant pu assister à l'Assemblée de faculté (contextualisation différente), m'a fait part d'un commentaire général à l'effet que le rapport *ad hoc* répondait mal aux 3 éléments de son mandat : identifier les pistes de solution afin de positionner l'Université pour assurer 1) sa mission, 2) son développement, et 3) sa pérennité.

### Recommandation 1 :

- L'assemblée craint que cette recommandation n'engage le Comité conjoint de la planification dans un processus de micro-gestion. Ne pourrait-on pas élargir le mandat du Comité des programmes qui, déjà, doit veiller au contenu des programmes et aux ressources disponibles pour les livrer et, par conséquent, en évalue la faisabilité?
- Que désigne exactement l'expression « planification académique » ? Cette expression englobe-t-elle le développement et la recherche ?
- Il y a réellement une préoccupation que cette manière de faire accroisse la lourdeur administrative.
- La recommandation 1 propose que le Comité conjoint de la planification s'implique dans la planification académique. D'autre part, la Recommandation 5 insiste sur la nécessité de réduire les lourdeurs dans le processus de création et de modification de programmes. L'ajout d'une instance additionnelle dans le processus de création et de modification de programmes risque fort d'en alourdir le processus.

Recommandation 2 :

- Le processus inclusif et intégré nous paraît intéressant. Nous y voyons un souci de concertation.
- La préoccupation de favoriser la qualité des programmes est tout à fait louable.
- Les recommandations 2a et 2 b constituent des principes de vertu !

Recommandation 3 :

- Le maintien de tous les programmes semble peu réaliste dans le contexte actuel.
- Dans la section « recommandations présentées au Sénat », il y aurait lieu de permuter les points 4 et 5 dans le souci de respecter l'ordre de priorité.
- Le fait de considérer un ensemble de paramètres dans l'examen des programmes, dont celui de la pertinence sociale, est fort intéressant puisqu'une seule analyse sur base purement quantitative risquerait de ne pas prendre en considération les besoins de la Société.

Recommandation 4 :

- Bien

Recommandation 5 :

- Il est important d'alléger la procédure afin de développer un processus plus rapide et efficace. Nous appuyons l'idée de revoir le mode de fonctionnement du Comité des programmes.

Recommandation 6 :

- Il est louable d'éviter les dédoublements de contenu dans les cours, sous réserve de la précaution suivante. Cela semble pertinent si l'on réfère au contenu « théorique » de cours à large spectre d'utilisation (ex : notions statistiques). Toutefois, dans un souci de contextualisation (selon les disciplines), il importe que le contenu « pratique » soit adapté aux différentes disciplines (ex : ; application des notions statistiques en sciences de la santé, en sociologie, en foresterie, etc.)

Recommandation 7 :

- Dans ce cas de figure, qui offrira les cours concernés ? Comment décidera-t-on que tel ou tel cours est offert par un campus plutôt qu'un autre ?
- Si l'on veut favoriser de nouvelles approches pédagogiques (ex : enseignement en équipe de cours à contenu variable), il serait souhaitable que les professeurs puissent bénéficier d'un appui pédagogique à cette fin.

Recommandation 8 :

- Incidence au niveau des conventions collectives.

Recommandation 9 :

- Bien

Recommandation 10 :

- Expérience vécue au campus d'Edmundston : aucun étudiant autre que les étudiants inscrits au baccalauréat en foresterie (même les étudiants inscrits au baccalauréat multidisciplinaire) ne prend de cours offerts par la Faculté de foresterie. De quelle multidisciplinarité parle-t-on ? Le réflexe naturel d'auto-conservation fait que les facultés et départements se renferment sur eux-mêmes. Le décloisonnement ne sera possible qu'avec un accompagnement de mesures qui permettent à ces entités (et leurs personnels) de se sentir en sécurité par rapport aux changements qui seront apportés.
- le principe du décloisonnement est intéressant et devrait être favorisé. Actuellement, on note une rigidité institutionnelle dans le processus et les règles d'attestation des études/diplômes qui va à l'encontre du principe du décloisonnement.
- L'administration de ces modules académiques ne risque-t-elle pas d'alourdir encore davantage la structure ?

Recommandation 11 :

- Le décloisonnement et l'utilisation efficiente des ressources est une bonne chose. Cependant, il va falloir faire attention à ne pas tomber dans le revers d'une gestion trop centralisée de l'Université. Le risque à cela est important.

Le 28 septembre 2010

Madame Lise Dubois, co-présidente  
Comité ad hoc sur la carte des programmes  
Doyenne et vice-rectrice  
FESR

Monsieur Sylvain Vézina, co-président  
Comité ad hoc sur la carte des programmes  
Professeur et directeur  
Département d'administration publique  
FASS

Madame la co-présidente et Monsieur le co-président,

Je vous soumetts par la présente le document du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) en réaction au Rapport préliminaire de votre comité publié en juin dernier.

Permettez-moi de récapituler les principaux éléments de notre démarche facultaire.

En janvier 2010, je faisais parvenir au président du Sénat un mémoire au nom de notre Conseil qui avait été préparé par un comité ad hoc de l'Assemblée facultaire et entériné par le Conseil par après. Par la suite, en plus de consultations au printemps coordonnées par votre comité auxquelles ont participé des collègues de la FASS, nous avons fait plusieurs démarches à l'interne en vue de fournir des rétroactions à votre rapport préliminaire publié en juin : la tenue d'une Assemblée facultaire le 25 août et une réunion du Conseil de Faculté le 15 septembre. Or, dans toutes ces instances, les collègues de même que les assemblées départementales étaient informés que des réactions individuelles ou départementales étaient tout à fait légitimes afin de pouvoir donner une réaction au nom de la discipline et de sa spécificité. Le document que nous vous soumettons est le produit d'un processus plus circonscrit, à la fois concomitant aux démarches individuelles ou départementales potentielles et l'aboutissement des

.../2

démarches facultaires précédentes. Les membres du Conseil avaient été informés dès le printemps que nous nous pencherions sur votre Rapport préliminaire à la réunion de septembre, qu'un résumé de la discussion de l'Assemblée facultaire leur serait fourni avant la réunion et que les directeurs et directrices membres du Conseil devaient au préalable consulter leurs assemblées avant la réunion du Conseil. Il me fait plaisir de vous informer que tous les membres du Conseil étaient présents à la réunion du 15 septembre, à l'exception d'un directeur de département et d'un représentant étudiant (Présences : 21 des 23 membres). De plus, les membres ont été consultés sur place quant à la présence pendant la discussion de deux de nos membres qui siègent aussi à votre comité : leur présence fut acceptée à l'unanimité avant que débute la discussion (des mesures alternatives avaient été prévues, chaque membre ayant désigné un remplacement potentiel par un ou une déléguée porte-parole de leur assemblée départementale).

Le contenu de document que nous vous présentons, rédigé par l'équipe du décanat à la suite de la réunion et soumis par voie électronique pour commentaires auprès des membres, reflète la longue discussion que nous avons eue au Conseil en tenant compte des discussions et d'un vote formel qui avaient figuré à l'Assemblée facultaire de la fin août. La discussion au Conseil fut franche et intéressante, menée dans un esprit démocratique, soucieux du respect de la diversité de nos disciplines et des divergences des points de vue. Nous vous présentons le consensus qui s'en dégage, position qui rallie les préoccupations exprimées notamment en ce qui a trait à l'opérationnalisation contenue dans la recommandation 3 quant à l'avenir de nos disciplines. Ces disciplines sont qualifiées de « fragilisées » dans votre document alors que nous les qualifions « d'essentielles » dans toute université et en particulier dans la nôtre de par sa mission dans une société francophone minoritaire.

Confiante que notre document saura retenir l'attention de votre comité et en alimenter la discussion, je vous prie d'agréer, Madame la co-présidente et Monsieur le co-président, l'expression de mes sentiments distingués.

Isabelle McKee-Allain  
Doyenne

p.j.

**Position de la Faculté des arts et des sciences sociales sur  
le Rapport intérimaire du Comité ad hoc du Sénat académique sur la  
viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton**

**Septembre 2010**

---

**Préambule**

Nous présentons dans le présent document la position de la Faculté des arts et des sciences sociales sur le Rapport intérimaire du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton. Les positions qui y sont exprimées découlent des consultations qui ont eu lieu dans le cadre de l'Assemblée facultaire tenue le 30 août 2010 ainsi que de la réunion du Conseil de faculté du 15 septembre 2010, à l'occasion duquel les directeurs et directrices ont présenté les positions de leur assemblée départementale.

Il importe de préciser qu'à la réunion du Conseil de faculté susmentionnée, nous avons procédé non pas par vote formel, mais plutôt par consensus. Nous récapitulons ainsi les principaux éléments qui se dégagent de cette réunion. Seront d'abord présentés les éléments qui touchent davantage à la mission et à la vision de l'Université. Suivront les éléments complémentaires présentés de façon thématique.

**Éléments touchant à la mission et à la vision de l'Université de Moncton**

**Mission de l'Université de Moncton et rôle des disciplines enseignées à la FASS**

Il y a consensus pour dire que la Recommandation 3, tout comme l'ensemble du Rapport, ne tient pas compte de la mission et de la vision de l'Université, et en particulier du rôle que joue notre institution dans le développement de la société acadienne. Le Conseil souligne l'absence d'une réflexion sur ce qu'est une université en général et, plus précisément, sur ce qu'est l'Université de Moncton. Ce sont là des éléments contextuels fondamentaux qui devraient figurer dans les critères généraux d'évaluation. Compte tenu du rôle que joue l'Université de Moncton dans le développement et l'épanouissement d'une société minoritaire déjà vulnérable et fragile, il importe que l'institution soit la première à défendre cette vulnérabilité. Pour ce faire, elle doit non pas chercher à réduire l'offre de programmes en s'appuyant sur le nombre de diplômés, mais plutôt s'efforcer de

renforcer les disciplines en reconnaissant d'emblée le rôle qu'ont joué et que jouent encore toutes les disciplines, y compris les disciplines fondamentales et artistiques, dans le développement de la collectivité acadienne et francophone. Autrement dit, plutôt que d'insister sur la nécessité de supprimer des programmes (et par ricochet des disciplines), l'Université devrait adopter une approche davantage proactive en insistant sur la nécessité de *maintenir* les programmes et les disciplines qui s'y enseignent, quitte à transformer certains programmes (projet de reconfiguration des programmes, p. ex.).

#### Critique de la Recommandation 3 (critères strictement quantitatifs)

Le Conseil s'est prononcé sur la Recommandation 3. Selon les membres, il faudrait éviter que le nombre de diplômés soit le seul et unique critère servant à déterminer quel programme sera soumis à un diagnostic. Autrement dit, il serait mal avisé de se limiter aux strictes données quantitatives et il importe donc d'ajouter, dans l'équation, des données de nature qualitative (et de valeur égale) qui, malgré leur complexité, permettraient au Comité de tenir compte du véritable rôle et de la place qu'occupent les divers programmes de la Faculté – qu'il s'agisse de disciplines fondamentales, de programmes professionnels ou encore des disciplines artistiques – au sein de l'Université. À se limiter au nombre de diplômés, on risque de prendre de mauvaises décisions et de nuire par le fait même à la mission même de l'institution. Parmi les éléments qualitatifs à inclure, on pense notamment à la pertinence sociale du programme et à son lien avec la mission de l'Université, aux cours à option offerts ainsi qu'à la relation du programme avec les programmes associés dont ceux de la Faculté des sciences de l'éducation.

#### Éléments complémentaires

##### Rôle des cours de service

Il ressort également des discussions que d'autres facteurs et critères doivent être pris en compte dans l'évaluation de la viabilité des programmes. Par exemple, le rapport ne tient pas compte des nombreux cours de service qu'offrent certaines disciplines, cours qui sont offerts à toute la population étudiante de l'Université et qui, en tant qu'indicateur qualitatif, devraient figurer dans le profil de la discipline. On pense, entre autres, à la philosophie, à la sociologie, à la science politique, à l'économie, à l'histoire, bref à la quasi-totalité des disciplines fondamentales de la Faculté qui, chacune, contribuent à la formation générale de l'ensemble des étudiants de l'Université.

### Efforts de recrutement

À cela s'ajoutent les efforts de recrutement déployés par l'Université, lesquels sont clairement orientés vers certaines disciplines au préjudice de bien d'autres. Bien que fort louables, les grands efforts de recrutement réalisés dans le domaine de la santé risquent d'avoir un effet négatif sur les inscriptions dans d'autres programmes et, pis encore, de dévaloriser certaines disciplines et, surtout, leur pertinence au sein de la société acadienne.

### Fragmentation des données

On s'interroge également sur la présentation des données dans le rapport. Dans un premier temps, le fait que les diplômés des programmes de B.A.-B.Éd. (ou encore de B.Mus.-B.Éd.) soient comptabilisés parmi les diplômés de la Faculté des sciences de l'éducation a pour effet de fausser les données, en ce sens que les étudiants de ces programmes (histoire, géographie, anglais, études françaises, musique) sont inscrits à la Faculté des arts et des sciences sociales pendant trois ans. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de diplômes conjoints. Qui plus est, en fragmentant à l'extrême les données, on aboutit à des chiffres qui ne tiennent pas compte de la spécificité des programmes. En traduction, par exemple, tous les programmes mènent au même grade (B.Trad.), qu'il s'agisse de la voie « régulière », « coop » ou « accélérée ». Le fait que le programme coop ait en moyenne moins de trois diplômés par année ne signifie aucunement qu'il s'agit d'un programme « en difficulté »; il s'agit du nombre moyen de nouveaux étudiants par cohorte que peuvent accueillir les employeurs, ni plus ni moins. Il faudrait donc que l'on arrive à un chiffre pour l'ensemble des programmes de traduction. Il nous semble que cette remarque s'applique à l'ensemble des programmes coop.

Parallèlement, cette fragmentation des données sous-entend que chacun des programmes d'une même discipline (spécialisation et majeure, p. ex.) occasionne des coûts disproportionnés, alors que, en réalité, les programmes de spécialisation coûtent très peu, dans la mesure où la majorité de leurs cours font également partie de la majeure. De plus, les données ne tiennent pas compte de la fréquentation réelle des programmes mais uniquement du nombre de diplômés. Or il est vrai que, de par la nature de certaines disciplines, les étudiants arrivent parfois à trouver du travail avant d'avoir terminé leurs études. Il ne faudrait pas passer sous silence la contribution de ces étudiants à la discipline pendant leur séjour dans l'institution et par leur insertion dans le milieu par la suite.

### Tendances démographiques

Le Conseil fait également observer que le rapport ne fait pas une démonstration claire et convaincante de l'impact des tendances démographiques, en ce sens que, malgré la diminution du nombre d'élèves inscrits dans les écoles secondaires francophones de la province, l'Université de Moncton a maintenu un « taux de pénétration » élevé chez les diplômés de ces écoles (*cf.* rapport, p. 8).

### Liens avec la structure administrative

Les membres de l'une des unités de la Faculté sont d'avis qu'un exercice parallèle s'impose et qu'il faudrait donc procéder à la « carte de l'administration » de manière à voir s'il n'y aurait pas lieu de réaliser des économies à ce niveau. De plus, certains membres soutiennent que le Sénat ne devrait pas se décharger de ses responsabilités de nature académique en y associant d'autres instances telles que le Comité conjoint de planification.

### Conclusion

Pour conclure, il importe d'insister sur le rôle clé que jouent, pour l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'Université, *toutes les disciplines* de la Faculté des arts et des sciences sociales. Compte tenu du rôle qu'elles ont joué dans la construction du savoir en Acadie et ailleurs dans le monde, leur place et leur pertinence au sein de notre institution ne sont plus à démontrer. C'est ainsi que, conformément à sa mission, l'Université doit éviter de se plier à toutes les exigences du marché et de la société et donc d'en devenir le serviteur. Elle doit plutôt jouer le rôle d'un leader en formant des citoyennes et des citoyens éclairés qui seront à même de faire face aux défis auxquels ils seront confrontés.

### **Réaction du Conseil de la Faculté des sciences quant au rapport sur la viabilité des programmes**

Les membres du Conseil de la Faculté des sciences tiennent à remercier les membres du comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes pour leur travail dans ce dossier de grande importance. Cependant, le Conseil souhaite suggérer certains ajustements d'importance au rapport final.

Premièrement, nous estimons que la suppression de programmes doit être la solution de dernier recours. Nous appuyons votre recommandation d'éliminer le dédoublement de contenu de cours, ce qui, selon nous, devrait être prioritaire, car contrairement à la suppression de programmes, l'élimination de cours en double ne devrait pas affecter le nombre d'étudiant.e.s à notre actif.

Nous avons également des réserves quant à l'analyse démographique présentée dans le rapport. Celle-ci ne tient pas compte de migration possible du Québec ou d'ailleurs vers l'Acadie. De plus, puisque la population francophone de la région de Moncton augmente très rapidement, le taux de pénétration de ce groupe sera nettement supérieur au taux d'autres régions et on peut donc espérer attirer un plus grand nombre de ces étudiant.e.s vu leur proximité de notre institution.

Le Conseil se questionne également sur la valeur du seuil du nombre de finissants (soit de trois) choisie pour l'étude plus approfondie de la viabilité des programmes et de son poids global dans la décision ultime pour conserver ou non un programme. D'autres facteurs doivent aussi être évalués. Par exemple, il est clair que dans toutes les universités, certains programmes attirent moins d'étudiant.e.s que d'autres. Ceci est le cas pour certains programmes de notre Faculté. Par exemple, le nombre d'étudiant.e.s dans certaines sciences fondamentales (chimie, physique et mathématiques) est faible dans la majorité des universités. Il ne faut donc pas s'étonner de certains résultats de votre analyse et il serait alors souhaitable de comparer le nombre de nos finissant.e.s, toutes proportions gardées, à celui des autres universités. Les sciences fondamentales étant complémentaires les unes aux autres, si on éliminait certaines d'entre elles, l'impact serait fort négatif au niveau de la cohésion facultaire (programmes et recherche).

Il faut également examiner d'autres facteurs comme la qualité de la formation de nos finissants et leurs succès sur le marché du travail (taux de placement et qualité des postes obtenus) et aux études graduées, l'activité de recherche dans les disciplines visées, le rayonnement de ces disciplines dans la communauté locale et internationale, l'importance de la discipline pour notre société et l'impact d'une éventuelle suppression de programme sur celle-ci. Nous estimons que la qualité de nos programmes est bien établie et doit être prise en compte dans votre analyse. Les tendances à long terme des inscriptions, plutôt que leurs valeurs absolues, devraient aussi être considérées.

Nous signalons également que le nombre de finissant.e.s dans certaines de nos disciplines est sous-évalué car les étudiant.e.s du B.Sc.-B.Éd. sont comptés à la Faculté

des sciences de l'éducation. Cependant, ces étudiant.e.s passent les trois premières années de leur programme à notre Faculté. Une correction devrait donc être apportée pour mieux refléter la contribution de notre Faculté à la formation des maîtres.

Nous estimons que les programmes qui ne demandent aucune ressource additionnelle (par exemple la majeure lorsque la spécialisation est rentable ou les programmes COOP lorsque le programme régulier correspondant est rentable) ne devraient pas figurer sur votre liste des programmes à être évalués. Se priver de ces programmes mènerait à une pression financière accrue car on risquerait de perdre des étudiant.e.s. Aussi, puisque les programmes réguliers et les programmes COOP correspondants sont identiques (sauf pour les stages), le compte des étudiant.e.s de ces programmes devrait être fusionné.

Nous voulons également attirer votre attention sur une particularité des sciences soit celle de l'importance de nos programmes avec spécialisation. Ces programmes sont beaucoup plus populaires que les majeures car ils sont nécessaires pour être admis (sans année propédeutique) aux études de cycle supérieur. Nos spécialisations ne sont pas un luxe mais une nécessité. L'élimination de ces programmes porterait un coup fatal à l'accession de notre jeunesse à une gamme importante de carrières en science. L'Acadie, qui possède déjà un déficit important quant à sa présence dans le monde scientifique, ne peut se permettre d'être exclue du développement de la science. D'une part, même si le nombre de finissant.e.s de certains de nos programmes est petit, leur importance pour notre société est grande. D'autre part, au niveau économique, on sait très bien que le développement scientifique et technologique rapporte beaucoup plus que les investissements. L'Acadie a besoin de ce moteur de développement.

Puisque nous avons un taux de rétention relativement important pour les étudiant.e.s passant de la spécialisation vers la maîtrise, l'élimination de nos spécialisations fragiliserait nos maîtrises. De plus, puisque notre gouvernement vise à fortement augmenter le nombre d'étudiant.e.s gradué.e.s dans les universités de notre province, il ne faudrait pas prendre de décision qui irait à l'encontre de cette politique. Aussi, la diminution de la fréquentation de nos programmes gradués rendrait notre institution moins attirante pour les nouvelles et nouveaux professeur.e.s et étudiant.e.s.

Finalement, le Conseil de notre faculté considère que la prochaine étape dans l'évaluation de la viabilité des programmes doit se faire dans la collégialité. Le comité qui recommanderait l'élimination éventuelle de programmes aux instances supérieures (Sénat et Conseil des gouverneurs) doit donc être composé majoritairement de professeur.e.s.

**Rapport du comité Ad Hoc du Sénat Académique sur la viabilité des programmes  
et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton**

Réactions présentées par la Faculté des sciences de l'éducation

Le 4 octobre 2010

Faculté des sciences de l'éducation

## Introduction

Tout comme plusieurs autres personnes provenant des diverses unités administratives à notre institution, certains membres de la Faculté des sciences de l'éducation (FSE) ont participé au processus de consultation mis sur pied par le Comité Ad Hoc du Sénat académique voulant étudier la viabilité des programmes à l'Université de Moncton. Suite à ce processus et à la lecture du rapport émis par le Comité, nous désirons réagir à certaines thématiques et recommandations émises dans ce document. Avant de présenter nos divers propos, nous désirons féliciter le Comité pour son travail monumental lié au processus de consultation, à l'analyse des informations recueillies et à la production du rapport. Nous considérons cet exercice comme très important et vous méritez toutes nos félicitations pour le travail accompli.

Comme point de départ, il est à signaler que plusieurs membres du corps professoral à la FSE et dans les autres unités académiques sont demeurés sur leur appétit quant à certaines questions à la base du processus consultatif, telles que : a) Comment avez-vous défini et opérationnalisé « la viabilité »?; b) Quelles sont les retombées ainsi que les suites du processus?; et c) Quel arrimage faites-vous entre le processus et celui de la reconfiguration? Vous trouverez les réactions suivantes quant à certaines parties du document soumis.

### 1. La population étudiante

Il est évident qu'en raison de la démographie changeante au Nouveau-Brunswick, l'Université va faire face à des défis de recrutement afin de maintenir sa population à un niveau qu'elle considère acceptable. Par conséquent, comme il est indiqué dans le rapport, diverses avenues de recrutement devront être davantage explorées.

Traditionnellement, la FSE n'a pas été très agressive au niveau du recrutement ni à l'international ou chez d'autres groupes cibles (par exemple, écoles anglophones), étant donné le nombre élevé d'inscriptions. En vertu de la mission qui lui est conférée, la FSE est responsable de la formation des enseignantes et enseignants pour les écoles francophones de la province du Nouveau-Brunswick. Il va de soi que les personnes intéressées à l'enseignement s'inscrivent dans les programmes de formation initiale et plusieurs d'entre elles poursuivent leurs études aux cycles supérieurs. Par ailleurs, les inscriptions au 1<sup>er</sup> cycle diminuent graduellement. La baisse d'inscriptions provenant des écoles du Nouveau-Brunswick fait en sorte que nous pensons pouvoir contribuer à l'effort collectif de recrutement à l'Université à partir d'autres avenues potentielles. Il importe cependant de souligner que la dénatalité qui affecte la fréquentation des universités influence également le système scolaire. Toutefois, nous sommes préoccupés qu'un effort de recrutement accru court le risque de mettre un plus grand nombre de finissantes et de finissants au chômage ou encore les force à s'exiler vers d'autres provinces. Nous avons des raisons de croire que le bassin d'emplois en milieu scolaire est peu susceptible de croître dans les prochaines années.

Au niveau du recrutement à l'international, nous sommes d'avis que les études de 1<sup>er</sup> cycle posent un certain défi. Premièrement, les coûts engendrés pour étudier au Canada conjugués aux piètres salaires que reçoivent les enseignantes et enseignants dans plusieurs pays africains ou en Haïti par exemple, pourraient rendre le recrutement difficile. Si on

ajoute les paramètres de certification des maîtres qui peuvent exister dans différents pays, le problème ne se simplifie pas. Pour contrer certains défis, nous pensons que le recrutement au 1<sup>er</sup> cycle peut se faire par le biais d'ententes avec les ministères de l'Éducation des pays concernés. Cependant, nous pensons que c'est plutôt avec les études de cycles supérieurs que nous pouvons probablement attirer un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers.

Une autre population qui présente un grand potentiel de recrutement à nos yeux est celle provenant des écoles anglophones du Nouveau-Brunswick. Avec l'instauration du programme Pont et le besoin d'enseignantes et d'enseignants mieux qualifiés pour enseigner l'immersion, il serait tout à fait naturel d'augmenter nos efforts de recrutement auprès de cette population. Ayant discuté personnellement avec les commissaires qui, en 2008, ont étudié le français langue seconde au Nouveau-Brunswick (commission Croll-Lee), il est clair que l'Université de Moncton, par l'entremise de la FSE, devient un lieu de formation personnelle, professionnelle et culturelle que nul autre programme de formation à l'enseignement dans la province ne peut offrir. Il s'agit d'un lieu où un excellent programme combiné avec une expérience d'immersion totale en français ne peut qu'être bénéfique à la formation des enseignantes et enseignants en immersion et, par conséquent, peut contribuer à augmenter le nombre de personnes bilingues au Nouveau-Brunswick.

**2. Grands principes pour encadrer l'action (p.37-39); 4.2.2. Recommandations par rapport aux défis liés aux ressources (p.42-43)**

Nous sommes d'accord avec la plupart des principes présentés dans le document ; toutefois, nous vous faisons part de quelques réflexions en ce qui a trait à quelques-uns de ces principes. Premièrement, nous pensons qu'il est primordial que la planification académique soit un processus inclusif et que les différentes instances académiques aient une plus grande voix (principes 2 et 3; recommandations 6 et 7). Nous remarquons que certaines actions ont déjà été posées durant les dernières années qui démontrent une volonté de la part de l'institution de la mettre en pratique. Par exemple, les doyennes et doyens sont consultés avant la retraite annuelle de la direction de l'Université, ce qui démontre une ouverture d'esprit et présente un grand pas de l'avant vers une gestion participative des divers dossiers institutionnels, incluant la planification académique. Nous pensons que ce genre d'action doit se poursuivre en décloisonnant la gestion et en impliquant davantage les unités académiques à la base.

Le principe 5 lié au renforcement de la culture réseau est fondamental dans une perspective de viabilité de plusieurs programmes à notre université. La venue des UARDs a certainement permis de faire un grand pas vers ce renforcement et la FSE a certainement mis des efforts envers l'établissement de son UARD en éducation. Ce médium nous a permis de mieux nous connaître, mieux communiquer et mieux gérer les dossiers liés à la formation initiale. Nous sommes d'avis que cette instance a permis d'établir des relations plus solides entre la FSE et les secteurs d'éducation des campus d'Edmundston et de Shippagan. Ceci étant dit, nous voyons le besoin de se concerter davantage afin de mieux exploiter nos ressources non seulement pour l'enseignement au 1<sup>er</sup> cycle, mais également pour l'enseignement et l'encadrement aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. C'est en explorant les possibilités et en

gérant mieux nos ressources que nous pourrions offrir de meilleurs programmes de formation, tout en assurant une meilleure gestion de nos ressources financières.

Quoique nous sommes ouverts à voir et à «faire les choses autrement», nous sommes préoccupés quant aux moyens privilégiés pour «faire autrement». L'exploitation de nos ressources dans une perspective de renforcer notre réseau intercampus pourrait nous inciter à devoir offrir plus de cours médiatisés (par exemple, vidéoconférence). Nous en offrons déjà et quoique cette formule de livraison de cours présente quelques avantages, elle engendre des limites qui peuvent avoir des incidences sur la qualité de la formation. À cet égard, il ne faut pas tomber dans un piège de la logique économique qui place en premier la dimension financière aux dépens de la qualité des programmes.

**Recommandation 3 (p. 40 et 41)**

Nous sommes d'accord avec la recommandation ; cependant nous faisons une mise en garde. En ce qui concerne l'entente signée entre l'Université et le MENB en 1971, la FSE a été créée afin de former les enseignantes et enseignants pour le système scolaire francophone du Nouveau-Brunswick. Parmi l'ensemble des divers programmes que la FSE offre au niveau de la formation initiale, certains programmes ne réussissent pas à diplômer des finissantes et des finissants. Par exemple, le B.Sc.-B.Ed. majeure en physique ou en chimie n'a pas été très convoité durant les quelques dernières années, bien qu'il soit très important d'offrir cette formation en enseignement dans ces disciplines fondamentales. Par conséquent, la pertinence sociale devra être un paramètre important dans le processus d'analyse proposé à la page 41 et nous souhaitons qu'il soit respecté dans un éventuel exercice d'analyse. En ce sens, à la demande du VRER, les rapports produits par le Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE) en 2005 et 2009, sur le suivi des diplômées et diplômés de premier cycle, pourront fournir des informations importantes quant à la demande des milieux professionnels pour des finissantes et finissants de ces programmes à travers les taux de placement notamment.

**3. Pratiques d'attribution de crédits – recommandation 8 (p. 43)**

Cette situation est problématique depuis un certain temps. La RDD a abordé ce sujet à différents moments durant la dernière année sans avoir été en mesure d'arriver à des paramètres uniformes pour l'ensemble de l'institution. Nous pensons que l'analyse est nécessaire et nous souhaitons que si cette recommandation est mise de l'avant, une analyse formelle non seulement des pratiques existantes, mais des différences et des similitudes entre les diverses unités académiques, soit effectuée. Nous sommes d'avis qu'il existe des différences dans les cultures professionnelles entre les divers domaines d'études offerts à l'Université. Ce facteur est non négligeable afin d'en arriver à des recommandations justes et équitables pour tous. À titre d'exemple, nous trouvons des domaines d'études dans lesquels les subventions de recherche sont plus accessibles que d'autres. Par conséquent, les professeures et professeurs détenteurs de subventions peuvent avoir accès à des crédits de recherche supplémentaires dans lesquels elles et ils ont la possibilité d'encadrer des étudiantes et étudiants comme partie de leurs tâches de recherche. Ceci n'est pas toujours possible dans d'autres domaines d'études pour lesquels les possibilités de financement sont plus rares, ce qui fait que l'encadrement d'étudiantes et d'étudiants est souvent du travail

supplémentaire en lien avec des thématiques pouvant être à la périphérie des domaines d'intérêt de la professeure ou du professeur.

#### **4. Organisation du secteur académique – recommandation 11 (p. 44)**

En raison de la nature organisationnelle des programmes de formation initiale à l'enseignement, soit des programmes constitués d'une double diplomation, nous pourrions croire que la recommandation 11 est respectée à la FSE. Ce n'est pas le cas étant donné les nombreux obstacles administratifs à franchir. Il reste que certaines dimensions liées à cette recommandation se sont améliorées. La mise sur pied de comités consultatifs pour la formation initiale au primaire et au secondaire en est un exemple. Cependant l'institution devrait permettre un décloisonnement au niveau des ressources humaines permettant d'établir des tâches de travail dans plus d'une unité académique (*cross appointments*) dans les cas où cela pourrait être considéré comme avantageux. Dans le cas de la FSE, la possibilité d'être en mesure d'échanger des ressources professorales pourrait être bénéfique, étant donné le caractère multidimensionnel de l'éducation. L'ouverture de cours à des clientèles provenant d'autres programmes ou facultés serait également une mesure à considérer.

#### **Conclusion**

Nous espérons que les propos émis vous serviront dans votre analyse globale des réactions provenant de l'ensemble de la communauté universitaire. Nous réitérons notre position quant à l'importance du processus entamé et de la suite que l'Université assurera à vos recommandations. Certains de nos commentaires s'appliquent probablement au premier chef à la réalité de la FSE. Il reste que nous pensons que la majorité de ces réactions s'appliquent également à la réalité de certaines autres unités académiques. Encore une fois, félicitations pour le travail accompli.

## **Commentaires de la Faculté d'ingénierie sur le rapport sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton**

La Faculté d'ingénierie a tenu un atelier de réflexion sur le rapport en question le vendredi 17 septembre 2010. Après un exposé sur les éléments contextuels et des discussions sur le contenu du rapport, l'atelier a permis de recueillir des commentaires et recommandations des participantes et participants. Ce compte rendu présente une synthèse du consensus atteint.

### **Défis liés à l'académique (cinq recommandations)**

- La Faculté d'ingénierie constate qu'il est nécessaire de réfléchir à l'arrimage des ambitions académiques de l'institution à ses ressources. Elle est favorable à ce que le comité conjoint voit à cet arrimage à travers un processus de planification académique. La Faculté préconise que le comité conjoint formule plutôt des principes de pérennité et de pertinence au lieu de principes de qualité. Elle juge qu'il peut être difficile d'atteindre un consensus sur ce que constituent des principes de qualité.
- La Faculté d'ingénierie appuie la création d'un comité ad hoc de révision des programmes et recommande que chaque faculté y soit représentée.
- Étant donné les défis qu'engendrent les ambitions institutionnelles face à ses ressources, la Faculté juge non prioritaire la création d'un service de recherche institutionnelle.
- Relativement au processus de création et de modification des programmes, la Faculté suggère de développer des mécanismes permettant de développer et d'offrir rapidement des formations ponctuelles à travers l'Éducation permanente.

### **Défis liés aux ressources (quatre recommandations)**

- La Faculté suggère d'évaluer la possibilité de développer des cours construits sur la base de modules. Les modules composant un cours pourraient relever de champs disciplinaires différents (i.e. un cours offert par plus d'un professeur de plus d'un département).
- Il paraît possible d'enseigner certains cours à distance par l'entremise des nouvelles technologies. Le soutien technique pour l'enseignement à l'aide des nouvelles technologies est très demandant en ressources humaines (techniciens, matériels, personnes-ressources capables de répondre aux interrogations sur place). L'offre de cours par l'entremise des nouvelles technologies doit être justifiée par une analyse concluante des coûts. Cette approche ne doit jamais se faire au détriment de la formation et du développement intellectuel de l'étudiante ou l'étudiant.
- Il est suggéré aux services de soutien à l'académique de renforcer leurs méthodes de communications et de consultations afin de favoriser la participation de la communauté à améliorer la qualité de leurs services.

### **Défis de la programmation (deux recommandations)**

- La Faculté d'ingénierie juge la recommandation numéro 10 intéressante. Elle note par contre que cette priorisation ne devrait pas se faire au détriment du développement de nouveaux programmes professionnels comme un baccalauréat en pharmacie ou un doctorat en médecine.
- La Faculté constate que sa structure est adéquate et comparable à celle des autres unités académiques canadiennes offrant un baccalauréat en ingénierie. Elle demeure par contre ouverte au développement de nouveaux processus académiques faisant intervenir divers champs disciplinaires.

2010-09-30

RAPPORT DU COMITÉ AD HOC DU SÉNAT ACADÉMIQUE SUR LA  
VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET SON IMPACT SUR L'AVENIR DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONCTON :

Commentaires de Ronald Labelle, septembre 2010

Le rapport sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton accorde beaucoup d'importance au déclin démographique à l'intérieur du Nouveau-Brunswick. On peut lire aux pages 6-7 : « Vu que les élèves des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick constituent le principal bassin des nouvelles admissions à l'Université de Moncton, la réduction du nombre d'étudiantes et étudiants issus de la province est presque assurée. » Cette affirmation est basée sur une étude incomplète des faits démographiques pertinents. À l'heure actuelle, la région de Moncton connaît une croissance fulgurante dans le nombre de jeunes francophones qui y vivent. Les écoles françaises de la région connaissent une véritable explosion démographique. Étant donné que les universités canadiennes situées en milieu urbain recrutent la majorité de leurs étudiants dans le milieu géographique environnant, la situation démographique ici assure non seulement le maintien des inscriptions à l'Université de Moncton, mais permet de prévoir une hausse importante à l'avenir. Il est donc faux de supposer que le nombre d'étudiantes et étudiants issus de la province diminuera. Pour appuyer cet argument, il suffit de prendre l'exemple de Memorial University à Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador : L'effondrement de l'industrie de la pêche au début des années 1990 a provoqué un exode sans précédent dans la population de la province, suivi d'une baisse importante de la natalité. Pourtant, l'université n'a pas souffert les effets du déclin démographique, simplement parce qu'une proportion importante des jeunes familles qui quittaient les communautés côtières déménageaient à Saint-Jean plutôt que de quitter la province. La situation est tout à fait semblable au Nouveau-Brunswick, où des milliers de jeunes francophones quittent les communautés rurales pour s'installer en banlieue de Moncton.

Ronald Labelle, Titulaire  
Chaire de Recherche McCain en ethnologie acadienne  
Département d'études françaises  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B., E1A 3E9, Canada  
Tél. : 506-858-4412  
ronald.labelle@umoncton.ca

**RÉTROACTION SUR LE  
RAPPORT DU COMITÉ AD HOC  
DU SÉNAT ACADÉMIQUE SUR LA  
VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET  
SON IMPACT SUR L'AVENIR DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**Piste de solution est proposée concernant le recrutement des étudiants du secondaire :**

- Il serait intéressant de faire une enquête afin de déterminer les facteurs reliés au choix, des étudiants du secondaire, d'une Université autre que l'Université de Moncton.

**Concernant les pistes de solution proposées par le comité ad hoc :**

- Il est suggéré pour chacune des pistes 1 à 11 , d'établir un échéancier.

**1) Comité conjoint de planification :**

- Excellente piste de solution, celle-ci favorise la concertation, la coordination et la collaboration.
- Il est suggéré d'ajouter un ou plusieurs membres du public ou de la communauté, afin que les décisions tiennent compte aussi des besoins de la population en général et de l'évolution de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick.

**2a) Processus de planification :**

- Excellente piste de solution, aucune suggestion.

**2b) Principes de qualité :**

- Le taux de diplômes obtenus dans un programme ne devrait pas être le seul critère ou principe de qualité pour évaluer les programmes. Voici quelques suggestions de principes de qualité pour évaluer les programmes et les équipes qui offrent ces programmes : l'efficience, l'efficacité, le rayonnement, l'implication dans la communauté, la recherche, l'innovation et finalement le partenariat avec le CCNB pour certains programmes.

**3) Programmes fragilisés :**

- Il y a un certain non-sens qu'un comité ad hoc chargé de faire des recommandations face à la viabilité des programmes recommande la création d'un comité ad hoc. La création d'un deuxième comité ad hoc risque d'alourdir la structure actuelle. Il est suggéré de donner ce mandat à un comité permanent, puisque ce processus devrait être un processus continu et intégré à la planification triennale. Il est suggéré que ce comité permanent soit donc le « Comité conjoint de planification ». Ce dernier devrait bénéficier de l'expertise développée par le comité ad hoc actuel afin de bâtir sur le travail considérable qui a déjà été fait par le comité ad hoc.

**4) Collecte de données institutionnelles :**

- La structure actuelle pourrait recueillir les données institutionnelles. Le registraire joue déjà ce rôle et les personnes en position de gestion pourraient développer davantage ce rôle. Il s'agirait peut-être de créer un meilleur programme informatisé permettant d'obtenir des données de nature académique et administrative pour chaque programme et faire en sorte que ces données soient les mêmes dans chaque campus et pour chaque programme.

**5) Lourdeur administrative :**

- Excellente piste de solution, aucune suggestion.

**6) Révision du contenu des cours :**

- Excellente piste de solution, il est suggéré de regarder pour certains cours, si une partie du cours (ex. : 2 crédits) pourrait s'adresser à plusieurs disciplines à la fois et garder une autre partie (ex. : 1 crédit) plus spécifique à chaque discipline.

**7) Ressources professorales :**

- Une mise en garde s'impose face à l'utilisation de la vidéoconférence. Une trop grande utilisation de cette approche risque de nuire au recrutement des étudiants qui apprécient en général les cours en face à face et l'approche tant valorisée dans le recrutement étudiant qui est celle d'un personnel chaleureux et accessible. Il est plutôt suggérer de favoriser des postes conjoints inter faculté ou inter-école, au besoin.

**8) Attribution des crédits :**

- L'uniformité dans les trois campus et à l'intérieur d'un même campus est importante. Une autre piste de solution qui permettrait d'avoir plus d'uniformité entre les trois campus serait d'avoir une seule entente collective au lieu de trois ententes collectives distinctes.

**9) Gestion académique :**

- Si des postes de gestion s'ouvrent pour gérer les secteurs académiques, il est suggéré que ces personnes soient qualifiées dans le domaine du programme ou des programmes à gérer et non uniquement qualifiées en gestion.

**10) Orientation des nouveaux programmes :**

- Excellente piste de solution. Il est suggéré que certains programmes, dans les campus du nord, puissent offrir uniquement les deux premières années et que le campus de Moncton puisse offrir les deux dernières années.

**11) Organisation du secteur académique :**

- Excellente piste de solution, aucune suggestion.

**COMMENTAIRES DU VRER SUR LES RECOMMANDATIONS  
DU COMITÉ *AD HOC* DU SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Neil J. Boucher, Ph.D.**

Chèr(e)s collègues,

De prime abord, je voudrais féliciter les membres du Comité *ad hoc* pour l'excellent travail réalisé dans le cadre de cet exercice. Il est évident que plusieurs heures furent consacrées à la préparation de ce rapport qui, je crois, fait un état des lieux exceptionnels par rapport à nos programmes. Sans ce *scan* de notre environnement académique, il sera difficile pour nous de prendre des décisions réfléchies dans le futur sur la viabilité de notre gamme de programmes. Chapeau à tous les membres du Comité!

Je me suis permis de commenter le document en me basant sur les recommandations qu'il contient.

**Recommandation 1 :** Bien que je comprenne le sens de la recommandation, le mandat du Comité conjoint (CCJ) est déjà bien précisé dans les Statuts et règlements de l'Université. Toutefois, je suis d'accord pour dire que le CCJ démontre un certain laxisme quant à la planification à long terme. Le travail du CCJ est plutôt limité à l'étude de programmes ponctuels qui lui sont soumis et non pas comment ceux-ci s'intègrent dans une planification académique stratégique.

Je suis également d'accord avec une restructuration au niveau de la composition du CCJ. Présentement il y a trois gouverneurs, trois membres du Sénat académique et un étudiant. Parmi les trois membres du Sénat, nous comptons le Recteur, un professeur et un doyen. S'il n'y a pas deux professeurs c'est parce que le Sénat l'a voulu ainsi par le biais d'un vote secret. Donc, pour aller de l'avant avec ce que vous recommandez, il va falloir que les Statuts et règlements soient modifiés pour préciser « deux professeurs membres du Sénat, nommés par le Sénat ». Le même scénario s'impose quant aux étudiants.

**Recommandation 2a :** Il me semble qu'un élément important est écarté – ou du moins peu évident – de cette recommandation, c'est-à-dire l'abolition des programmes. Est-ce que cet élément est compris dans le libellé « et qui touche les programmes existants »? Je l'espère car il n'est pas possible de planifier uniquement en ajoutant à ce qui existe déjà mais devrait aussi prévoir du « ménage ». La recommandation 3 me fait croire que la réponse à ma question est « oui ».

**Recommandation 2b :** Au cœur de toute planification académique.

**Recommandation 3 :** Il me semble que le Comité a été généreux en utilisant comme point de référence la moyenne de moins de trois diplômés par an sur dix ans dans les programmes de 1<sup>er</sup> cycle. J'aurais monté la barre un peu en proposant une moyenne de moins que cinq. Normalement, un programme de premier cycle qui génère moins que cinq diplômés par an en moyenne sur dix ans n'est pas viable ni pour l'institution ni pour les étudiantes et les étudiants qui en font partie. Cela étant dit, je ferais exception pour des programmes qui se greffent de près à la mission sociétale de l'Université de Moncton, par exemple nos programmes dans les Beaux-arts. Si les arts acadiens ont pris une envolée dans les dernières 25 années, c'est bel et bien à cause du travail de nos Départements de musique, d'art dramatique et des arts visuels. Si nous ne formons pas les futurs artistes de l'Acadie, qui le fera? Personne... et nos jeunes vont aller ailleurs et vont devenir des parties prenantes de la société artistique d'ailleurs. Cela serait dommage!!!

En ce qui a trait à nos programmes des cycles supérieurs je ferais une distinction entre la maîtrise et le doctorat. Pour la maîtrise, je considère que la moyenne de 1,5 n'est pas assez exigeante... je l'aurais doublée. Sans conteste, un sérieux travail a besoin d'être amorcé au niveau des programmes de maîtrise car nous en avons trop qui, à premier coup d'œil, sont peu performants. Par contre, ils rongent de façon importante dans nos ressources professorales. Je suis convaincu que si les ressources professorales affectées à l'enseignement du 2<sup>e</sup> cycle dans certaines facultés étaient déplacées vers le 1<sup>er</sup> cycle, le besoin d'embaucher des chargés de cours ne se ferait plus sentir ou presque. Pendant l'année 2009-2010, nous pouvions compter 30 programmes de deuxième cycle à l'Université. Vingt-trois de ces programmes, ou 76,6% du total, comptaient moins de 15 inscriptions toutes les années confondues, ce qui me porte à croire qu'un examen critique s'impose. Les sept programmes avec plus de 15 inscriptions étaient : MBA Coop [18], MAP [20], Maîtrise en travail social [25], Maîtrise en orientation [29], Maîtrise en études de l'environnement [26], Maîtrise ès sciences appliquées [26], et la Maîtrise ès arts en psychologie [41].

Pour le doctorat je serais moins sévère vu la nature du programme et le temps nécessaire pour mener à bien un projet doctoral.

**Recommandation 4 :** Il faut absolument que l'Université se dote d'un service de recherche institutionnelle. Je suis d'avis qu'une planification académique et la collecte de données institutionnelles vont main dans la main.

**Recommandation 5 :** Je crois que le Comité est sur la bonne voie lorsqu'il propose un guide de création et de modification de programmes. Cela offrirait une harmonisation des pratiques, qui en soi réduirait la lourdeur.

**Recommandation 6 :** C'est l'éternel débat de territorialité. Prenons les statistiques... Certains départements disent que les cours de statistique offerts par le Département de mathématiques et de statistique ne répondent pas à leurs besoins parce que ces cours ne ciblent pas le champ disciplinaire de façon ponctuelle. Le résultat est que la quasi-totalité d'un même cours est dispensée par deux professeurs dans deux classes différentes. On pourrait en dire autant pour certains cours de gestion. Évidemment, je suis d'accord avec la proposition, mais toutefois, je crois que c'est le Comité des programmes plutôt que le Comité conjoint de la planification qui devrait travailler de concert avec le Sénat pour éliminer les dédoublements de contenu.

**Recommandation 7 :** Tout le monde prône ce discours, mais aucun département ne semble vouloir se lancer dans cette direction. Toutefois, une lueur d'espérance a été exprimée par le secteur géographie du Département d'histoire et de géographie lors de la récente évaluation des programmes en géographie. Je crois que le travail nécessaire à cette démarche devrait commencer à la base, c'est-à-dire dans les UARD.

**Recommandation 8 :** Je suis complètement en faveur d'une harmonisation des pratiques.

**Recommandation 9 :** Ce concept a déjà été discuté par l'Équipe de direction. Il va sans dire que les doyens et les doyennes font souvent de la micro-gestion quotidienne au détriment de la planification à plus long terme. Ce n'est pas une critique, mais plutôt l'état des choses qui fait en sorte que le développement facultaire est mis en veilleuse. Le concept est bon mais je vois difficilement l'embauche d'une personne pour chaque faculté (certaines facultés en ont pas besoin étant donné leur taille), mais plutôt une réorganisation des ressources sur place et la reclassification de certains postes déjà existants.

**Recommandation 10 :** Ce souhait a déjà été exprimé lors de la discussion autour de la reconfiguration des programmes... d'ailleurs, la documentation officielle en fait preuve. Toutefois, à part le programme de littérature comparée aux Départements d'anglais et d'études française, la reconfiguration – jusqu'à date du moins – n'a pas produit le genre de jumelage souhaité ici. Par contre, plusieurs de nos universités sœurs du côté anglophone priorisent ce type de programme, et ce, sans l'ajout de ressources supplémentaires, utilisant plutôt des combinaisons de cours et de programmes déjà en place. Par exemple, à St. Francis Xavier, il est possible de suivre un Baccalauréat ès sciences avec une majeure en économie. J'aimerais bien que nous serions plus innovateurs.

**Recommandation 11 :** Je pense que mes commentaires sur la recommandation 2 s'appliquent ici également.

J'espère que ces quelques commentaires pourront vous servir dans la préparation du rapport final qui sera présenté au Sénat académique du mois d'octobre.